



REPUBLIQUE DU CONGO

Août 2022

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT— COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Dans le contexte du rapport des services du FMI, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 24 juin 2022. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 18 avril 2022 avec les autorités congolaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 10 juin 2022.
- Une **analyse de viabilité de la dette** rédigée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République du Congo.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Le conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord en faveur de la République du Congo au titre de la facilité élargie de crédit

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- L'achèvement de cette revue permet à la République du Congo de tirer l'équivalent de 64,80 millions de DTS (environ 87 millions de dollars) à titre de décaissement dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit.
- La reprise économique monte en puissance mais reste fragile dans un contexte marqué par la pandémie de COVID-19 et les répercussions mondiales de la guerre en Ukraine. Elle est freinée par la hausse de l'inflation, avec des prix mondiaux des produits alimentaires et du pétrole qui montent en flèche.
- Il est essentiel pour les autorités de poursuivre les réformes structurelles et d'améliorer la gestion des affaires publiques et la transparence pour parvenir à une croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive. Parmi ces réformes, les plus décisives concernent la gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption et le secteur de l'énergie.

Washington, le 24 juin 2022. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la première revue de l'accord de 324,0 millions de DTS en faveur de la République du Congo au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), qui a été approuvé le 21 janvier 2022. L'achèvement de cette revue permet de décaisser immédiatement 64,80 millions de DTS (environ 87 millions de dollars). Le financement du FMI continuera d'aider les autorités à mettre en œuvre leurs politiques de développement, à préserver la stabilité macroéconomique du pays et à soutenir la reprise économique en dépit de la pandémie et de l'inflation.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FMI sont satisfaisants. Tous les critères de réalisation ont été remplis et les réformes structurelles appuyées par le programme progressent. Une nouvelle stratégie et un plan d'action à moyen terme pour la gestion des finances publiques ont été mis en place, une nouvelle loi anti-corruption a été adoptée et la publication d'un décret sur les conflits d'intérêts est en bonne voie.

La politique budgétaire devra aider les autorités à trouver le bon équilibre entre deux priorités : soutenir une reprise économique vigoureuse et préserver la viabilité de la dette. Une partie des recettes pétrolières exceptionnelles devrait permettre de financer des mesures d'aide sociale et les ajournements d'impôts mis en place pendant la pandémie pour aider les entreprises et les ménages vulnérables à faire face à une inflation élevée.

Il demeure essentiel d'améliorer le processus de passation des marchés publics et la gestion de la dette et des finances publiques, et notamment des investissements publics, pour éviter l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs et améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses.

Les réformes de la gestion de la dette, associées à la mise en œuvre du nouveau cadre de lutte contre la corruption, pourraient également contribuer à consolider les progrès récemment réalisés en matière de gestion des affaires publiques et de transparence.

Les mesures mises en œuvre dans le cadre de ce programme appuyé par la FEC permettront de remédier aux facteurs de fragilité du pays et de jeter les bases d'une croissance plus élevée, plus résiliente et plus inclusive en République du Congo. Ce programme contribuera aussi aux initiatives régionales visant à préserver la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« La reprise économique de la République du Congo s'affermi mais reste menacée par la pandémie de COVID-19 en cours et les répercussions de la guerre en Ukraine, en particulier en raison de la hausse rapide des prix des denrées alimentaires. Cette reprise se fait sous l'impulsion de l'augmentation des recettes pétrolières, tandis que le secteur non pétrolier est confronté à des vents contraires dus aux pressions inflationnistes. Des risques considérables continuent de peser sur les perspectives économiques, notamment une baisse des prix et de la production de pétrole, de nouvelles vagues de contamination, une mise en œuvre insuffisante des réformes et des chocs climatiques.

« Les résultats du programme sont satisfaisants. Tous les critères de réalisation ont été remplis et les réformes structurelles appuyées par le programme progressent. Les autorités restent déterminées à poursuivre sur la voie d'une reprise qui réduit les fragilités et génère une croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive.

« La politique budgétaire vise à trouver le juste équilibre et à favoriser à la fois la reprise économique après la pandémie, l'atténuation des répercussions de la guerre en Ukraine, la maîtrise des pressions inflationnistes et la préservation de la viabilité de la dette. À cette fin, une partie des recettes pétrolières exceptionnelles financera le paiement des arriérés et l'augmentation des dépenses sociales, et une autre sera épargnée pour accroître la marge de manœuvre budgétaire du pays et renforcer les réserves régionales de la CEMAC. Il sera également impératif pour les autorités de mettre en œuvre leur stratégie de mobilisation des recettes, de mieux fixer leurs priorités dans les projets d'investissement public et d'améliorer la gestion de la trésorerie et de la dette. Les opérations de gestion du passif du secteur public, notamment le refinancement de la dette extérieure, ne doivent pas compromettre la viabilité de la dette.

« Les services du FMI encouragent les autorités à persévérer dans la mise en œuvre de leur ambitieux programme de réformes structurelles. Associé aux politiques budgétaires décrites ci-dessus, ce programme permettra de débloquer le financement des partenaires pour le développement et de stimuler une économie diversifiée tirée en avant par le secteur privé. La gestion des finances publiques, la gouvernance, la transparence et l'inclusion financière figurent parmi les domaines prioritaires de ces réformes. Dans le contexte actuel, il serait particulièrement essentiel de garantir la gestion transparente des revenus pétroliers et de poursuivre les réformes du secteur de l'énergie. »



RÉPUBLIQUE DU CONGO

9 juin 2022

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

RÉSUMÉ

Contexte. La reprise économique accélère, mais reste fragile dans un climat marqué par la persistance de la pandémie de COVID-19 et les répercussions de la guerre en Ukraine. Bien que les exportations de pétrole bénéficient du niveau élevé des prix du pétrole, les conséquences de la guerre sur les prix des produits alimentaires et d'autres biens essentiels pèsent sur les ménages et les entreprises. Les défis posés par les changements climatiques et par la transition mondiale vers une économie sobre en carbone continuent de se profiler à moyen terme. Dans ce contexte, une mise en œuvre résolue des réformes est nécessaire pour stimuler la création d'emplois et accroître les revenus de façon à remédier à la fragilité du pays. La dette reste viable, mais le pays est considéré « en situation de surendettement » en raison de ses arriérés ; une revue des assurances de financement a été réalisée. Les vulnérabilités liées à la dette en cas de chocs négatifs sur les prix du pétrole demeurent. Un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 324 millions de DTS (200 % de la quote-part) a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 21 janvier 2022.

Perspectives et risques. En 2022, la croissance du PIB réel sera portée par l'augmentation de la production de pétrole tandis que l'activité non pétrolière pâtira de conditions peu favorables résultant de la montée de l'inflation. Les principaux risques tiennent à un tassement de la production et des prix du pétrole, à l'apparition de nouvelles vagues de la pandémie et à une faible mise en œuvre des réformes.

Les **résultats du programme** sont satisfaisants. Tous les critères de réalisation et les objectifs indicatifs à fin février 2022 ont été atteints, à l'exception de l'objectif indicatif concernant les dépenses sociales. L'un des deux repères structurels à fin mars 2022 a été respecté. Quant à l'autre, son élément constitutif essentiel, à savoir l'adoption par le parlement de la nouvelle loi relative à la lutte contre la corruption, a été mis en œuvre en février.

Stratégie du programme. Les autorités continueront de promouvoir une reprise à même de réduire les fragilités et engendrer une croissance plus vigoureuse, plus résiliente et plus inclusive. À cet effet, elles consacreront une partie des recettes pétrolières exceptionnelles au financement de l'aide sociale et des reports de paiement d'impôts en 2022 et aux dépenses sociales et au remboursement des arriérés intérieurs en 2023–27. Le reste servira à renforcer les marges de sécurité. Les objectifs budgétaires du programme demeurent tournés vers l'assainissement des finances publiques en vue de favoriser la viabilité de la dette. L'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures, le renforcement de la gestion des finances publiques et de la dette et la mise en œuvre de vastes réformes de la gouvernance occupent toujours une place importante dans la conditionnalité du programme. L'accord au titre de la FEC permettra de mobiliser le financement des partenaires au développement et sera appuyé par l'action régionale de la CEMAC, qui s'efforcera de maintenir une orientation de politique monétaire appropriée, d'accroître les réserves régionales et de promouvoir la stabilité du secteur financier.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (département
 Afrique) et **Gavin**
 Gray (département de
 la stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens sur le programme au titre de la FEC se sont tenus à distance du 31 mars au 13 avril 2022 et le 18 avril 2022. L'équipe de la mission était composée de Mme. Mitra (cheffe de mission), Mme El Idrissi, MM. Islam et Sulemane (tous du département Afrique), M. Chaudry (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Mme. Liu (département des finances publiques), M. Turkewitz (département juridique), M. Million (représentant résident), M. Nsongui Tonadio (économiste local) et M. Sarda (expert de long terme auprès du département des finances publiques). M. Tsoungui (Banque mondiale) a pris part aux réunions techniques. Mme. Akor a apporté son soutien en matière de recherches et Mme. Adjahouinou a aidé à l'élaboration du rapport des services. La mission s'est entretenue avec l'Honorable M. Andely, ministre des Finances et avec d'autres hauts fonctionnaires. Elle a également rencontré des représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE	9
PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET RISQUES	10
EXÉCUTION DU PROGRAMME	12
DISCUSSIONS DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES	13
A. Politique budgétaire	13
B. Investissement public et gestion de la dette	16
C. Réformes portant sur la gouvernance, la transparence et autres réformes structurelles plus générales	18
MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS	19
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	23
ENCADRÉS	
1. Les conséquences de la guerre en Ukraine sur la République du Congo	6
2. La pandémie de COVID-19 en République du Congo	8

GRAPHIQUES

1. Évolution économique récente, 2012-22	25
2. Encours du crédit à l'égard du FMI et service de la dette extérieure comparativement aux accords assortis d'une tranche supérieure de crédit au titre du FRPC	26

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020-27	27
2a. Opérations de l'administration centrale, 2020-27 (en milliards de FCFA)	28
2b. Opérations de l'administration centrale, 2020-26 (en % du PIB non pétrolier)	29
2c. Opérations de l'administration centrale, 2020-27 (en % du PIB)	30
3 a. Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2022-23 (en milliards de FCFA)	31
3b. Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2022-23 (en milliards de FCFA)	32
4. Balance des paiements à moyen terme, 2020-27	33
5. Situation monétaire, 2020-27	34
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015-21	35
7. Besoins bruts de financement, 2022-27	36
8. dette publique brute par créancier, 2021-23	37
9. Arriérés extérieurs, 2021-22	38
10. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI	39
11. Proposition de calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2022-24	40
12. Proposition de critères de réalisation (CR) et d'objectifs indicatifs (OI) quantitatifs, 2022-23	41
13a. Repères structurels (janvier-mars 2022)	42
13b. Repères structurels proposés, 2022-23	43

ANNEXES

I. Facteurs de fragilité du Congo	44
II. Matrice d'évaluation des risques	46

APPENDICE

I. Lettre d'intention	52
-----------------------	----

PIÈCES JOINTES

I. Mémoire de politique économique et financière, 2022-24	55
II. Protocole d'Accord Technique	76

CONTEXTE

1. Les répercussions de la guerre en Ukraine bénéficient aux exportations de pétrole de la République du Congo, mais pèsent sur les ménages et les entreprises (encadré 1). Le niveau élevé des prix du pétrole a fait augmenter les recettes d'exportation du pétrole non raffiné ce qui a permis une amélioration des soldes budgétaire et de la balance courante. Cela étant, les ménages et les entreprises pâtissent de la hausse de la facture d'importation des denrées alimentaires et des carburants et combustibles, de l'accroissement des coûts de transport de l'ensemble des importations et du prix des biens de substitution des importations. En particulier, les céréales (dont 40 % proviennent de Russie) représentent un quart des importations de produits alimentaires. Le maintien de l'encadrement des prix des carburants et combustibles et de certains produits de première nécessité offre une certaine protection aux ménages, mais au prix d'une érosion des marges bénéficiaires des producteurs, des distributeurs et de certaines entreprises publiques. La volatilité des marchés financiers internationaux n'aura qu'un effet modéré au Congo, compte tenu de la faible intégration du pays dans ces marchés.

2. Cette crise, conjuguée aux tensions déjà générées par la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques, fragilise davantage le Congo (annexe 1). Le nombre de nouvelles contaminations par la COVID-19 est faible, mais le bilan humain et économique de la pandémie depuis 2020 est lourd (encadré 2), notamment si on le mesure à travers l'érosion du revenu potentiel de la population. La pauvreté induite par la pandémie et les effets des changements climatiques aggravent l'insécurité alimentaire : cette dernière a touché une population urbaine de 700 000 personnes en 2021 et en frappera encore plus cette année du fait de l'accélération de la hausse des prix des produits alimentaires provoquée par la guerre en Ukraine. Rien ne laisse présager de troubles sociaux en amont des élections parlementaires prévues à l'été 2022, mais l'augmentation de la pauvreté, le manque de perspectives économiques, la mauvaise qualité des services publics et la faiblesse de la gouvernance sont des sources de préoccupation majeures pour la population. Sans efforts en matière de diversification économique, le pays devra à l'avenir faire face aux répercussions de la baisse de la demande mondiale de pétrole parallèlement à la transition, opérée dans l'ensemble des pays, vers une économie sobre en carbone. Pour surmonter tous ces défis et accroître les revenus, l'inclusivité et la résilience à moyen terme, le pays devra mener de profondes réformes portant sur la structure de l'économie et sur la gouvernance (en s'appuyant sur les financements et le renforcement des capacités fournis par des partenaires au développement).

Encadré 1. Les conséquences de la guerre en Ukraine sur la République du Congo

La guerre en Ukraine a entraîné une flambée des prix du blé, qui ont atteint les valeurs enregistrées lors de la crise alimentaire mondiale de 2007–08, un triplement des prix des engrais et une envolée des prix du pétrole à un niveau record, tous ces éléments contribuant à davantage d'inflation¹. Ces effets devraient empirer à mesure que la durée de la guerre se prolonge. Le climat d'incertitude à l'échelle mondiale pourrait également renforcer l'aversion au risque et la volatilité des marchés financiers mondiaux. La guerre en Ukraine pèsera sur l'économie de la République du Congo, malgré les gains générés par le niveau élevé des prix du pétrole.

Le niveau élevé des prix du pétrole renforce les positions budgétaire et extérieure.

- La hausse des prix du pétrole devrait faire augmenter les recettes pétrolières de 4,7 % du PIB non pétrolier en 2022 (par rapport aux projections établies avant la crise figurant dans le rapport-pays du FMI, n° 22/49). Cette estimation est nette de l'accroissement du service de la dette due à une augmentation des paiements aux deux principaux créanciers commerciaux (ces paiements étant indexés sur les prix du pétrole). Le gain enregistré est nettement supérieur au coût des mesures visant à lutter contre l'insécurité alimentaire (\$12). Les dividendes versés par l'entreprise publique chargée du développement du secteur pétrolier (exportant du pétrole non raffiné) devraient augmenter. Cependant, les transferts aux entreprises publiques qui dépendent des importations de pétrole raffiné, comme la compagnie d'électricité, la Centrale électrique du Congo (CEC) ou la raffinerie, la Congolaise de Raffinage, devraient s'accroître également.
- Le solde du compte courant devrait s'améliorer de 11,7 % du PIB en 2022 (par rapport aux projections établies avant la crise figurant dans le rapport-pays du FMI, n° 22/49). L'essor des exportations de pétrole, lesquelles représentent 80 % des exportations et devraient s'élever à 12,6 % du PIB, compensera largement la hausse de 1,9 % du PIB des importations de carburants et combustibles et de produits alimentaires (les céréales comptent pour un quart des importations de produits alimentaires et 40 % proviennent de la Russie). La montée des prix des autres importations dû à la hausse des coûts de transport sera amplement contrebalancée par le dynamisme soutenu de la substitution des importations engagée durant la pandémie.

L'inflation est en hausse : elle devrait passer de 2,0 % en 2021 à 3,5 % en 2022², en grande partie à cause du renchérissement des coûts d'importation, partiellement répercuté aux consommateurs. Les producteurs et les distributeurs voient leurs marges s'éroder, notamment les entreprises dont l'activité est liée aux carburants et combustibles et aux produits alimentaires dans la mesure où les prix des carburants et combustibles et des produits de première nécessité (environ 25 % du panier de l'indice des prix à la consommation, IPC) sont soumis à un encadrement. Les pénuries de céréales font aussi grimper le prix des produits de substitution dont les prix ne sont pas réglementés.

L'insécurité alimentaire s'aggraverait. Le niveau élevé des prix des produits alimentaires et les ruptures d'approvisionnement accroissent les risques d'insécurité alimentaire urbaine, 700 000 personnes souffraient déjà d'insécurité alimentaire à Brazzaville et à Pointe-Noire en 2021. La production alimentaire nationale ne couvre que 30 % des besoins du pays. L'agriculture, y compris dans le cas du manioc, est essentiellement tournée vers la subsistance et il s'avère impossible d'opérer une rapide montée en puissance des capacités de production.

Encadré 1. Les conséquences de la guerre en Ukraine sur la République du Congo (suite et fin)

La croissance de l'activité économique non pétrolière pâtira de conditions peu favorables.

- La forte inflation, la dégradation du pouvoir d'achat des ménages et la hausse des coûts de fonctionnement des entreprises pèsent sur la demande intérieure. Le renchérissement des prix des engrais (le Congo est un importateur net) pourrait freiner l'activité agricole à partir du deuxième semestre 2022. Le niveau élevé des recettes pétrolières soutient la liquidité du secteur financier, laquelle, combinée à une amélioration de l'accès au financement (\$20), facilitera l'essor progressif de l'agriculture et profitera aux entreprises dont les marges s'érodent.
- La volatilité des marchés financiers internationaux n'aura qu'un effet modéré sur la République du Congo, compte tenu de la faible intégration du pays à ces marchés. Toutefois, à court terme, un accroissement de l'aversion au risque pourrait comprimer les nouveaux investissements étrangers, même dans le secteur pétrolier. À long terme, si les prix du pétrole, des engrais et des métaux restent élevés, les nouveaux sites de production et mines pourraient attirer des investissements, le Congo possédant un gisement de potasse d'importance mondiale.

¹ FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2022.

² La crise alimentaire de 2007–08 a porté l'inflation de 2,6 % en 2007 à 6 % en 2008.

Encadré 2. La pandémie de COVID-19 en République du Congo¹

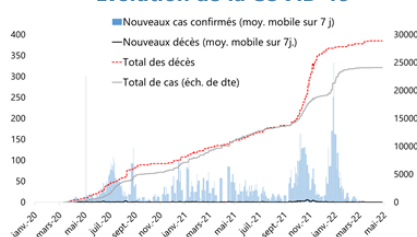
Après s’être envolé plus tôt dans l’année en raison de la propagation des variants Delta et Omicron (pages 1 et 2), le nombre de nouveaux cas de contamination au COVID-19 est actuellement faible. Au 2 mai 2022, on recensait 24 079 cas confirmés, 385 décès et 23 602 guérisons. En mars 2020, les mesures prises par les pouvoirs publics en réponse à la pandémie étaient plus strictes que dans le reste du monde en moyenne, mais elles ont été progressivement allégées malgré le durcissement de certaines restrictions au cours des derniers mois (page 3) — tel que l’allongement des couvre-feux et l’obligation de présenter un certificat de vaccination ou un test négatif pour accéder aux bâtiments publics. L’ensemble des départements du pays ont été touchés par la pandémie, Brazzaville et Pointe-Noire ayant enregistré le plus grand nombre de cas confirmés de COVID-19 (page 4).

La campagne vaccinale a été lancée en mars 2021 avec pour objectif de vacciner l’ensemble de la population adulte (soit 60 % de la population totale) d’ici fin 2022. Les 3 % des Congolais les plus exposés à la maladie (personnel de santé, travailleurs sociaux, enseignants, agents des services frontaliers, par exemple) ont été vaccinés en premier. La tranche suivante, qui représente 17 % de la population (étudiants, le personnel de vente et les employés de bureau notamment), est en cours de vaccination. Les autorités comptent ouvrir la vaccination aux 40 % restant, mais l’hésitation vaccinale pourrait ralentir la progression de la campagne.

Au 24 avril 2022, 14 % de la population avaient achevé son schéma vaccinal : 9 % avaient reçu une dose unique de Sputnik Light ou de Johnson and Johnson et 5 %, deux doses de Sinopharm, Sputnik V ou Pfizer. 1 % de la population, ayant reçu une seule dose de Sinopharm, Sputnik V, ou Pfizer, est partiellement vacciné.

Afin d’aider les entreprises, les autorités ont mis en œuvre plusieurs mesures depuis mai 2021 : report de certains paiements d’impôts et de taxes, abaissement du taux de l’impôt sur les sociétés (de 30 % à 28 %) et réduction du taux de l’impôt sur le chiffre d’affaires des petites entreprises (de 7 % à 5 % pour un chiffre d’affaires inférieur à 100 millions de francs CFA). La Banque des États d’Afrique centrale (BEAC) a également procédé à un assouplissement monétaire en abaissant son taux directeur de 25 points de base en mars 2020 (3,25 %), en injectant des liquidités dans les banques et en réalisant des opérations temporaires de rachat de titres publics. Ces mesures monétaires provisoires sont en cours de suppression.

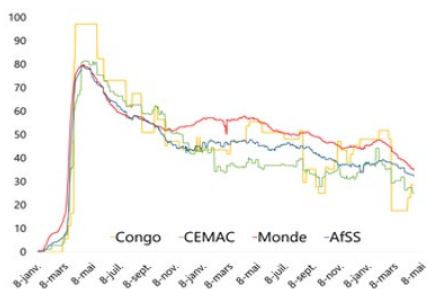
Évolution de la COVID-19



Cas de COVID-19 par million d’habitants



Indice de rigueur de la riposte des pouvoirs publics à la COVID-19²



(100 = la plus contraignante ; 0 = la moins contraignante)

Statistiques relatives à la COVID-19 par département

	Cas confirmés			Décès	Rétablissement
	Total	Femmes	Hommes	Cumulés	Cumulés
Bouenza	92	28	64	7	85
Brazzaville	14467	5695	8772	217	14212
Cuvette	144	49	95	3	141
Cuvette-Ouest	60	4	56	0	60
Kouilou	175	57	118	2	173
Lekoumou	33	10	23	1	32
Likouala	90	14	76	1	89
Niari	54	25	29	5	49
Plateaux	151	40	111	0	151
Pointe-Noire	8550	2436	6114	142	8392
Pool	42	14	28	4	38
Sangha	183	39	144	3	180
Total	24041	8411	15630	385	23602

Sources : autorités congolaises ; OMS ; Johns Hopkins Coronavirus Resource Center, Oxford COVID-19 Government Response Tracker

¹ Chiffres au 2 mai 2022, à l’exception des statistiques relatives à la COVID-19 par département qui datent du 24 avril 2022.

² L’indice de rigueur de la riposte des pouvoirs publics (*Government Response Stringency Index*) est une mesure composite reposant sur neuf indicateurs de la riposte des pouvoirs publics, notamment la fermeture des établissements scolaires et des lieux de travail, les restrictions de sortie du domicile et les interdictions de voyager.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

3. Estimée à -0.6 %, la croissance économique en 2021 a été bridée par la faible production pétrolière. Cette dernière s'est contractée de 11,0 % du fait de l'insuffisance des investissements consentis par les grands producteurs et de l'arrivée à maturité de certains gisements de pétrole. La croissance du PIB réel non pétrolier, estimée à 3,6 %, a été tirée par l'essor des secteurs agricole et minier, la substitution des intrants importés par des intrants d'origine locale, les dépenses sociales et l'apurement des arriérés intérieurs. S'élevant à 2.0 % en moyenne, l'inflation demeure modérée, même si la hausse des prix des produits alimentaires accélère (graphique 1).

4. Les conséquences de la pandémie ont creusé le déficit primaire hors pétrole en 2021, qui s'établit à 17,3 % du PIB non pétrolier. L'augmentation du déficit primaire hors pétrole de 2 % du PIB non pétrolier, par rapport à 2020, s'explique par un surcroît de dépenses en biens et en services (vaccins, soins de santé), l'accroissement des transferts sociaux et un moins-perçu de dons. Les recettes non pétrolières et les transferts liés au pétrole demeurent globalement similaires aux niveaux enregistrés en 2020 (en pourcentage du PIB non pétrolier), la hausse des prix du pétrole ayant annulé les économies réalisées grâce à la poursuite des réformes concernant la compagnie publique d'électricité et la raffinerie de pétrole. Le solde primaire a bénéficié de l'augmentation des recettes pétrolières (le niveau élevé des prix du pétrole ayant compensé le niveau faible de la production de pétrole) ce qui a permis en partie de financer le déficit hors pétrole, d'augmenter les dépôts, d'assurer le service de la dette et de rembourser des arriérés intérieurs. Enfin, l'utilisation du reliquat de l'allocation de DTS de 2009 et la prolongation de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G-20 jusqu'à fin 2021 ont également contribué à réduire les tensions en matière de liquidité.

5. En 2021, la nette amélioration du solde des transactions courantes a été globalement enrayée par la hausse des sorties de capitaux. L'essor des exportations pétrolières et l'atonie des importations (la demande d'importations étant faible après la pandémie) ont porté le solde des transactions courantes à 12,6 % du PIB (contre -0.1 % du PIB en 2020). L'effet positif des flux entrants sur la balance des paiements a été largement contrebalancé par les flux sortants liés au service de la dette du secteur public envers des créanciers extérieurs privés et officiels et au service de la dette des secteurs public et privé envers des banques commerciales régionales.

6. Les vulnérabilités du secteur bancaire ont été progressivement été réduites. Le ratio de prêt non performant est resté autour de 17 % en 2021 après avoir fortement baissé en 2020, car l'effet du remboursement des arriérés intérieurs était supérieur à celui de la contraction de l'activité économique et grâce à l'assouplissement temporaire des règles prudentielles par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBACC). L'amélioration de la liquidité et l'augmentation graduelle des dépôts des banques ont joué un rôle dans la croissance du crédit au secteur privé, laquelle est passée de 4 % à 10 % entre fin 2020 et fin 2021. Le ratio de fonds propres a atteint 22 % fin août 2021 contre 19 % fin 2020, ce qui traduit une meilleure qualité des actifs pondérés en fonction des risques et une tendance d'évolution positive des crédits et des dépôts. Des plans de restructurations sont en cours de considération pour deux banques fragiles.

PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET RISQUES

7. La reprise économique est engagée, tirée par l'augmentation de la production de pétrole, mais l'activité non pétrolière pâtit de conditions peu favorables résultant de la montée de l'inflation.

- La croissance du PIB réel devrait accélérer en 2022 et s'établir à 4,3 %. La production de pétrole devrait augmenter de 6,1 % avec une reprise de l'investissement par les grands producteurs. Les retombées du niveau élevé des recettes pétrolières, de la hausse de l'activité agricole, des investissements dans le secteur minier (potasse et minerai de fer) et la poursuite de la campagne vaccinale devraient soutenir la croissance de l'activité non pétrolière, qui s'élèvera à 3,3 %. La composition du programme d'assainissement budgétaire (§12) permettra de limiter l'effet de ce dernier sur la croissance. Ainsi, le programme prévoit une hausse des dépenses d'équipement et d'aide sociale et une baisse des transferts vers les entreprises publiques et des dépenses en biens et en services. Le dynamisme de l'activité économique non pétrolière est principalement bridé par la forte inflation et le resserrement monétaire qui en découle, lesquels compriment les dépenses et les investissements des ménages et des entreprises.
- En moyenne, l'inflation devrait s'élever à 3,5 %, poussée par les effets de la guerre en Ukraine — à savoir des tensions sur les prix des produits alimentaires et une hausse des prix à l'importation (§1). La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) a relevé son taux directeur de 50 points de base en mars pour contenir les anticipations d'inflation.
- Le solde des transactions courantes est prévu à 17,2 % du PIB en 2022. L'augmentation des recettes pétrolières (§1), conjuguée au soutien financier apporté par le FMI et par les partenaires au développement, contribuera à couvrir les besoins de financement découlant de la hausse des prix des importations, en particulier ceux des produits alimentaires, et à accroître les réserves internationales. Les importantes recettes pétrolières permettront également d'assurer le service de la dette (les remboursements au titre de l'ISSD du G20 à compter de juin 2022 et les paiements dus aux deux principaux créanciers commerciaux indexés sur les prix du pétrole). Compte tenu du climat d'incertitude à l'échelle internationale, les hausses des investissements directs à l'étranger et des autres flux financiers entrants devraient être limitées.

8. Les perspectives à moyen terme dépendront de la mise en œuvre de réformes visant à réduire la fragilité du pays à travers la création d'emplois et l'augmentation des revenus, pour la population pauvre en particulier. La croissance du PIB réel, estimée à 3,5 % en moyenne durant la période 2023–27, devrait être tirée par la croissance non pétrolière et atteindre 5 % d'ici 2026–27, à la faveur de politiques prudentes et de réformes structurelles sous-tendant la diversification économique. Ces dernières passent notamment par une augmentation des dépenses sociales et de développement (santé, éducation, infrastructures) et des réformes de la gouvernance, du secteur financier et de l'environnement des entreprises. En moyenne, la production pétrolière devrait croître

au rythme de 1,5 % et culminer en 2024. L'essor des exportations non pétrolières devrait être progressif. Sous l'effet conjugué du dynamisme des importations et des investissements dans le secteur pétrolier (jusqu'en 2024) et dans le secteur non pétrolier, le solde des transactions courantes deviendra déficitaire en 2027 et représentera 2 % du PIB. Les entrées nettes de capitaux augmenteront assez rapidement en 2023–25 à mesure que le service de la dette extérieure (publique et privée) diminuera et que les financements liés aux projets des partenaires au développement et les IDE augmenteront. Les tensions inflationnistes actuelles devraient se maintenir à 3 % (conformément aux objectifs d'inflation de la CEMAC) à moyen terme, notamment grâce à l'augmentation de la production alimentaire nationale résistante aux aléas météorologiques. Les tensions inflationnistes liées à l'augmentation de la consommation et de l'investissement seront compensées par l'essor de l'activité non pétrolière du côté de l'offre.

9. Les perspectives risquent de se dégrader (annexe II)

- Une aggravation des tensions géopolitiques mondiales et une accélération de la démondialisation pourraient avoir de nombreuses répercussions -multiplication des conflits dans le monde, volatilité des prix des produits de base, hausse des coûts de transport et d'importations, pénuries mondiales de denrées alimentaires — lesquelles pèseraient sur l'investissement, les exportations, les importations, les envois de fonds et l'inflation.
- Le Congo pourrait également voir ses recettes pétrolières diminuer en cas de baisse des prix du pétrole ou de matérialisation des risques sur la production (tributaire en partie de la capacité du gouvernement à retirer progressivement les allègements fiscaux dont les producteurs de pétrole bénéficient depuis longtemps).
- Une lente progression de la campagne vaccinale et l'apparition de variants très contagieux pourraient entraîner la mise en place de confinements stricts et faire augmenter les dépenses de santé et d'aide sociale (cette hausse serait largement compensée par une baisse des dépenses en capital et dans les biens et services non essentiels).
- La croissance non pétrolière à moyen terme et la capacité des autorités à mettre en œuvre la politique budgétaire dépendront de l'application des réformes, du remboursement des arriérés intérieurs, de l'évolution de l'activité dans le secteur pétrolier, de l'endiguement de la pandémie et du maintien de la stabilité sociopolitique.
- La production agricole pourrait souffrir de conditions météorologiques défavorables, ce qui accentuerait l'insécurité alimentaire et les tensions inflationnistes.
- À l'inverse, une mise en œuvre des réformes plus rapide que prévu, avec le concours des partenaires au développement, pourrait stimuler l'investissement privé. Une hausse des prix des métaux et du phosphate pourrait soutenir les investissements dans le secteur minier et la découverte de nouveaux gisements de pétrole et de gaz présentant de faibles coûts d'exploitation pourrait dynamiser l'économie. Enfin, les prix du pétrole pourraient augmenter

davantage, ce qui bénéficierait aux exportations et ferait augmenter les investissements dans les gisements pétroliers.

EXÉCUTION DU PROGRAMME

10. Tous les critères de réalisation à fin février 2022 ont été respectés (tableau 1 du texte et tableau 12). Tous les objectifs indicatifs ont également été atteints, à l'exception de l'objectif relatif aux dépenses sociales, en raison du retard pris dans la mise en œuvre des projets au début du cycle budgétaire, ce qui ne devrait pas avoir d'effet sur l'objectif à fin 2022.

Tableau 1 du texte. République du Congo : Vue d'ensemble des résultats du programme

Description	Critères	Fév. 2022
Critères de réalisation quantitatifs		
Plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole	CR	●
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale	CR	●
Critères de réalisation continus		
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale	CR	●
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale	CR	●
Plafond de la nouvelle dette extérieure contractée par ou au nom de l'administration centrale et garantie par des livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole)	CR	●
Objectifs indicatifs		
Plancher pour les revenus non pétroliers	OI	●
Plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté	OI	●
Plafond des décaissements des prêts extérieurs pour les projets d'investissement	OI	●
Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale	OI	●
Plancher du remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale	OI	●
Atteint ● Non atteint ●		

11. Les réformes prévues dans le programme progressent. Le repère structurel à fin mars 2022 consistant à préparer une nouvelle stratégie de gestion des finances publiques assortie d'un plan d'action a été respecté. L'autre repère structurel à fin mars 2022 n'a en revanche pas été atteint, mais son élément constitutif essentiel, qui porte sur l'amélioration de la gouvernance, a été mis en œuvre : la nouvelle loi relative à la lutte contre la corruption, laquelle incorpore toutes les recommandations clés du FMI, a été approuvée par le parlement en février et ratifiée en mars. Cela étant, l'approbation de la loi a nécessité la mobilisation de capacités plus importantes que prévu. En conséquence, la publication d'un décret connexe portant sur les conflits d'intérêts a été reportée et il est proposé d'en faire un nouveau repère structurel à fin juillet 2022. Le FMI fournira une assistance technique pour appuyer l'élaboration de ce décret.

DISCUSSIONS DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES

Les politiques économiques continuent de prioriser la préservation de la stabilité macroéconomique, la réduction des fragilités et la création des conditions propices à une croissance plus vigoureuse, plus résiliente et plus inclusive, accordant une place centrale à la diversification économique et à la résilience face aux changements climatiques. Les discussions ont principalement porté sur la gestion de la manne financière générée par les prix élevés du pétrole et sur les fortes incertitudes entourant les projections sur les prix du pétrole et les recettes pétrolières exceptionnelles¹. Une partie des recettes pétrolières exceptionnelles projetées en 2022, qui commencent à peine à être collectées, financeront les aides sociales et les reports de paiement d'impôts de façon à soutenir les ménages et les entreprises face à la hausse de l'inflation. En 2023–27, elles serviront des objectifs plus larges et permettront de couvrir d'autres dépenses sociales et le remboursement des arriérés intérieurs. Les recettes non utilisées, accumulées au fil des ans, viendront renforcer les marges de sécurité. De façon à maintenir la viabilité de la dette, les autorités poursuivront l'assainissement du solde budgétaire hors pétrole — principalement au moyen d'une mobilisation des recettes non pétrolières et d'une baisse des transferts aux entreprises publiques — le paiement des obligations liées à la dette extérieure et des arriérés intérieurs dans les délais prescrits revêtra, à cet égard, une importance cruciale. Une meilleure gestion de la dette, de l'investissement public et des finances publiques ainsi qu'une accélération des réformes du secteur de l'énergie et de la gouvernance et la mise en œuvre de réformes structurelles du côté de l'offre seront déterminantes pour promouvoir la croissance non pétrolière à moyen terme. Dans tous ces domaines, l'appui fourni par les partenaires au développement jouera un rôle essentiel. En outre, l'accord au titre de la FEC continuera i) de bénéficier de l'action régionale de la CEMAC visant à maintenir une orientation de politique monétaire appropriée et à favoriser la stabilité du secteur financier et ii) de soutenir les efforts de la CEMAC en faveur de la stabilité régionale en accumulant une partie substantielle des actifs extérieurs nets (AEN) prévus dans la région de 2022 à 2024.

A. Politique budgétaire

12. Le budget 2022 donne la priorité aux dépenses sociales et de développement tout en poursuivant l'assainissement budgétaire, ce dernier étant facilité par la mobilisation des recettes et la rationalisation des dépenses non prioritaires (MPEF § 10–12, 25). En 2022, le déficit primaire hors pétrole devrait atteindre 15,3 % du PIB non pétrolier (soit 2 % de moins que le PIB non pétrolier en 2021). Les principales mesures budgétaires en 2022 sont détaillées ci-après :

- L'amélioration des recettes non pétrolières est soutenue par le redressement de l'activité économique non pétrolière, les dispositions d'accroissement des recettes adoptées au cours des trois dernières années (dématérialisation des paiements fiscaux et élargissement de la base d'imposition par exemple), les progrès dans la collecte des arriérés fiscaux, l'élargissement de l'assiette des impôts fonciers (respect des titres de propriété foncière et mise à jour des cadastres), réduction des exonérations douanières et interdiction des incitations fiscales dans le secteur forestier. Le surplus de recettes fiscales généré par ces

¹ Les recettes pétrolières exceptionnelles désignent le surplus de recettes par rapport au montant projeté dans le rapport-pays du FMI, n° 22/49, net du surplus de remboursements dus au titre de la dette extérieure par rapport au montant projeté également dans le rapport-pays du FMI, n° 22/49.

mesures compensera largement la diminution des recettes qui découle du maintien de la réduction, décidée en 2021, de la taxe sur le chiffre d'affaires (abaissée de 7 % à 5 % pour les petites entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 millions de francs CFA) et du taux de l'impôt sur les sociétés (ramené de 30 % à 28 %). Les négociations avec les producteurs de pétrole sur les allègements d'impôts devraient aboutir au deuxième semestre 2022 et générer de nouvelles recettes (celles-ci ne sont pas incorporées dans les projections actuelles) pour l'État congolais.

- Une partie de la manne financière générée par la hausse des prix du pétrole sera épargnée sous forme de dépôt à la BEAC, l'autre servira à atténuer les effets néfastes de la guerre en Ukraine (encadré 1) via i) un élargissement du périmètre du programme de transferts monétaires ciblé pour aider les ménages à faire face à la hausse de l'inflation (0,5 % du PIB non pétrolier) et ii) la poursuite des reports de paiement de certains impôts, taxes et droits d'accises mis en place durant la pandémie pour aider les entreprises à faire face à l'érosion de leurs marges bénéficiaires (0,1 % du PIB non pétrolier). Par ailleurs, les autorités conserveront un faible taux de taxes à l'importation et de droits de douane sur les produits alimentaires comme ces dernières années. L'augmentation des transferts vers les entreprises publiques du secteur de l'énergie (à savoir, la compagnie d'électricité et la raffinerie de pétrole) imputable à la hausse de la facture d'importation des carburants et combustibles sera contrebalancée par des avances sur dividendes de l'entreprise publique chargée du développement du secteur pétrolier, qui bénéficie de l'essor des recettes d'exportation. Par conséquent, les transferts nets liés au pétrole diminueront sous l'effet des économies réalisées grâce aux réformes des entreprises du secteur de l'énergie engagées en 2019 et étalées sur plusieurs années.
- Les autorités ont augmenté les dépenses sociales et de développement conformément au Plan national de développement (PND) 2022–26. Les domaines prioritaires sont la santé et l'assainissement, l'éducation, l'agriculture et l'aide sociale (avec une attention particulière portée sur l'amélioration de la qualité des dépenses et un meilleur ciblage des populations qui en ont le plus besoin). L'essentiel de ces dépenses est financé par l'appui fourni par les partenaires au développement, l'accord au titre de la FEC et l'allocation de DTS au titre de 2021. Environ la moitié de l'allocation de DTS au titre de 2021 a d'ores et déjà été utilisée lors du premier semestre 2022 : elle a été consacrée à des projets sociaux et de développement et à l'apurement d'arriérés sociaux intérieurs (tableau 2 du texte). Plus généralement, 75 % des

Tableau 2 du texte. République du Congo : utilisation de l'allocation de DTS au titre de 2021

(en pourcentage des 56 milliards de francs CFA dépensés entre janvier 2022 et mai 2022)¹

Domaines des projets	55.0
Santé et assainissement	32.1
Éducation	5.8
Agriculture	4.5
Aide sociale	3.6
Énergie	3.1
Autres dépenses sociales	5.9
Arriérés sociaux	45.0
Pensions	38.4
Autres	6.6

¹ L'allocation de DTS au titre de 2021 s'élevait à 120 milliards de francs CFA.

remboursements des arriérés intérieurs prévus dans le budget 2022 serviront à payer des fonds de retraite (tableau 7) et les 25 % concerneront des arriérés commerciaux.

- Les dépenses en biens et services en lien avec la pandémie ont baissé (par rapport à 2021) compte tenu du faible nombre de nouvelles infections (encadré 2) et la masse salariale a été contenue. Les dépassements de dépenses ou les déficits de recettes seront compensés par un report des dépenses non prioritaires.

13. La politique budgétaire à moyen terme continuera à soutenir les dépenses nécessaires pour engendrer une croissance plus vigoureuse, plus résiliente et plus inclusive (comme indiqué dans le PND 2022–26) tout en préservant la viabilité de la dette. Le déficit primaire hors pétrole passera de 17 % à 13 % du PIB non pétrolier entre 2021 et 2027, essentiellement grâce à la poursuite de la stratégie appliquée en 2022 (MPEF, § 12–13, 25–26), laquelle repose sur les éléments suivants :

- L'amélioration de la collecte des arriérés fiscaux en procédant à leur recensement et en déterminant leur probabilité de recouvrement (repère structurel à fin 2022). Un comité, créé récemment, se prépare à lancer le processus de collecte à la mi-2022. La dématérialisation et l'automatisation en cours de l'administration des recettes joueront un rôle essentiel dans la mise en œuvre de procédures efficaces permettant d'assurer le suivi et la collecte systématique des arriérés fiscaux.
- L'élargissement de l'assiette fiscale grâce à l'application des réformes du recensement des entreprises et de l'administration douanière (soutenue par la Banque mondiale), à la suppression d'importantes exonérations de TVA et à la rationalisation d'autres exonérations fiscales, conformément à la stratégie et au plan d'action à moyen terme, qui devraient être définis fin septembre 2022 et couvriraient l'analyse, la publication et les implications budgétaires de l'ensemble des exonérations fiscales. Une analyse des exonérations fiscales dont bénéficient les entreprises dans le cadre des conventions d'investissement actuelles sera également menée à la fin de 2022 dans le but d'éliminer progressivement ces exonérations à partir de 2023.
- Le relèvement des droits d'accise conformément aux lignes directrices de la CEMAC et la suppression graduelle des reports de paiements d'impôts, de taxe et de droits de douane adoptés en réponse à la pandémie.
- Compte tenu des contraintes de capacités, à moyen terme, les recettes pétrolières exceptionnelles (générées grâce aux prix élevés du pétrole) serviront à financer des dépenses sociales et le remboursement d'arriérés intérieurs, d'un montant de 2,3 % du PIB non pétrolier chaque année ; le reste étant conservé sous forme de dépôts à la BEAC. De façon plus générale, un nouveau dispositif d'apurement des arriérés intérieurs est en cours de mise au point et devrait être appliqué à partir de 2023. Il doit permettre d'apurer tous les arriérés intérieurs d'ici 2031 (et d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés durant cette période).
- La poursuite de la mise en œuvre des réformes des entreprises publiques du secteur de l'énergie permettra de réduire les transferts vers ses entreprises publiques et d'améliorer la

transparence. En outre, une analyse financière de l'ensemble des entreprises publiques a été lancée afin de mieux comprendre les risques et les vulnérabilités budgétaires.

14. La dette est jugée « viable » — bien que le pays soit considéré « en situation de surendettement » en l'absence de l'apurement de ses arriérés commerciaux extérieurs (§27 et analyse de viabilité de la dette, AVD) — du fait de l'assainissement budgétaire à moyen terme, d'un règlement régulier de la dette et des arriérés et de l'accord de restructuration de la dette récemment conclu.

- Un processus de restructuration de la dette (à l'égard de créanciers extérieurs et officiels) a commencé en 2019 et a abouti à la conclusion d'un accord avec les autres grands créanciers commerciaux extérieurs fin janvier 2022.
- La dette publique devrait passer de 104 % du PIB en 2021 à 67 % du PIB en 2027. Dans le cadre de ses efforts pour rembourser les arriérés actuels et éviter de nouveaux arriérés, les autorités ont contacté les créanciers du pays pour procéder à un rapprochement des montants dus. En conséquence, en mars 2022, l'encours de la dette extérieure (et de la dette publique) en 2021 a été révisé à la hausse de 9 % du PIB (AVD), ce qui couvre notamment la dette officielle envers l'Arabie saoudite, la Belgique, le Brésil et la Chine et la dette commerciale envers des entreprises chinoises, un fournisseur, et s'inscrit également dans le cadre de l'accord de restructuration de la dette conclu en janvier 2022 (mentionné plus haut)².
- Les risques découlant des chocs sur les prix du pétrole sont en grande partie atténués par le fait que les remboursements aux principaux créanciers commerciaux extérieurs sont indexés sur les prix du pétrole, et par la disponibilité de financements sur les marchés financiers congolais.
- Tout refinancement du principal de la dette publique extérieure avant ou à sa date d'échéance doit se traduire par une amélioration des indicateurs relatifs à la dette et au service de la dette utilisés dans l'AVD afin de respecter l'accord au titre de la FEC (PAT § 10). Ainsi, si une opération de refinancement fait que la valeur actualisée du ratio dette/PIB est constamment supérieure au seuil pertinent de l'AVD au cours des 5 à 7 prochaines années, alors cette opération compromettrait l'évaluation de la dette du Congo comme viable et ne serait pas compatible avec l'accord au titre de la FEC.

B. Investissement public et gestion de la dette

15. L'amélioration de la gestion des investissements publics sera essentielle à la bonne mise en œuvre du PND 2022–26 et au renforcement de la gouvernance et de la gestion de la dette (MPEF § 14–17). Le pays doit renforcer sa planification et l'efficacité de ses dépenses

² Les encours de la dette extérieure en 2019 et en 2020 ont aussi été revus à la hausse et respectivement relevés de 3 % et de 4 % du PIB. Comme indiqué dans le rapport-pays du FMI n° 22/49, l'encours de la dette intérieure pour 2020 a été revu à la hausse d'environ 10 % du PIB (par rapport aux estimations figurant dans le rapport-pays n° 21/255) du fait d'une amélioration des capacités.

publiques pour répondre aux importants besoins en infrastructures. À cette fin, les autorités définiront i) un plan d'investissement public à moyen terme dans lequel les projets seront classés par ordre de priorité en fonction des résultats d'une analyse coût-bénéfices, du PND et des engagements internationaux (tels que les Objectifs de développement durable —ODD—et le programme économique régional de la CEMAC), cette initiative bénéficiant de l'AT et de formations fournies par le FMI, et ii) un plan d'action reposant sur l'enquête actuellement menée par la Banque mondiale sur l'efficacité des investissements publics. En parallèle, un modèle de plan de passation de marché, qui permettra de baliser les futurs budgets, est en cours de développement (repères structurels à fin juin 2022 et à fin décembre 2022). Sa mise en œuvre sera déterminante pour éliminer les passations de marchés hors budget, or, cet élément est fondamental pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés et améliorer la gouvernance.

16. Les efforts sont en cours pour corriger les difficultés systémiques liés à la gestion de la dette (MPEF § 18–23). Une stratégie globale de gestion de la dette est en cours d'élaboration (repère structurel à fin juillet 2022) et cette initiative bénéficie de l'AT du FMI. Pour que cette nouvelle stratégie soit fructueuse, il faut : i) renforcer la mise en commun des capacités, le partage d'informations et la coordination entre les organismes concernés ; ii) remanier la structure organisationnelle de la Caisse congolaise d'amortissement (CCA) ; iii) étendre le périmètre de la base de données unique sur la dette à l'ensemble de la dette publique et iv) joindre à chaque loi de finances un programme d'emprunt et le publier. Afin d'améliorer la transparence, un rapport annuel de la dette (couvrant les 10 plus grandes entreprises publiques) sera publié, le premier portant sur l'exercice 2021 (repère structurel proposé à fin mars 2023). Tout nouveau financement extérieur devra être obtenu à des conditions concessionnelles (et sur une base contractuelle) et les titres de dette ne seront pas garantis par des livraisons ultérieures de ressources naturelles. Les services du FMI ont engagé les autorités à ne pas recourir aux quatre prêts non concessionnels, d'un montant total d'environ 280 millions d'USD, souscrits avant l'entrée en vigueur de l'accord au titre de la FEC. Toutefois, étant donné que les autorités ont indiqué qu'elles seraient peut-être amenées à utiliser ces prêts, il convient de souligner que tout tirage doit être conforme avec les paramètres du programme.

17. L'accélération des réformes dans le secteur de l'énergie permettra de créer de l'espace budgétaire et de réduire les passifs éventuels (MPEF § 24–27). Un cabinet d'audit international prépare actuellement un rapport rapprochant les recettes publiques pétrolières obtenues en 2021 et les montants prévus dans les accords de partage de la production ; ce rapport ainsi qu'un tableau qui recensent les détenteurs de concessions minières, forestières et pétrolières seront publiés prochainement (repère structurel à fin juin 2022). Les recettes pétrolières seront améliorées grâce à un examen complet du régime fiscal du secteur pétrolier et un plan d'action mis en œuvre à partir de 2023, initiatives étant soutenues par l'AT du FMI. Les mesures couvrent l'élimination des subventions de TVA implicites dans le secteur pétrolier, l'amélioration de la collecte de cette taxe, l'élargissement de son assiette et le transfert de l'intégralité du montant collecté dans le budget. En outre, il faudra veiller à ce que l'entreprise publique chargée du développement du secteur pétrolier verse l'ensemble des dividendes dus. À moyen terme, les transferts budgétaires liés au pétrole seront réduits, principalement en s'assurant que les prix de l'énergie reflètent les coûts de

production (carburants, électricité) tout en protégeant les plus vulnérables par des aides sociales. Les audits de toutes les entreprises publiques dont les activités sont liées au secteur pétrolier seront régulièrement publiés.

C. Réformes portant sur la gouvernance, la transparence et autres réformes structurelles plus générales

18. Les réformes portant sur la gestion des finances publiques progressent (MPEF § 28–29). Une nouvelle stratégie de gestion des finances publiques à moyen terme a été mise en place (§11) ; l'exécution du budget a été améliorée grâce à la création d'un comité chargé de contrôler et de coordonner l'application du plan de trésorerie en cohérence avec le plan d'engagement et de trésorerie ; et deux modules du nouveau système d'information de la gestion financière (SIGFIP) sont en service, les autres modules devant être opérationnels fin 2022 (repère structurel) de façon à assurer la conformité des infrastructures, de la formation du personnel et de la connexion aux systèmes informatiques. Le ministère des Finances sera doté d'un nouvel organigramme en juillet 2022. L'adoption de la nouvelle loi relative à la Cour des comptes et la discipline budgétaire (CCDB), prévue en septembre 2022 renforcera l'indépendance et les capacités de l'entité en question. Les réformes concernant l'architecture du compte unique du Trésor enregistrent également des avancées : le versement automatique, au compte unique du Trésor, des recettes des ventes de ressources naturelles des entités publiques devrait être mis en place d'ici la fin de 2022 et la fermeture des comptes publics du gouvernement central et des organismes publics dans des banques commerciales se poursuit. Un cadre juridique et réglementaire destiné aux partenariats public-privé (PPP), conforme aux meilleures pratiques internationales, sera élaboré en 2023.

19. Il sera essentiel de faire preuve du même dynamisme dans l'application des autres réformes concernant la gouvernance et la transparence pour consolider les gains obtenus récemment (MPEF § 30–35), y compris ceux générés par la nouvelle loi relative à la lutte contre la corruption. Un audit des achats et des dépenses liés à la COVID-19 durant la période 2020–21 (repère structurel à fin juin 2022) est en cours. Le gouvernement s'est engagé à publier les contrats d'approvisionnement relatifs à la pandémie (faisant apparaître le nom et la nationalité des bénéficiaires effectifs des personnes morales auxquelles le marché a été attribué) ainsi que les rapports *ex post* sur l'exécution de ces contrats. La Commission pour la transparence et la Commission anticorruption ont commencé leurs activités, mais elles ont besoin de davantage de financements (émanant du budget ou des partenaires au développement) pour mener à bien leurs missions, notamment la publication sur le site du gouvernement de toutes les informations et statistiques relevant de leur compétence. La loi relative à la déclaration de patrimoine sera modifiée, en consultation avec le FMI, en vue de la rapprocher davantage des meilleures pratiques internationales. Un registre public ou un système de cadastre sera mis en place dans les secteurs minier et forestier (repère structurel proposé à fin mars 2023) afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles et de faciliter les enquêtes sur les délits environnementaux et le blanchiment de capitaux qui les accompagnent. Le régime de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sera renforcé, notamment à partir des recommandations énoncées dans le rapport d'évaluation mutuelle adopté lors de la réunion plénière du GABAC (Groupe d'action

contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale) de 2022. Afin d'étayer les futures réformes, avec l'appui de l'AT du FMI, les autorités évalueront les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport diagnostique sur la gouvernance préparé en 2018.

20. La résilience du secteur financier et l'accès au financement sont progressivement renforcés (MPEF § 37). L'apurement des arriérés intérieurs contribue à la diminution des prêts non performants et favorise la stabilité financière. La loi encadrant l'affacturage et le crédit-bail, adoptée récemment, devrait faciliter l'accès au financement et une feuille de route visant à améliorer l'inclusion financière (élaborée en collaboration avec la BEAC et la COBAC) devrait être établie sous sa forme définitive en juin. En complément de ces réformes, il sera nécessaire d'accroître encore la capacité des systèmes juridique et judiciaire à traiter les contentieux financiers.

MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

21. Financement du programme. Le programme est intégralement financé sur les 12 prochains mois et différents éléments (tels qu'un soutien budgétaire apporté par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la France) laissent augurer un financement du programme pendant toute sa durée, sachant que les besoins de financement nets sont importants jusqu'en 2024 (tableau 3 du texte).

Tableau 3 du texte. République du Congo : besoins et sources de financement, 2022–27
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Besoins de financement	10888	10273	10614	9614	8769	8938
Déficit du compte des transactions courantes (hors dons et exportations pétrolières)	6847	7638	8356	8299	7631	7993
Amortissement de la dette extérieure CGE	1311	946	739	503	380	380
Autres flux financiers nets	1677	980	853	38	194	100
Variation nette des réserves, hors tirages en DTS	1053	709	666	775	564	465
Sources de financement	10504	9894	10368	9614	8769	8938
Exportations de pétrole	9411	8788	9082	8304	7515	7585
Dons	26	26	80	101	112	124
Autres transferts	68	142	105	41	47	54
Prêts projet (décaissements)	246	293	327	365	345	350
IDE	628	763	893	836	784	850
Utilisation de l'allocation de DTS	221	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel	-96	-119	-119	-33	-33	-24
ISSD	-96	-119	-119	-33	-33	-24
Écart de financement²	384	379	246	0	0	0
Appui budgétaire ¹	111	288	153	0	0	0
FEC du FMI prévue	272	92	92	0	0	0
Écart résiduel	0	0	0	0	0	0
Postes pour mémoire :						
Accord au titre de la FEC prévu (en pourcentage du total des entrées des donateurs)	35	16	17
(en pourcentage de l'appui budgétaire et des financements prévus)	71	24	38

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Ce chiffre n'intègre pas les prêts en faveur de projets et présente un engagement minimal.

² Le besoin de financement correspond à celui figurant aux tableaux 2a et 4.

22. Modification du programme et suivi. Il est proposé de modifier les critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2022 concernant le solde primaire hors pétrole et le plafond du financement intérieur net de l'État, étant donné, respectivement i) qu'une partie des recettes pétrolières exceptionnelles financeront de nouvelles mesures destinées à atténuer les répercussions de la guerre en Ukraine et ii) que le reste des recettes pétrolières exceptionnelles sera épargné sous forme de dépôts à la BEAC (§12). Le suivi des résultats du programme sera assuré par des revues semestrielles du programme en fonction de critères de réalisation quantitatifs (tableau 12) et de repères structurels (tableau 13) périodiques et continus. Afin de remédier aux vulnérabilités considérables de la dette du Congo, l'endettement sera conditionné à certains critères, portant notamment sur la souscription de nouveaux emprunts concessionnels et non concessionnels, sur la dette extérieure et sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Cette conditionnalité sera établie sur une base nominale, en raison du manque de capacité d'enregistrement, de suivi et de communication des statistiques relatives à la dette et elle sera complétée par une conditionnalité budgétaire, qui sera limitée à l'administration centrale également du fait des contraintes en matière de données.

23. La capacité de la République du Congo à rembourser le FMI devrait rester satisfaisante, mais elle est exposée à des risques élevés (graphique 2, tableau 10). Dans le cadre du scénario de référence, l'encours total du crédit à l'égard du FMI (fondé sur les tirages actuels et futurs) culmine à 220 % de la quote-part (356,4 millions de DTS) et 3,1 % du PIB en 2024. Le service de la dette à l'égard du FMI atteint un pic correspondant à 0,4 % du PIB et 1,7 % des recettes (hors dons) en 2029 et 22,2 % du service total de la dette extérieure en 2030. La part de la dette extérieure totale due au FMI reste inférieure à 10 % (tableau 4 du texte). Le plus important risque à la baisse (parmi les principaux risques listés au §9) est un fort repli des prix du pétrole qui pourrait compromettre la viabilité de la dette. Le risque le plus important en matière de mise en œuvre tient à un vacillement de la détermination à appliquer les réformes indispensables concernant la gouvernance. Les bons antécédents des autorités en matière de remboursement au FMI, l'exécution dans le passé de neuf programmes appuyés par le FMI et les mesures de politique économique envisagées dans le programme (notamment les propositions de repères structurels dans le domaine de la gestion de la dette) constituent des facteurs d'atténuation des risques. Les autorités disposent d'une bonne capacité de mise en œuvre de leur action, comme en témoignent la discipline budgétaire dont elles ont récemment fait preuve (notamment pendant la pandémie) et l'application de réformes structurelles, même lorsque l'exécution du précédent accord au titre de la FEC a connu des difficultés. Le mandat de réforme confié au nouveau gouvernement après les dernières élections présidentielles favorisera la poursuite des progrès en matière de capacité de mise en œuvre.

24. Problèmes statistiques et développement des capacités. Les données disponibles sont globalement adéquates pour permettre le suivi du programme. Le développement des capacités est conforme aux objectifs du programme et se concentre tout particulièrement sur la politique et l'administration fiscales, les réformes portant sur la gestion des finances publiques, la gestion de la dette, les statistiques (il s'avère nécessaire d'améliorer encore les statistiques relatives aux comptes nationaux, à la situation monétaire, à la situation budgétaire, au secteur extérieur et à la dette ainsi que les statistiques à haute fréquence) et enfin le cadre de lutte contre la corruption et sa mise en

œuvre. La République du Congo fait une utilisation modérée de l'assistance technique du FMI et présente un bilan mitigé s'agissant de son application.

25. Une nouvelle évaluation des sauvegardes de la BEAC a été achevée en 2022. D'après ses conclusions, la BEAC a conservé de solides dispositifs de gouvernance après les réformes juridiques réalisées en 2017. Elle a également mené à bien son initiative, lancée en 2019 et s'étalant sur plusieurs années, visant à adopter les Normes internationales d'information financière, lui permettant ainsi de renforcer ses pratiques en matière d'information financière. Les dispositifs d'audit externe demeurent robustes. En revanche, le mécanisme d'audit interne pâtit de contraintes de capacités et n'est toujours pas pleinement conforme aux pratiques internationales. En outre, la BEAC doit renforcer sa gestion des risques ainsi que définir un plan de continuité des opérations et accroître sa résilience face aux attaques cybernétiques.

Tableau 4 du texte. République du Congo : Dette extérieure, 2022–32

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Créance privilégiée	2516	2569	2545	2471	2514	2537	2554	2508	2465	2415	2382
Multilatérale	1524	2081	2392	2471	2514	2537	2554	2508	2465	2415	2382
FMI	315	411	508	502	501	472	458	438	433	428	424
Hors FMI	1209	1670	1884	1969	2013	2065	2096	2070	2032	1986	1959
Dette garantie privée (liée aux achats anticipés de pétrole)	991	488	154	0	0	0	0	0	0	0	0
Créance non privilégiée	3857	3453	3169	2965	2771	2422	2316	2272	2236	2191	2143
Bilatéraux officiels	2807	2514	2315	2191	2112	2037	2000	1974	1938	1893	1845
Club de Paris	365	316	264	275	289	264	245	228	208	181	148
Brésil	92	86	79	73	70	66	63	59	52	48	43
Belgique	130	106	81	63	45	31	22	17	17	17	17
France	111	103	91	133	175	167	160	152	139	117	88
Russie	29	21	13	6	0	0	0	0	0	0	0
Suisse	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hors Club de Paris	2442	2198	2051	1916	1822	1773	1755	1746	1730	1712	1698
Chine	1998	1783	1667	1554	1481	1448	1437	1435	1425	1411	1399
Inde	105	90	74	59	48	41	36	31	27	25	25
Koweït	55	56	56	57	56	54	52	49	47	45	43
Turquie	62	45	29	19	9	0	0	0	0	0	0
Autres	103	104	104	105	106	106	107	107	107	107	107
Arriérés antérieurs à l'initiative PPTE	119	120	121	122	123	124	124	124	124	124	124
Créanciers privés	1051	939	855	775	659	384	316	298	298	298	298
Entreprises chinoises	396	350	304	256	208	0	0	0	0	0	0
Club de Londres (euro-obligation)	214	189	163	133	97	62	26	8	8	8	8
Afreximbank	52	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs	389	389	387	385	354	323	290	290	290	290	290
Total	6373	6021	5715	5437	5285	4959	4870	4780	4700	4606	4525
dont multilatérale	1524	2081	2392	2471	2514	2537	2554	2508	2465	2415	2382
dont bilatérale	2807	2514	2315	2191	2112	2037	2000	1974	1938	1893	1845
dont privée	2042	1427	1008	775	659	384	316	298	298	298	298
Parts											
FMI (en % des créances multilatérales)	20,7	19,8	21,2	20,3	19,9	18,6	17,9	17,5	17,6	17,7	17,8
FMI (en % du total)	4,9	6,8	8,9	9,2	9,5	9,5	9,4	9,2	9,2	9,3	9,4
Multilatérale (en % du total)	23,9	34,5	41,8	45,4	47,6	51,1	52,4	52,4	52,4	52,4	52,6
Officielle (en % du total)	44,0	41,7	40,5	40,3	40,0	41,1	41,1	41,3	41,2	41,1	40,8
Privée (en % du total)	16,5	15,6	15,0	14,2	12,5	7,8	6,5	6,2	6,3	6,5	6,6

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

26. Assurances régionales. La BEAC a actualisé ses assurances fournies aux pays de la CEMAC appliquant un programme appuyé par le FMI. L'assurance offerte à l'échelle régionale sur les avoirs extérieurs nets (AEN) prévue pour fin décembre 2021 n'a pas été mise en œuvre, mais ce

manquement a été temporaire et l'objectif en question a été atteint début janvier 2022. Dans sa lettre de suivi de soutien aux programmes de juin 2022, la BEAC a réaffirmé son engagement en faveur du maintien d'une orientation de politique monétaire appropriée, associé à la mise en œuvre par les États membres d'un ajustement budgétaire convenu dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, afin de favoriser la constitution de réserves extérieures. Dans le cadre de ces mesures destinées à renforcer les réserves, elle a i) relevé son taux directeur (TIAO) et sa facilité de prêt marginal de 50 points en mars 2022 en vue de contenir les tensions inflationnistes, ii) relevé le taux d'intérêt sur la reprise de liquidité de 25 points de base en février 2022, afin de réduire la liquidité excédentaire, stimuler le marché interbancaire et améliorer la transmission de la politique monétaire, et iii) réduit les injections hebdomadaires de liquidité à 180 milliards de francs CFA en mars 2022. La BEAC continuera également d'œuvrer en vue de l'exécution effective de la réglementation des changes, notamment en appliquant à partir de 2022 les dispositions récemment convenues concernant le secteur extractif. Les assurances fournies à l'échelle régionale sur les avoirs extérieurs nets (AEN) régionaux sont essentielles à la réussite du programme appuyé par le FMI en faveur de la République du Congo et aideront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

27. Arriérés extérieurs

- Les autorités ont conclu des accords sur le paiement des arriérés envers Abou Dhabi, la Belgique (pays n'entrant pas dans le périmètre de l'ISSD), la Libye et la Suisse. Par ailleurs, des accords de principe ont été trouvés pour des remboursements d'arriérés (non couverts par l'ISSD) envers le Brésil³ et la Russie. Les autorités procèdent à éliminer les arriérés vis-à-vis de la banque indienne d'import-export (Exim Bank of India) (31 millions d'USD, non couverts par l'ISSD).
- Les autorités s'emploient à apurer les arriérés extérieurs commerciaux envers des entreprises chinoises (107 millions d'USD) et 10 fournisseurs (19 millions d'USD au total) ; et ont sollicité un traitement PPTE d'un autre ensemble d'arriérés antérieurs à l'initiative (96 millions d'USD).
- Une revue des assurances de financement a été réalisée et sera menée à chaque revue du programme au titre de la FEC jusqu'à ce que le pays n'ait plus aucun arriéré extérieur commercial.
- Les autorités contestent des arriérés d'un montant de 275 millions d'USD à l'égard d'un fournisseur, dans le cadre d'un contentieux plus vaste.⁴

³ Les autorités brésiliennes ont donné leur accord à l'octroi de financements par le FMI, malgré l'existence d'arriérés officiels.

⁴ Les autorités continuent de contester cette créance vis-à-vis d'une entreprise étrangère de construction (Commisimpex) dans le cadre de divers litiges entre ces deux parties. Les créances qui font l'objet d'un litige n'engendrent pas d'arriérés aux fins de l'application des politiques du FMI en matière d'arriérés ou des critères de réalisation portant sur les arriérés.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

28. Les perspectives sont favorables, mais elles demeurent fragiles dans un contexte marqué par la persistance de la pandémie, les répercussions de la guerre en Ukraine et des risques substantiels de baisse des prix du pétrole. Le niveau élevé des prix du pétrole et de la production nationale de pétrole soutient le rebond de l'économie en 2022. Cependant, la forte inflation résultant de la guerre en Ukraine pèse sur les ménages et sur les entreprises, qui peinent encore à se relever des effets néfastes sur le plan humain et économique engendrés par la pandémie ces deux dernières années. En conséquence, l'insécurité alimentaire et la pauvreté s'aggravent alors que se profilent d'importants défis liés aux changements climatiques et une baisse de la demande mondiale de pétrole parallèlement à la transition vers une économie sobre en carbone opérée dans l'ensemble des pays. Dans ces conditions, pour obtenir une croissance vigoureuse à moyen terme et sortir de la situation fragile dans laquelle il se trouve, le Congo devra accélérer la diversification de son économie en se focalisant sur la création d'emplois, l'inclusivité et la résilience.

29. La mobilisation des recettes et la rationalisation des dépenses non prioritaires permettront au pays de réaliser des augmentations substantielles des dépenses sociales et de développement, notamment dans les infrastructures, tout en préservant la viabilité de la dette. La poursuite des réformes à même de réduire les transferts vers les entreprises publiques du secteur de l'énergie et d'accroître la mobilisation des recettes sera essentielle pour que cette stratégie porte ses fruits. Les principales mesures relatives aux recettes couvrent à la fois les secteurs pétrolier et non pétrolier et passent par une rationalisation des exonérations fiscales, un élargissement de l'assiette fiscale et une expansion de la collecte des arriérés fiscaux. La mise en œuvre de cette stratégie se trouve également facilitée par des recettes pétrolières exceptionnelles, dont une partie sera utilisée pour financer i) des transferts monétaires et des reports d'impôts ciblés visant à soutenir les ménages et les entreprises face à la hausse de l'inflation ; ii) des dépenses sociales plus larges et le remboursement d'arriérés intérieurs en 2023–27 ; et iii) l'augmentation du service de la dette envers les deux principaux créanciers commerciaux extérieurs, dont les paiements sont indexés sur les prix du pétrole. Le reste des recettes exceptionnelles servira à renforcer les marges de sécurité destinées à faire face à de futurs chocs dans un contexte mondial caractérisé par de très fortes incertitudes. L'avancée des réformes de la gestion des finances publiques, en particulier celles concernant la gestion de la trésorerie et le compte unique du Trésor, sera déterminante pour parvenir à une exécution efficace et transparente du budget.

30. Le renforcement de l'investissement public et de la gestion de la dette améliorera la gouvernance et l'utilisation des dépenses sociales et de développement. Un renforcement de la planification et de l'efficacité des dépenses publiques peut accroître les capacités de mise en œuvre et la qualité de la mise en œuvre. Pour cela, il convient en premier lieu d'établir un plan d'investissement public à moyen terme dans lequel les projets sont systématiquement classés par ordre de priorité en fonction des résultats d'une analyse coût-bénéfices et des objectifs de développement. En complément de ces réformes, il est nécessaire de mettre fin à la passation de marché public hors budget. Ces mesures, conjuguées à une stratégie globale de gestion de la dette et à des réformes concomitantes portant sur les capacités et les données, sont indispensables pour

assurer un enregistrement rigoureux de la dette, réduire les coûts associés à cette dernière, garantir son service dans les délais prescrits et contrôler l'accumulation d'arriérés. L'élimination des arriérés intérieurs contribuera également à la stabilité du secteur financier, grâce à la réduction des prêts non performants et la liquidité dégagée, couplée aux réformes en faveur de l'inclusion financière, améliorera l'accès au financement. La publication d'un rapport annuel de la dette (couvrant les entreprises publiques) et la poursuite des réformes dans le secteur de l'énergie renforceront la gestion des risques budgétaires, la gouvernance et la transparence. Les services du FMI recommandent aux autorités de ne pas procéder à un refinancement de la dette qui risquerait de compromettre l'évaluation de la dette du Congo comme « viable » et qui ne serait pas conforme aux objectifs et aux paramètres du programme au titre de la FEC.

31. Il sera fondamental de consolider les gains générés par les récentes réformes en faveur de la lutte contre la corruption et de la transparence pour améliorer le climat des affaires.

La nouvelle loi relative à la lutte contre la corruption constitue un jalon essentiel. Les prochaines étapes importantes dans ce domaine sont de : doter la Commission anticorruption et la Commission pour la transparence de financements suffisants, renforcer la réglementation en matière de conflits d'intérêts et la loi relative à la déclaration de patrimoine, créer un registre public dans les secteurs minier et forestier afin de faciliter la lutte contre les délits environnementaux et le blanchiment de capitaux qui les accompagnent et évaluer les progrès réalisés depuis le rapport diagnostique sur la gouvernance établi en 2018 de façon à définir la voie à suivre.

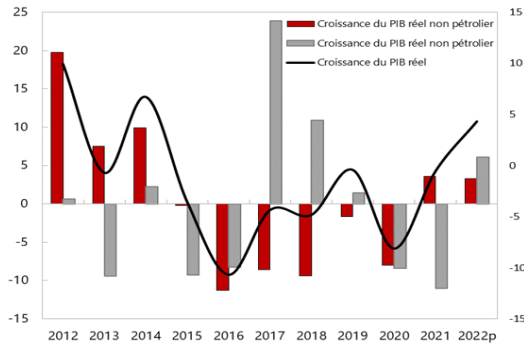
32. Au vu de la solidité du programme des autorités, de la mise en œuvre, bien que différée, de l'assurance régionale prévue pour fin décembre 2021 et des assurances régionales figurant dans le document de juin 2022 sur l'ensemble de l'Union, les services du FMI sont favorables à l'achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC et soutiennent la demande de modification des critères de réalisation à fin juin 2022 concernant le solde primaire hors pétrole et le plafond du financement intérieur net de l'État. Les services du FMI proposent de déclarer, achevée, la revue des assurances de financement. Ils proposent également que l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC soit subordonné à la mise en œuvre d'assurances essentielles à l'échelle de l'Union, comme le prévoit le document de référence de juin 2022 sur l'ensemble de l'Union.

Graphique 1. République du Congo : évolution économique récente, 2012–22

Le PIB hors pétrole se redresse lentement après une nette contraction en 2020 sous l'effet de la pandémie.

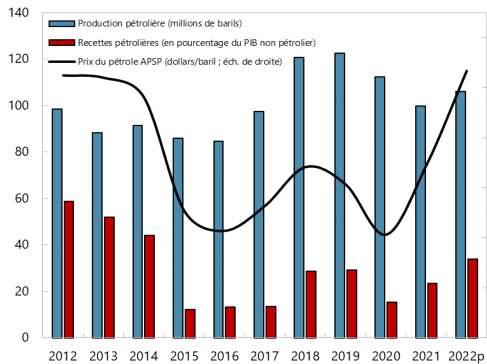
Croissance du PIB réel

(en pourcentage)



La production de pétrole devrait remonter après avoir diminué en 2021 du fait de la contraction des investissements durant la pandémie...

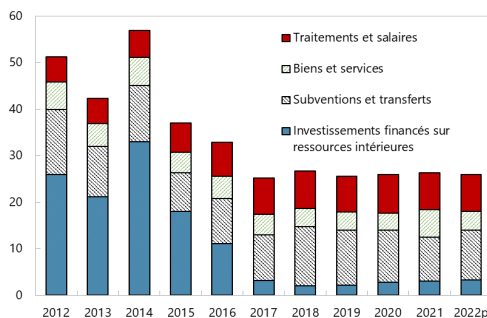
Pétrole



Les dépenses publiques ont fléchi ces dernières années par rapport à la période 2012–16...

Dépenses publiques

(en pourcentage du PIB non pétrolier)



L'inflation globale accélère, tirée par la hausse des prix des produits alimentaires.

Inflation

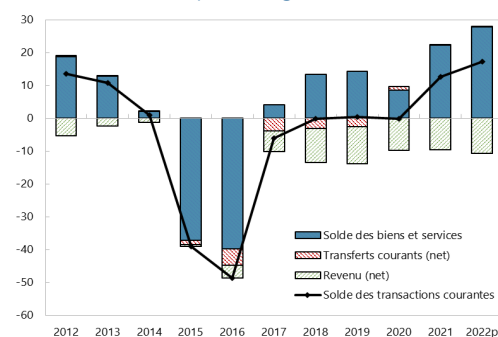
(variation moyenne en % en glissement annuel)



... et ce rebond, conjugué au niveau élevé des prix du pétrole, devrait faire augmenter l'excédent courant.

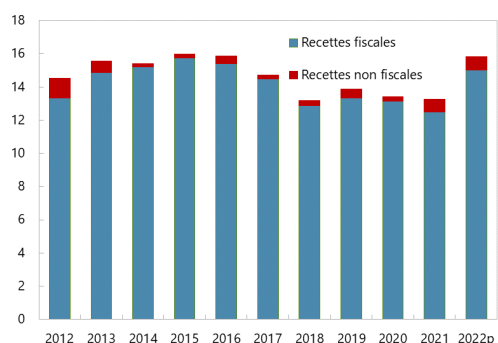
Balance des paiements

(en pourcentage du PIB)



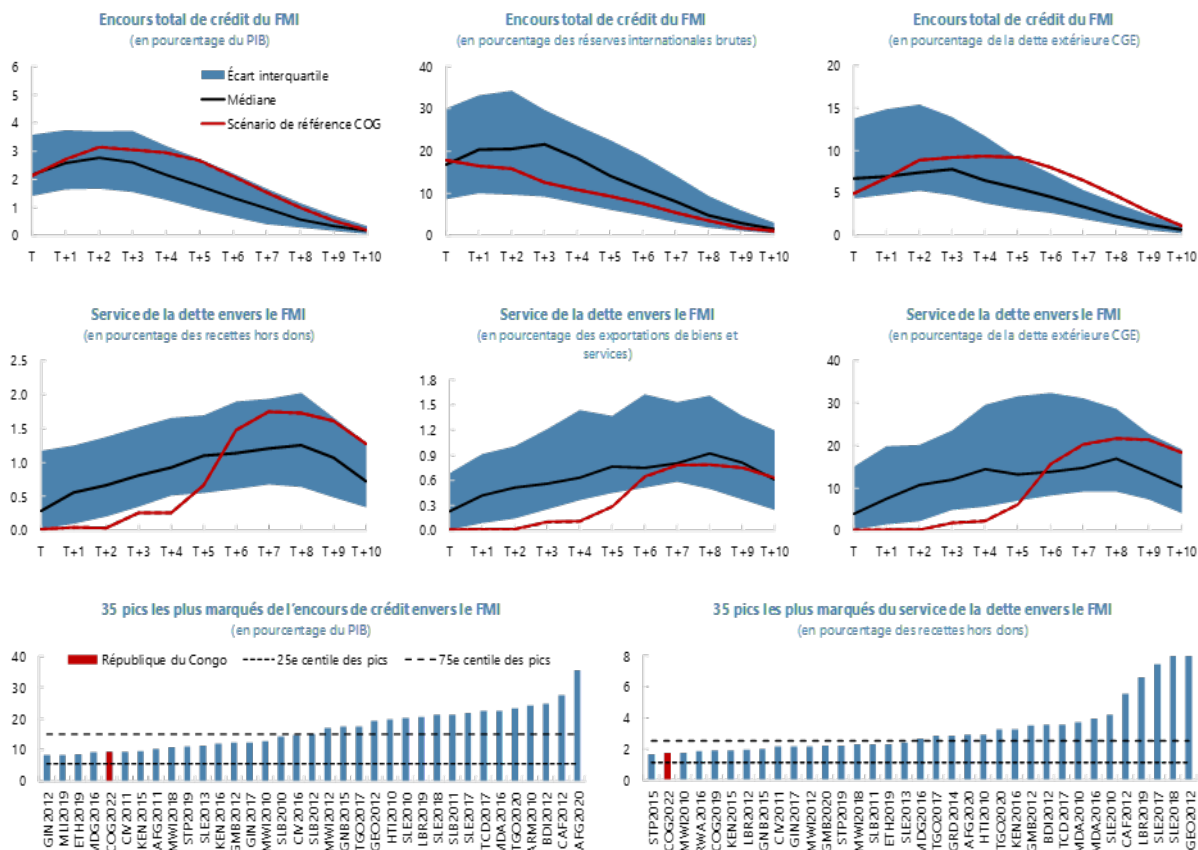
...à l'instar des recettes non pétrolières.

Recettes non pétrolières



Sources : Autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. République du Congo : Encours du crédit à l'égard du FMI et service de la dette extérieure comparativement aux accords assortis d'une tranche supérieure de crédit au titre du FRPC^{1,2,3,4}



Sources : Rapports des services du FMI ; outil de recherche de données financières du FMI ; calculs des services du département financier.

¹ Les fourchettes interquartiles et la médiane se fondent sur tous les accords au titre du FRPC donnant accès aux tranches supérieures de crédit (y compris les financements panachés) de 2010 à 2020.

² Les pays ayant plusieurs accords sont enregistrés distinctement dans la base de données.

³ La période T indique l'année d'approbation de l'accord (groupe témoin) ou l'année de demande d'accord (pays manifestant son intérêt).

⁴ Dette CGE = dette contractée ou garantie par l'État.

⁵ Pour la République du Congo, réserves internationales brutes = réserves officielles estimées.

Tableau 1. République du Congo : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2020–27

	2020	2021	2022 Prog.	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Prél.	IMF CR 22/49				Proj.		
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Production et prix									
PIB aux prix constants	-8.1	-0.6	2.4	4.3	4.6	7.1	1.7	0.6	3.5
Pétrolier	-8.4	-11.0	1.0	6.1	5.4	11.5	-2.4	-7.1	0.2
Non-pétrolier	-8.0	3.6	3.3	3.3	3.9	4.0	4.5	5.0	5.0
PIB aux prix courants	-20.8	18.0	3.3	24.5	0.4	4.9	1.0	1.5	4.6
Déflateur du PIB	-13.8	18.7	0.8	19.3	-4.0	-2.0	-0.7	0.8	1.1
Non-pétrolier	1.8	1.8	2.8	3.6	3.2	3.0	3.0	3.0	3.0
Prix à la consommation (moyenne pour la période)	1.4	2.0	2.7	3.5	3.2	3.0	3.0	3.0	3.0
Prix à la consommation (fin de période)	0.6	1.5	3.0	3.5	3.2	3.0	3.0	3.0	3.0
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b.	-36.2	42.4	0.5	47.7	-6.8	2.1	-7.0	-6.4	2.4
Importations, f.à.b.	-25.3	12.1	13.5	43.6	8.5	6.8	0.5	-1.2	7.1
Volume des exportations	-2.2	5.2	2.5	3.9	1.9	6.7	2.1	4.9	8.2
Volume des importations	-18.9	-14.5	14.7	13.9	11.4	11.8	3.7	-3.0	7.2
Termes de l'échange (détérioration -)	-26.7	4.2	-0.8	16.2	-5.9	0.2	-5.8	-12.6	-5.4
Solde des transactions courantes (pourcentage du PIB)	-0.1	12.6	5.5	17.2	7.9	4.6	0.3	-0.4	-2.0
Avoirs extérieurs nets	-8.0	-37.9	-7.5	119.2	59.2	34.2	34.5	18.4	13.5
Dettes publiques extérieures (pourcentage du PIB)	66.3	59.1	46.0	42.9	38.7	34.3	32.1	30.4	28.0
Secteur monétaire									
Masse monétaire au sens large	18.0	5.9	10.8	19.2	13.9	11.6	13.9	15.7	12.0
Crédit au secteur privé	3.5	9.6	4.1	4.6	4.8	5.7	6.0	6.4	7.1
(Pourcentage du PIB)									
Investissement et épargne									
Épargne nationale brute	22.5	33.6	29.3	41.1	33.7	30.6	27.3	27.0	25.4
Investissement brut	22.6	21.0	23.8	23.9	25.7	25.9	27.0	27.4	27.4
(Pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)									
Opérations financières de l'administration centrale									
Recettes totales	31.1	37.4	39.8	50.5	46.7	45.1	41.2	37.7	37.3
Recettes pétrolières	15.3	23.4	23.2	33.9	29.2	27.8	23.5	19.5	18.7
Recettes non pétrolières (y compris les dons)	15.8	14.0	16.6	16.6	17.6	17.3	17.7	18.1	18.5
Dépenses totales et prêts nets	32.8	34.7	35.5	35.6	38.0	36.8	37.3	36.1	35.2
Courantes	27.8	29.6	28.2	28.5	29.4	28.3	28.3	27.2	26.2
Investissement (prêts nets inclus)	5.0	5.1	7.3	7.2	8.6	8.5	9.1	8.8	9.1
Solde global (déficit -, base engagements)	-1.7	2.7	4.3	14.9	8.7	8.4	3.8	1.6	2.0
Solde global (déficit -, base engagements, pourcentage du PIB)	-1.2	1.7	2.7	8.2	5.1	5.0	2.5	1.1	1.4
Solde primaire hors pétrole (=déficit)	-15.2	-17.3	-15.7	-15.3	-16.1	-15.4	-15.8	-14.1	-13.1
Solde budgétaire primaire de base (=déficit) ¹	0.2	6.1	7.5	18.6	13.1	12.5	7.7	5.5	5.6
Solde primaire de base non pétrolier (=déficit) ²	-15.3	-16.0	-12.7	-12.3	-12.8	-12.0	-12.3	-11.1	-10.3
Solde budgétaire de référence (pourcentage du PIB) ³	2.6	-0.9	-1.2	-1.2	-1.9	0.4	0.9	0.3	-0.5
Solde primaire (pourcentage du PIB)	0.1	3.9	4.8	10.2	7.7	7.5	4.9	3.7	3.9
Ecart de financement (pourcentage du PIB)	0.0	0.0	3.1	2.6	2.5	1.5	0.0	0.0	0.0
Dettes publiques totales (pourcentage du PIB) ⁴	114.0	103.6	89.3	84.4	78.9	71.8	70.4	69.4	66.5
(Pourcentage du total des recettes publiques, hors dons)									
Service de la dette extérieure publique	42.3	33.1	33.4	38.9	29.6	22.7	15.0	11.9	10.8
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)									
PIB nominal	5,937	7,006	7,189	8,721	8,755	9,184	9,277	9,414	9,844
PIB nominal pétrolier	1,692	2,528	2,550	3,929	3,617	3,680	3,353	3,007	2,914
PIB nominal non pétrolier	4,245	4,478	4,639	4,792	5,138	5,504	5,924	6,407	6,930
PIB nominal en dollar américain (millions)	10,330	12,641	13,235	14,989	15,243	16,174	16,500	16,876	17,735
Prix du pétrole congolais (US\$/baril)	39	68	64	96	85	78	74	72	70
Prix du Brent (US\$/baril)	42	70	66	111	96	87	81	78	75
Production pétrolière (millions de barils)	112	100	110	106	112	125	122	113	113
Taux de change nominal (CFAF/USD, moyenne)	575	554
Taux de change effectif réel (variation en pourcentage)	6.5

Sources : Autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes hors dons moins dépenses totales (hors paiements d'intérêts et investissements publics financés sur ressources extérieures).² Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.³ Solde global moins 20% des recettes pétrolières et moins 80% des recettes pétrolières au-dessus de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.⁴ L'encours de la dette 2020-21 a été révisé à la hausse par rapport au rapport pays du FMI n° 22/49 afin de refléter les exercices de rapprochement de la dette avec les créanciers bilatéraux officiels et les créanciers privés extérieurs.

Tableau 2a. République du Congo : Opérations de l'administration centrale, 2020–27

(en milliards de francs CFA)

	2020	2021	2021	2022	2022 Prog.	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Budget rév.	Prél.	Budget	IMF CR 22/49			Proj.			
Recettes et dons	1,320	1,582	1,674	1,836	1,847	2,421	2,401	2,485	2,440	2,415	2,583
Recettes	1,221	1,567	1,642	1,799	1,809	2,383	2,337	2,439	2,383	2,353	2,514
Recettes pétrolières	651	950	1,049	1,060	1,076	1,625	1,499	1,531	1,390	1,252	1,299
dont: remboursement des créances liées aux achats anticipés du pétrole	82	...	97	...	77	79	93	80	101	79	79
Recettes non pétrolières	570	617	593	739	734	758	839	908	993	1,100	1,215
Impôts directs	200	202	201	282	267	290	317	347	381	422	466
Taxes sur les biens et services	255	268	244	295	305	288	319	347	381	421	466
Taxes sur le commerce international	103	110	114	124	124	141	158	169	182	207	230
Recettes non fiscales	12	36	34	38	38	38	44	45	48	50	53
Dons	100	15	32	37	37	39	64	45	57	62	69
Dépenses et prêts nets	1,393	1,451	1,553	1,661	1,649	1,707	1,954	2,025	2,212	2,310	2,442
Dépenses courantes	1,179	1,179	1,326	1,332	1,309	1,364	1,511	1,557	1,674	1,744	1,814
Salaires	352	370	359	379	379	379	406	435	469	507	548
Autres dépenses courantes	688	637	780	739	739	764	838	853	932	948	985
Biens et services	157	143	265	187	190	190	209	216	248	258	278
Transferts	473	432	421	487	487	511	564	571	615	619	644
Transferts sociaux (Using, Covid-19 et autres)	80	92	92	186	104	127	162	155	174	190	206
Transferts pétroliers	82	...	97	77	77	79	93	80	101	79	79
Autres transferts	311	...	232	224	306	305	309	336	341	350	360
Charges communes	58	62	94	65	62	63	65	67	69	71	63
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	60	42	35	42	42	42	43	43	45	44	33
Intérêts	80	130	153	172	148	179	224	226	229	246	248
Dettes intérieure	35	...	75	...	58	71	145	160	173	195	201
Dettes extérieure	45	...	77	...	90	108	79	66	56	50	47
dont: prêt moratoire COVID-19 (intérêts)	0	...	2	...	2	3	3	2	1	1	0
dont: intérêts sur prêts liés aux achats anticipés du pétrole	2	...	22	...	48	29	18	8	2	0	0
Dépenses d'investissement	214	272	227	329	340	343	443	468	538	565	628
Financées sur ressources propres	119	147	136	161	161	161	210	237	275	311	366
Financées sur ressources extérieures	95	124	91	168	179	182	233	231	262	255	263
Solde primaire hors pétrole ²	-644	-689	-775	-713	-730	-731	-827	-845	-933	-901	-911
Solde primaire de base hors pétrole ³	-649	-580	-717	-582	-588	-588	-659	-660	-728	-709	-717
— excluant les transferts pétroliers ⁴	-566	-580	-620	-582	-521	-510	-565	-580	-627	-630	-638
Solde fiscal primaire	7	261	274	347	346	893	672	686	457	351	388
Solde global, base engagements											
Dons exclus	-172	116	89	138	160	676	383	414	171	43	72
Dons inclus	-73	131	121	175	198	714	448	460	228	105	140
Solde global, base caisse	-44	131	121	175	198	714	448	460	228	105	140
Financement	44	-131	-121	-583	-421	-937	-666	-599	-228	-105	-140
Extérieur (net)	48	-241	-330	-310	-373	-676	-443	-301	-96	-38	-30
Tirages	75.7	109	79	131	142	143	168	186	205	192	194
Prêt moratoire COVID-19	152.4	...	90	...	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement (payé)	-471.5	-351	-421	-441	-515	-819	-612	-487	-301	-231	-224
dont: prêt moratoire COVID-19 (principal et intérêts)	0	...	0	...	52	57	70	69	18	18	18
dont: créances liées aux achats anticipés du pétrole	-18	...	-122	...	-239	-336	-295	-192	-58	0	0
Autres financements externes	81.6	...	-79	...	0	0	0	0	0	0	0
Intérieur (net)	-5	110	210	-273	-48	-262	-222	-298	-132	-67	-110
Système bancaire (net)	318	427	448	119	103	72	-62	-198	-56	180	130
BEAC	113	33	26	119	55	-166	-266	-269	-290	-220	-253
dont: Utilisation des allocations de DTS	33	...	120	120
Banques commerciales ⁵	206	394	422	...	48	237	204	71	234	401	383
Financement non bancaire ⁶	-323	-317	-239	-392	-151	-334	-160	-99	-76	-247	-240
dont: remboursement d'arriérés intérieurs	-203	-128	-314	...	-201	-402	-211	-209	-155	-146	-133
Besoin de financement (= excédent)	0	0	0	408	223	223	218	139	0	0	0
Financement attendu (hors FMI)	0	0	0	...	71	65	165	87	0	0	0
FEC du FMI	0	0	0	...	152	158	53	53	0	0	0
Besoin résiduel de financement	0	...	0	...	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire:											
Encours des arriérés intérieurs ⁷	1,358	...	1,014	...	1,333	1,250	934	677	492	322	185
Encours des dépôts du gouvernement	98	...	219	...	88	386	654	924	1,189	1,387	1,602
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁸	152	...	-60	...	-87	-106	-164	41	79	32	-45
PIB aux prix courants du marché	5,937	7,006	7,006	8,721	7,189	8,721	8,755	9,184	9,277	9,414	9,844
PIB non pétrolier aux prix courants du marché	4,245	4,478	4,478	4,792	4,639	4,792	5,138	5,504	5,924	6,407	6,930

Sources: autorités congolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées.² Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).³ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.⁴ Solde primaire de base hors pétrole moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.⁵ Inclut les créanciers résidents et non-résidents de la zone CEMAC.⁶ Comprend les estimations des arriérés intérieurs audités par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) et les arriérés déclarés mais non encore audités.⁸ Définition CEMAC: solde global moins 20 pour cent des recettes pétrolières et moins 80 pour cent des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.

Tableau 2b. République du Congo : Opérations de l'administration centrale, 2020–27
(en % du PIB réel non pétrolier)

	2020	2021	2021	2022	2022 Prog.	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Budget rév.	Prél.	Budget	IMF CR 22/49			Proj.			
Recettes et dons	31.1	35.3	37.4	38.3	39.8	50.5	46.7	45.1	41.2	37.7	37.3
Recettes	28.8	35.0	36.7	37.5	39.0	49.7	45.5	44.3	40.2	36.7	36.3
Recettes pétrolières	15.3	21.2	23.4	22.1	23.2	33.9	29.2	27.8	23.5	19.5	18.7
<i>dont: remboursement des créances liées aux achats anticipés du pétrole</i>	1.9	...	2.2	0.0	1.7	1.6	1.8	1.4	1.7	1.2	1.1
Recettes non pétrolières	13.4	13.8	13.2	15.4	15.8	15.8	16.3	16.5	16.8	17.2	17.5
Impôts directs	4.7	4.5	4.5	5.9	5.8	6.1	6.2	6.3	6.4	6.6	6.7
Taxes sur les biens et services	6.0	6.0	5.5	6.2	6.6	6.0	6.2	6.3	6.4	6.6	6.7
Taxes sur le commerce international	2.4	2.5	2.5	2.6	2.7	3.0	3.1	3.1	3.1	3.2	3.3
Recettes non fiscales	0.3	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8
Dons	2.3	0.3	0.7	0.8	0.8	0.8	1.3	0.8	1.0	1.0	1.0
Dépenses et prêts nets	32.8	32.4	34.7	34.7	35.5	35.6	38.0	36.8	37.3	36.1	35.2
Dépenses courantes	27.8	26.3	29.6	27.8	28.2	28.5	29.4	28.3	28.3	27.2	26.2
Salaires	8.3	8.3	8.0	7.9	8.2	7.9	7.9	7.9	7.9	7.9	7.9
Autres dépenses courantes	16.2	14.2	17.4	15.4	15.9	15.9	16.3	15.5	15.7	14.8	14.2
Biens et services	3.7	3.2	5.9	3.9	4.1	4.0	4.1	3.9	4.2	4.0	4.0
Transferts	11.2	9.6	9.4	10.2	10.5	10.7	11.0	10.4	10.4	9.7	9.3
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	1.9	2.0	2.0	3.9	2.2	2.7	3.1	2.8	2.9	3.0	3.0
Transferts pétroliers	1.9	...	2.2	1.6	1.7	1.6	1.8	1.4	1.7	1.2	1.1
Autres transferts	7.3	...	5.2	4.7	6.6	6.4	6.0	6.1	5.7	5.5	5.2
Charges communes	1.4	1.4	2.1	1.4	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2	1.1	0.9
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	1.4	0.9	0.8	0.9	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.7	0.5
Intérêts	1.9	2.9	3.4	3.6	3.2	3.7	4.4	4.1	3.9	3.8	3.6
Dettes intérieure	0.8	...	1.7	0.0	1.3	1.5	2.8	2.9	2.9	3.0	2.9
Dettes extérieure	1.1	...	1.7	0.0	1.9	2.3	1.5	1.2	0.9	0.8	0.7
<i>dont: prêt moratoire COVID-19 (intérêts)</i>	0.0	...	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>dont: intérêts sur prêts liés aux achats anticipés du pétrole</i>	0.0	...	0.5	0.0	1.0	0.6	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'investissement	5.0	6.1	5.1	6.9	7.3	7.2	8.6	8.5	9.1	8.8	9.1
Financées sur ressources propres	2.8	3.3	3.0	3.4	3.5	3.4	4.1	4.3	4.6	4.9	5.3
Financées sur ressources extérieures	2.2	2.8	2.0	3.5	3.9	3.8	4.5	4.2	4.4	4.0	3.8
Solde primaire hors pétrole²	-15.2	-15.4	-17.3	-14.9	-15.7	-15.3	-16.1	-15.4	-15.8	-14.1	-13.1
Solde primaire de base hors pétrole³	-15.3	-12.9	-16.0	-12.1	-12.7	-12.3	-12.8	-12.0	-12.3	-11.1	-10.3
— <i>excluant les transferts pétroliers⁴</i>	-13.3	-12.9	-13.8	-12.1	-11.0	-10.6	-11.0	-10.5	-10.6	-9.8	-9.2
Solde fiscal primaire	0.2	5.8	6.1	7.2	7.5	18.6	13.1	12.5	7.7	5.5	5.6
Solde global base engagements											
Dons exclus	-4.1	2.6	2.0	2.9	3.5	14.1	7.5	7.5	2.9	0.7	1.0
Dons inclus	-1.7	2.9	2.7	3.6	4.3	14.9	8.7	8.4	3.8	1.6	2.0
Solde global base caisse	-1.0	2.9	2.7	3.6	4.3	14.9	8.7	8.4	3.8	1.6	2.0
Financement	1.0	-2.9	-2.7	-12.2	-9.1	-19.6	-13.0	-10.9	-3.8	-1.6	-2.0
Extérieur (net)	1.1	-5.4	-7.4	-6.5	-8.0	-14.1	-8.6	-5.5	-1.6	-0.6	-0.4
Tirages	1.8	2.4	1.8	2.7	3.1	3.0	3.3	3.4	3.5	3.0	2.8
Prêt moratoire COVID-19	3.6	...	2.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement (payé)	-11.1	-7.8	-9.4	-9.2	-11.1	-17.1	-11.9	-8.8	-5.1	-3.6	-3.2
<i>dont: prêt moratoire COVID-19 (principal et intérêts)</i>	0.0	...	0.0	0.0	1.1	1.2	1.4	1.2	0.3	0.3	0.3
<i>dont: créances liées aux achats anticipés du pétrole</i>	-0.4	...	-2.7	0.0	-5.1	-7.0	-5.7	-3.5	-1.0	0.0	0.0
Autres financements externes	1.9	...	-1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur (net)	-0.1	2.5	4.7	-5.7	-1.0	-5.5	-4.3	-5.4	-2.2	-1.0	-1.6
Système bancaire (net)	7.5	9.5	10.0	2.5	2.2	1.5	-1.2	-3.6	-0.9	2.8	1.9
BEAC	2.7	0.7	0.6	2.5	1.2	-3.5	-5.2	-4.9	-4.9	-3.4	-3.6
<i>dont: Utilisation des allocations de DTS</i>	0.7	...	2.6	2.5
Banques commerciales ⁵	4.8	8.8	9.4	0.0	1.0	5.0	4.0	1.3	4.0	6.3	5.5
Financement non bancaire⁶	-7.6	-7.1	-5.3	-8.2	-3.3	-7.0	-3.1	-1.8	-1.3	-3.9	-3.5
<i>dont: remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-4.8	-2.9	-7.0	0.0	-4.3	-8.4	-4.1	-3.8	-2.6	-2.3	-1.9
Besoin de financement (- = excédent)	0.0	0.0	0.0	8.5	4.8	4.7	4.2	2.5	0.0	0.0	--
Financement attendu (hors FMI)	0.0	0.0	0.0	...	1.5	1.3	3.2	1.6	0.0	0.0	0.0
FEC du FMI	0.0	0.0	0.0	...	3.3	3.3	1.0	1.0	0.0	0.0	0.0
Besoin résiduel de financement	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>											
Encours des arriérés intérieurs ⁵	32.0	...	22.7	...	28.7	26.1	18.2	12.3	8.3	5.0	2.7
Encours des dépôts du gouvernement	2.3	...	4.9	...	1.9	8.1	12.7	16.8	20.1	21.7	23.1
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁷	3.6	...	-1.3	...	-1.9	-2.2	-3.2	0.7	1.3	0.5	-0.7
PIB aux prix courants du marché (milliards de FCFA)	5,937	7,006	7,006	8,721	7,189	8,721	8,755	9,184	9,277	9,414	9,843.9
PIB non pétrolier aux prix courants du marché (milliards de FCFA)	4,245	4,478	4,478	4,792	4,639	4,792	5,138	5,504	5,924	6,407	6,930

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées.

² Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

³ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

⁴ Solde primaire de base hors pétrole moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.

⁵ Inclut les créanciers résidents et non-résidents de la zone CEMAC.

⁶ Comprend les estimations des arriérés intérieurs audités par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) et les arriérés déclarés mais non encore audités.

⁷ Définition CEMAC: solde global moins 20 pour cent des recettes pétrolières et moins 80 pour cent des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.

Tableau 2c. République du Congo : Opérations de l'administration centrale, 2020-27
(en pourcentage du PIB)

	2020	2021	2021	2022	2022 Prog.	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Budget rév.	Prél.	Budget	IMF CR 22/49		Proj.				
Recettes et dons	22.2	22.6	23.9	21.1	25.7	27.8	27.4	27.1	26.3	25.7	26.2
Recettes	20.6	22.4	23.4	20.6	25.2	27.3	26.7	26.6	25.7	25.0	25.5
Recettes pétrolières	11.0	13.6	15.0	12.2	15.0	18.6	17.1	16.7	15.0	13.3	13.2
Recettes non pétrolières	9.6	8.8	8.5	8.5	10.2	8.7	9.6	9.9	10.7	11.7	12.3
Impôts directs	3.4	2.9	2.9	3.2	3.7	3.3	3.6	3.8	4.1	4.5	4.7
Taxes sur les biens et services	4.3	3.8	3.5	3.4	4.2	3.3	3.6	3.8	4.1	4.5	4.7
Taxes sur le commerce international	1.7	1.6	1.6	1.4	1.7	1.6	1.8	1.8	2.0	2.2	2.3
Recettes non fiscales	0.2	0.5	0.5	0.4	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Dons	1.7	0.2	0.5	0.4	0.5	0.4	0.7	0.5	0.6	0.7	0.7
Dépenses et prêts nets	23.5	20.7	22.2	19.0	22.9	19.6	22.3	22.1	23.8	24.5	24.8
Dépenses courantes	19.9	16.8	18.9	15.3	18.2	15.6	17.3	17.0	18.1	18.5	18.4
Salaires	5.9	5.3	5.1	4.3	5.3	4.3	4.6	4.7	5.1	5.4	5.6
Autres dépenses courantes	11.6	9.1	11.1	8.5	10.3	8.8	9.6	9.3	10.0	10.1	10.0
Biens et services	2.6	2.0	3.8	2.1	2.6	2.2	2.4	2.3	2.7	2.7	2.8
Transferts	8.0	6.2	6.0	5.6	6.8	5.9	6.4	6.2	6.6	6.6	6.5
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	1.3	1.3	1.3	2.1	1.4	1.5	1.8	1.7	1.9	2.0	2.1
Transferts pétroliers	1.4	...	1.4	0.9	1.1	0.9	1.1	0.9	1.1	0.8	0.8
Autres transferts	5.2	...	3.3	2.6	4.3	3.5	3.5	3.7	3.7	3.7	3.7
Charges communes	1.0	0.9	1.3	0.7	0.9	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.6
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	1.0	0.6	0.5	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.3
Intérêts	1.3	1.8	2.2	2.0	2.1	2.1	2.6	2.5	2.5	2.6	2.5
Dettes intérieure	0.6	...	1.1	0.0	0.8	0.8	1.7	1.7	1.9	2.1	2.0
Dettes extérieure	0.8	...	1.1	0.0	1.3	1.2	0.9	0.7	0.6	0.5	0.5
dont: prêt moratoire COVID-19 (intérêts)	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont: intérêts sur prêts liés aux achats anticipés du pétrole	0.0	...	0.3	0.0	0.7	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'investissement	3.6	3.9	3.2	3.8	4.7	3.9	5.1	5.1	5.8	6.0	6.4
Financées sur ressources propres	2.0	2.1	1.9	1.8	2.2	1.8	2.4	2.6	3.0	3.3	3.7
Financées sur ressources extérieures	1.6	1.8	1.3	1.9	2.5	2.1	2.7	2.5	2.8	2.7	2.7
Solde primaire hors pétrole²	-10.8	-9.8	-11.1	-8.2	-10.2	-8.4	-9.4	-9.2	-10.1	-9.6	-9.3
Solde primaire de base hors pétrole³	-10.9	-8.3	-10.2	-6.7	-8.2	-6.7	-7.5	-7.2	-7.8	-7.5	-7.3
— excluant les transferts pétroliers ⁴	-9.5	-8.3	-8.8	-6.7	-7.1	-5.8	-6.5	-6.3	-6.8	-6.7	-6.5
Solde fiscal primaire	0.1	3.7	3.9	4.0	4.8	10.2	7.7	7.5	4.9	3.7	3.9
Solde global, base engagements											
Dons exclus	-2.9	1.7	1.3	1.6	2.2	7.7	4.4	4.5	1.8	0.5	0.7
Dons inclus	-1.2	1.9	1.7	2.0	2.7	8.2	5.1	5.0	2.5	1.1	1.4
Solde global, base caisse	-0.7	1.9	1.7	2.0	2.7	8.2	5.1	5.0	2.5	1.1	1.4
Financement	0.7	-1.9	-1.7	-6.7	-5.9	-10.7	-7.6	-6.5	-2.5	-1.1	-1.4
Extérieur (net)	0.8	-3.4	-4.7	-3.6	-5.2	-7.7	-5.1	-3.3	-1.0	-0.4	-0.3
Tirages	1.3	1.6	1.1	1.5	2.0	1.6	1.9	2.0	2.2	2.0	2.0
Prêt moratoire COVID-19	2.6	...	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement (payé)	-7.9	-5.0	-6.0	-5.1	-7.2	-9.4	-7.0	-5.3	-3.2	-2.4	-2.3
dont: prêt moratoire COVID-19 (principal et intérêts)	0.0	...	0.0	0.0	0.7	0.7	0.8	0.7	0.2	0.2	0.2
dont: créances liées aux achats anticipés du pétrole	-0.3	...	-1.7	0.0	-3.3	-3.8	-3.4	-2.1	-0.6	0.0	0.0
Autres financements externes	1.4	...	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur (net)	-0.1	1.6	3.0	-3.1	-0.7	-3.0	-2.5	-3.2	-1.4	-0.7	-1.1
Système bancaire (net)	5.4	6.1	6.4	1.4	1.4	0.8	-0.7	-2.2	-0.6	1.9	1.3
BEAC	1.9	0.5	0.4	1.4	0.8	-1.9	-3.0	-2.9	-3.1	-2.3	-2.6
dont: Utilisation des allocations de DTS	0.5	...	1.7	1.4
Banques commerciales ⁵	3.5	5.6	6.0	0.0	0.7	2.7	2.3	0.8	2.5	4.3	3.9
Financement non bancaire ⁶	-5.4	-4.5	-3.4	-4.5	-2.1	-3.8	-1.8	-1.1	-0.8	-2.6	-2.4
dont: remboursement d'arriérés intérieurs	-3.4	-1.8	-4.5	0.0	-2.8	-4.6	-2.4	-2.3	-1.7	-1.6	-1.3
Besoin de financement (= excédent)	0.0	0.0	0.0	4.7	3.1	2.6	2.5	1.5	0.0	0.0	0.0
Financement attendu (hors FMI)	0.0	0.0	0.0	...	1.0	0.7	1.9	0.9	0.0	0.0	0.0
FEC du FMI	0.0	0.0	0.0	...	2.1	1.8	0.6	0.6	0.0	0.0	0.0
Besoin résiduel de financement	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:											
Encours des arriérés intérieurs ⁷	22.9	...	14.5	...	18.5	14.3	10.7	7.4	5.3	3.4	1.9
Encours des dépôts du gouvernement	1.6	...	3.1	...	1.2	4.4	7.5	10.1	12.8	14.7	16.3
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁷	2.6	...	-0.9	...	-1.2	-1.2	-1.9	0.4	0.9	0.3	-0.5
PB aux prix courants du marché	5,937	7,006	7,006	8,721	7,189	8,721	8,755	9,184	9,277	9,414	9,844
PB non pétrolier aux prix courants du marché	4,245	4,478	4,478	4,792	4,639	4,792	5,138	5,504	5,924	6,407	6,930

Sources: autorités congolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées.

² Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

³ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

⁴ Solde primaire de base hors pétrole moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.

⁵ Inclut les créanciers résidents et non-résidents de la zone CEMAC.

⁶ Comprend les estimations des arriérés intérieurs audités par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) et les arriérés déclarés mais non encore audités.

⁷ Définition CEMAC: solde global moins 20 pour cent des recettes pétrolières et moins 80 pour cent des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.

Tableau 3a. République du Congo : Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2022-23
(en milliards de francs CFA)

	2022					2023				
	T1	T2	T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Recettes et dons	459	574	629	759	2,421	446	580	623	752	2,401
Recettes	449	564	619	750	2,383	437	564	605	732	2,337
Recettes pétrolières	325	390	422	487	1,625	255	360	390	495	1,499
dont: remboursement des créances liées aux achats anticipés du pétrole	14	20	20	24	79	19	24	19	32	93
Recettes non pétrolières	124	174	197	262	758	182	204	216	237	839
Impôts directs	48	67	75	100	290	70	79	83	86	317
Taxes sur les biens et services	48	66	75	99	288	70	80	83	86	319
Taxes sur le commerce international	23	33	37	50	141	35	35	39	49	158
Recettes non fiscales	6	9	10	13	38	7	10	11	16	44
Dons	10	10	10	10	39	10	17	17	21	64
Dépenses et prêts nets	381	445	449	433	1,707	422	493	507	531	1,954
Dépenses courantes	312	359	357	337	1,364	346	382	385	398	1,511
Salaires	87	95	99	99	379	98	102	102	106	406
Autres dépenses courantes	180	219	213	193	806	192	225	228	236	881
Biens et services	48	53	55	34	190	44	54	56	54	209
Transferts	106	140	132	133	511	121	144	144	155	564
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	31	33	32	32	127	39	42	40	40	162
Transferts pétroliers	14	20	20	24	79	19	24	19	32	93
Autres transferts	62	86	80	77	305	64	77	85	83	309
Charges communes	16	16	16	16	63	16	16	16	16	65
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	11	11	11	11	42	11	11	11	11	43
Intérêts	45	45	45	45	179	56	56	56	56	224
Dettes intérieure	18	18	18	18	71	36	36	36	36	145
Dettes extérieure	27	27	27	27	108	20	20	20	20	79
Dépenses d'investissement	69	86	93	96	343	77	111	122	133	443
Financées sur ressources propres	32	40	43	45	161	42	53	57	59	210
Financées sur ressources extérieures	36	45	49	51	182	35	58	65	74	233
Solde primaire hors pétrole ²	-202	-216	-198	-116	-731	-175	-216	-218	-217	-827
Solde primaire de base	150	210	264	413	1,037	105	185	219	331	840
Solde primaire de base hors pétrole ³	-175	-180	-158	-74	-588	-150	-175	-171	-163	-659
— excluant les transferts pétroliers ⁴	-161	-160	-138	-51	-510	-131	-151	-152	-132	-565
Solde fiscal primaire	123	174	225	372	893	80	143	171	277	672
Solde global, base engagements										
Dons exclus	68	120	170	317	676	14	71	98	201	383
Dons inclus	78	129	180	327	714	24	87	115	221	447
Solde global, base caisse	78	129	180	327	714	24	87	115	221	447
Financement	-41	-197	-224	-475	-937	81	-259	-272	-216	-665
Extérieur (net)	-254	-202	-365	145	-676	-128	-113	-102	-100	-443
Tirages	21	35	55	33	143	25	34	51	59	168
Amortissement net (payé) sur le principal, extérieur	-274	-237	-420	112	-819	-153	-147	-153	-159	-612
Autres financement externes	0	0
Intérieur (net)	212	5	141	-619	-262	209	-146	-170	-115	-222
Système bancaire	245	21	224	-419	72	225	-130	-130	-27	-62
BEAC (net)	104	-111	-16	-143	-166	104	-80	-80	-211	-266
dont: Variation des dépôts du gouvernement (- = augmentation)	-111	-111	-111	-111	-444	-80	-80	-80	-80	-319
Utilisation des DTS	30	30	30	30	120	0	0	0	0	0
Banques commerciales (net)	121	105	213	-338	101	121	-50	-50	184	205
Titres publics non résidents	20	27	27	61	136					
Prêt BGFI										
Financement non bancaire	-33	-17	-83	-200	-334	-16	-16	-40	-88	-160
dont: remboursement d'arriérés intérieurs	-40	-20	-100	-241	-402	-21	-21	-53	-116	-211
Besoin de financement (- = excédent)	-37	68	45	148	223	-105	172	157	-6	218
Financement attendu (hors FMI)	0	0	0	65	65	83	0	83	0	165
FEC du FMI	53	53	0	53	158	0	26	0	26	53
Résiduel	-89	15	45	30	0	-188	145	74	-32	0

Sources : autorités congolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées et net de cotisations de sécurité sociale.

² Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

³ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

⁴ Solde primaire de base hors pétrole moins transferts liés au pétrole.

Tableau 3b. République du Congo : Opérations trimestrielles de l'administration centrale, en flux, 2022–23

(en milliards de francs CFA, cumulés depuis le début de l'exercice budgétaire)

	2022					2023				
	T1	T2	T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.		Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Recettes et dons	459	1033	1662	2421	2421	446	1027	1649	2401	2401
Recettes	449	1013	1633	2383	2383	437	1000	1605	2337	2337
Recettes pétrolières	325	715	1137	1625	1625	255	614	1004	1499	1499
<i>dont</i> : remboursement des créances liées aux achats anticipés du pétrole	14	35	55	79	79	19	43	62	93	93
Recettes non pétrolières	124	298	495	758	758	182	386	601	839	839
Impôts directs	48	115	190	290	290	70	149	232	317	317
Taxes sur les biens et services	48	114	189	288	288	70	150	233	319	319
Taxes sur le commerce international	23	55	92	141	141	35	69	109	158	158
Recettes non fiscales	6	15	25	38	38	7	17	28	44	44
Dons	10	19	29	39	39	10	26	44	64	64
Dépenses et prêts nets	381	825	1274	1707	1707	422	916	1423	1954	1954
Dépenses courantes	312	671	1028	1364	1364	346	728	1113	1511	1511
Salaires	87	182	280	379	379	98	199	301	406	406
Autres dépenses courantes	180	399	613	806	806	192	417	645	881	881
Biens et services	48	101	156	190	190	44	98	155	209	209
Transferts	106	246	378	511	511	121	265	409	564	564
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	31	64	95	127	127	39	81	121	162	162
Transferts pétroliers	14	35	55	79	79	19	43	62	93	93
Autres transferts	62	148	228	305	305	64	141	226	309	309
Charges communes	16	31	47	63	63	16	32	49	65	65
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	11	21	32	42	42	11	21	32	43	43
Intérêts	45	90	135	179	179	56	112	168	224	224
Dettes intérieure	18	35	53	71	71	36	72	109	145	145
Dettes extérieure	27	54	81	108	108	20	40	59	79	79
Dépenses d'investissement	69	154	247	343	343	77	188	309	443	443
Financées sur ressources propres	32	72	116	161	161	42	95	151	210	210
Financées sur ressources extérieures	36	82	131	182	182	35	93	158	233	233
Solde primaire hors pétrole ²	-202	-418	-616	-731	-731	-175	-391	-610	-827	-827
Solde primaire de base	150	360	624	1037	1037	105	290	509	840	840
Solde primaire de base hors pétrole ³	-175	-355	-514	-588	-588	-150	-325	-495	-659	-659
— excluant les transferts pétroliers ⁴	-161	-321	-459	-510	-510	-131	-282	-434	-565	-565
Solde fiscal primaire	123	297	522	893	893	80	223	394	672	672
Solde global, base engagements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons exclus	68	188	358	676	676	14	85	183	383	383
Dons inclus	78	207	387	714	714	24	111	226	447	447
Solde global, base caisse	78	207	387	714	714	24	111	226	447	447
Financement	-41	-238	-463	-937	-937	81	-178	-450	-665	-665
Extérieur (net)	-254	-455	-820	-676	-676	-128	-241	-343	-443	-443
Tirages	21	56	111	143	143	25	59	109	168	168
Prêts projets	21	56	111	143	143	25	59	109	168	168
Prêt BGF1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Appui budgétaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres publics non résidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts garantis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêt moratoire COVID-19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement net (payé) sur le principal, extérieur	-274	-511	-931	-819	-819	-153	-300	-453	-612	-612
Autres financement externes	...	0	0	0	0	...	0	0	0	0
Intérieur (net)	212	217	358	-262	-262	209	63	-107	-222	-222
Système bancaire	245	267	491	72	72	225	95	-35	-62	-62
BEAC (net)	104	-7	-23	-166	-166	104	24	-56	-266	-266
<i>dont</i> : Variation des dépôts du gouvernement (- = augmentation)	-111	-222	-333	-444	-444	-80	-160	-239	-319	-319
Utilisation des DTS	30	60	90	120	120	0	0	0	0	0
Banques commerciales (net)	121	226	439	101	101	121	71	21	205	205
Titres publics non résidents	20	48	75	136	136
Prêt BGF1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement non bancaire	-33	-50	-133	-334	-334	-16	-32	-72	-160	-160
<i>dont</i> : remboursement d'arriérés intérieurs	-40	-60	-161	-402	-402	-21	-42	-95	-211	-211
Besoin de financement (- = excédent)	-37	31	75	223	223	-105	67	223	218	218
Financement attendu (hors FMI)	0	0	0	65	65	83	83	165	165	165
FEC du FMI	53	106	106	158	158	0	26	26	53	53
Résiduel	-89	-75	-30	0	0	-188	-42	32	0	0

Sources : autorités congolaises ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées.² Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).³ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.⁴ Solde primaire de base hors pétrole moins transferts liés au pétrole.

Tableau 4. République du Congo : balance des paiements à moyen terme, 2020–27
(en milliards de francs CFA)

	2020	2021	2022 Prog.	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Prél.	EBS/22/1						
Solde des transactions courantes	-5	885	397	1,502	696	426	26	-38	-196
dont hors pétrole	-1,277	-853	-1,267	-1,203	-1,497	-1,658	-1,875	-1,855	-1,874
Balance commerciale	1,500	2,631	2,439	3,961	3,292	3,230	2,779	2,439	2,355
Exportations, f.à.b.	3,132	4,461	4,537	6,590	6,142	6,274	5,837	5,461	5,591
Secteur pétrolier	2,400	3,521	3,606	5,475	5,048	5,157	4,669	4,192	4,210
Secteur non pétrolier	732	940	931	1,114	1,095	1,117	1,168	1,269	1,381
Importations, f.à.b.	-1,632	-1,830	-2,097	-2,628	-2,850	-3,044	-3,058	-3,022	-3,236
Secteur pétrolier	-626	-870	-962	-1,335	-1,378	-1,472	-1,339	-1,175	-1,268
Gouvernement	-269	-182	-272	-274	-354	-374	-430	-452	-503
Secteur privé non pétrolier	-737	-778	-863	-1,019	-1,118	-1,198	-1,289	-1,394	-1,466
Balance des services	-996	-1,077	-1,258	-1,539	-1,711	-1,840	-1,868	-1,651	-1,717
Secteur pétrolier	-330	-452	-511	-690	-738	-798	-727	-553	-610
Secteur non pétrolier	-666	-625	-746	-849	-974	-1,042	-1,142	-1,098	-1,108
Revenu	-579	-676	-794	-930	-920	-978	-908	-853	-864
Revenu du travail	9	2	2	-7	-4	-5	-3	-1	-2
Revenu des investissements	-589	-678	-796	-924	-915	-973	-905	-852	-863
Transferts courants (net)	70	7	9	10	35	14	23	26	30
Compte de capital	22	22	15	15	15	45	57	62	69
Dons officiels	28	28	15	15	15	45	57	62	69
Annulation de dette	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avoirs non financiers non produits	-6	-6	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	-290	-963	-518	-1,256	-522	-233	353	291	386
Investissement direct (net)	157	290	331	366	438	507	470	437	472
Investissement de portefeuille	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
Autres investissements	-446	-1,252	-848	-1,621	-959	-739	-116	-146	-85
Moyen et long terme	-434	-213	-363	-650	-353	-199	-42	11	23
Secteur public	-396	-226	-346	-647	-397	-256	-96	-38	-30
Tirages	76	127	169	172	214	231	205	192	194
Projet	76	127	142	143	168	186	205	192	194
Programme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (garantis)	0	0	27	29	46	45	0	0	0
Amortissement ¹	-414	-475	-515	-819	-612	-487	-301	-231	-224
Variation nettes des arriérés	-57	0	0	0	0	0	0	0	0
Allocation de DTS	0	122	0	0	0	0	0	0	0
Secteur privé	-39	13	-17	-3	44	57	54	49	53
Pétrolier	-45	24	25	39	40	42	38	32	36
Non pétrolier	7	-12	-43	-42	5	15	16	17	17
A court terme	-12	-1,038	-485	-971	-607	-541	-74	-157	-108
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Balance globale des paiements	-273	-56	-105	261	189	239	436	315	258
Financement	273	56	-118	-484	-407	-378	-436	-315	-276
Financement sur réserves (= hausse)	39	44	-118	-484	-407	-378	-436	-315	-258
Dépôts de l'État à l'étranger	82	-79	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel ²	152	90	0	0	0	0	0	0	0
Besoin de financement (= excédent)	0	0	223	223	218	139	0	0	0
Financement attendu (hors FMI)	0	0	71	65	165	87	0	0	0
FEC du FMI	0	0	152	158	53	53	0	0	0
Besoin résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend l'allègement de la dette au titre du point d'achèvement PPTE et le remboursement du moratoire sur les prêts du G20.

² Comprend l'allègement de la dette des Clubs de Paris et de Londres, le moratoire sur les prêts du G20 et les paiements aux créanciers en litige.

Tableau 5. République du Congo : Situation monétaire, 2020–27

(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2020	2021			2022				2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Prél.	EBS/22/1	T1 Proj.	T2 Proj.	T3 Proj.	T4 Proj.	Proj.					
Avoirs extérieurs nets	559	360	602	493	560	700	779	1,108	1,540	1,995	2,340	2,647	
Banque centrale	440	273	428	341	409	530	599	953	1,279	1,720	2,036	2,312	
Institutions de dépôts	119	87	174	152	150	169	181	155	261	276	304	335	
Avoirs intérieurs nets	1,600	1,925	2,438	1,800	1,912	1,869	1,944	1,995	1,923	1,950	2,224	2,464	
Crédit intérieur net	1,993	2,189	2,438	2,140	2,210	2,149	2,279	2,330	2,258	2,285	2,559	2,799	
Crédit net au secteur public	869	952	1,161	992	1,091	945	1,046	1,037	891	835	1,015	1,145	
Crédit net au gouvernement	867	959	1,158	999	1,098	952	1,053	1,044	898	842	1,022	1,152	
Banque centrale	500	501	512	515	589	418	494	280	63	-227	-447	-700	
Créances	598	720	598	773	826	826	878	931	984	957	934	895	
Utilisation des ressources du FMI	26	26	26	79	132	132	185	237	290	285	283	265	
Dépôts	-98	-219	-88	-259	-238	-410	-386	-654	-924	-1,189	-1,387	-1,602	
Institutions de dépôts	367	458	798	483	509	534	559	764	835	1,069	1,470	1,853	
Créances sur les organismes publics, net	3	-7	3	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7	
Crédit à l'économie ¹	1,124	1,237	1,125	1,148	1,119	1,205	1,233	1,292	1,367	1,449	1,543	1,654	
Crédit au secteur privé	1,032	1,132	1,081	1,113	1,090	1,166	1,184	1,240	1,311	1,389	1,478	1,583	
Autres postes, net	-394	-264	--	-340.0	-298.0	-280.0	-335.0	-335	-335	-335	-335	-335	
Masse monétaire au sens large	2,159	2,285	3,040	2,293	2,472	2,569	2,723	3,103	3,463	3,945	4,564	5,111	
Circulation fiduciaire	569	637	801	656	717	723	759	865	965	1,100	1,272	1,425	
Dépôts à vue	1,032	1,107	1,506	1,095	1,173	1,243	1,327	1,517	1,697	1,938	2,248	2,522	
Dépôts à terme	521	504	733	506	545	567	601	685	764	870	1,007	1,128	
(Variations en pourcentage de la masse monétaire au sens large du début de période)													
Masse monétaire au sens large	18.0	5.9	10.8	0.4	8.2	12.4	19.2	13.9	11.6	13.9	15.7	12.0	
Avoirs extérieurs nets	1.5	-9.2	-0.2	5.8	8.7	14.9	18.3	12.1	13.9	13.1	8.7	6.7	
Avoirs intérieurs nets	16.5	15.1	10.9	-5.5	-0.6	-2.4	0.8	1.9	-2.3	0.8	7.0	5.3	
Crédit intérieur net	19.7	9.1	10.9	-2.1	0.9	-1.7	4.0	1.9	-2.3	0.8	7.0	5.3	
Crédit net au secteur public	17.4	3.8	3.7	1.7	6.1	-0.3	4.1	-0.3	-4.7	-1.6	4.6	2.8	
Crédit à l'économie	2.3	5.2	1.6	-3.9	-5.1	-1.4	-0.2	2.2	2.4	2.4	2.4	2.4	
Crédit au secteur privé	1.9	4.6	1.5	-0.8	-1.8	1.5	2.3	2.1	2.3	2.3	2.3	2.3	
Autres actifs, nets	-3.2	6.0	--	-3.3	-1.5	-0.7	-3.1	--	--	--	--	0.0	
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)													
Masse monétaire au sens large	18.0	5.9	10.8	6.4	12.3	16.6	19.2	13.9	11.6	13.9	15.7	12.0	
Base monétaire	16.5	-0.6	7.5	19.5	21.6	39.9	33.7	10.5	6.3	16.6	25.0	12.0	
Crédit à l'économie	3.9	10.0	4.2	1.3	1.6	0.7	-0.3	4.9	5.7	6.1	6.5	7.2	
Crédit au secteur privé	3.5	9.6	4.1	5.1	4.9	4.7	4.6	4.8	5.7	6.0	6.4	7.1	
Vélocité (PIB non pétrolier/ M2 moyenne)	2.1	2.0	1.5	1.8	1.7	1.6	1.5	1.4	1.4	
(Pourcentage)													
Croissance du PIB nominal global	-20.8	18.0	3.3	24.5	0.4	4.9	1.0	1.5	4.6	
Croissance du PIB nominal non pétrolier	-6.3	5.5	6.2	7.0	7.2	7.1	7.6	8.2	8.2	
Crédit à l'économie/PIB non pétrolier	26.5	27.6	24.3	25.7	25.2	24.8	24.5	24.1	23.9	
Pour mémoire:													
Réserves officielles brutes (en milliards de FCFA)	643	551	906	672	793	914	1035	1442	1820	2256	2570	2828	
en mois d'importations	2.5	1.5	2.9	2.6	3.4	4.2	5.5	5.9	6.5	
Engagements de la Banque Centrale envers les non-résidents	203.1	277.5	477.3	330.3	383.1	383.1	436.0	488.6	541.2	535.9	533.8	516.3	

Sources : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

¹ Secteur privé et entreprises publiques.

Tableau 6. République du Congo : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015-21

(en %, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Juin 2022	Août 2021
ISF centraux								
Adéquation des fonds propres^{1,2}								
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	19.5	19.1	22.8	24.9	28.8	18.8	22.4	22.0
Créances improductives moins provisionnement/fonds propres	6.2	10.1	40.6	52.4	59.2	43.1	33.1	36.8
Qualité des actifs								
Créances improductives/total des prêts bruts	3.6	4.8	13.3	18.2	23.1	17.5	16.7	17.3
Provisions pour les créances improductives	72.9	63.9	42.2	44.3	41.7	61.6	63.6	60.4
Bénéfice et rentabilité								
Rendement des actifs	2.1	3.7	1.5	1.2	0.6	1.1	2.6	...
Rendement des fonds propres	14.8	23.9	6.6	4.2	1.1	5.7	15.3	...
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs	21.1	16.7	22.7	26.8	23.3	26.9	27.7	27.8
Actifs liquides/passifs à court terme	116.1	104.4	146.6	176.0	150.8	174.4	171.6	181.9
Sensibilité au risque de marché								
Position ouverte nette en monnaies étrangères/fonds propres	0.8	-1.7	-0.9	5.3	-1.2	5.6	4.2	4.1
ISF complémentaires								
Grands risques/fonds propres	187.2	154.2	157.5	157.2	140.3	126.0	120.8	106.9
Produit des transactions/produit brut	11.1	4.7	40.0	47.0	38.5	161.6	63.5	...
Charges de personnel/charges hors intérêts	24.7	28.8	14.2	10.6	11.2	25.4	6.3	...
Dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)	125.5	102.8	90.5	89.1	101.5	108.2	112.6	107.9
Prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts	2.4	2.2	4.8	2.9	0.7	0.1	0.1	0.1
Prêts immobiliers résidentiels/total des prêts bruts	1.7	1.5	0.7	0.6	0.7	1.4	1.7	2.0
Prêts immobiliers commerciaux/total des prêts bruts	0.1		0.3	0.4	0.1	0.9	1.4	1.2

Source: Données du FMI sur les indicateurs de solidité financière.

¹ Les bénéfices de l'année en cours sont exclus de la définition des fonds propres réglementaires, conformément aux directives de l'accord de Bâle I sur les fonds propres. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres de catégorie Tier 2 jusqu'à un montant égal à 1,25 % des actifs pondérés en fonction des risques. Les fonds propres réglementaires sont la somme des fonds propres de catégorie Tier 1 et le minimum des fonds propres de catégorie Tier 1 et de catégorie Tier 2.

² Les actifs pondérés en fonction des risques sont estimés à l'aide des pondérations de risque suivantes : 0% - réserves liquides en monnaie nationale et étrangère et créances sur la banque centrale ; 100% - tous les autres actifs.

Tableau 7. République du Congo : besoins bruts de financement, 2022-27

(en milliards de francs CFA)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj
A. Solde budgétaire global (base caisse) [- = excédent]	-714	-448	-460	-228	-105	-140
B. Besoins de financement	2114	1568	1589	1559	1615	1717
Amortissement (arriérés inclus)	1665	1244	1262	1269	1392	1475
Extérieur	819	612	487	301	231	224
Amortissement dû	819	612	487	301	231	224
Dont : amortissement au titre de l'ISDD	-57	-70	-69	-18	-18	0
Intérieur	847	632	775	968	1161	1251
Amortissement dû (rachat de bons du Trésor)	445	421	567	813	1015	1118
Remboursement des arriérés domestiques	402	211	209	155	146	133
BEAC	444	319	322	285	218	235
Remboursement des avances statutaires	0	0	0	21	21	21
Variation des dépôts du gouvernement (+ = une augmentation)	444	319	322	264	197	214
Banques commerciales	5	5	5	5	5	5
Variation des dépôts du gouvernement (+ = une augmentation)	5	5	5	5	5	5
Autres financements externes	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	1
C=A+B Total des besoins de financement	1400	1120	1129	1331	1509	1576
D. Sources de financement identifiées	1177	902	990	1331	1509	1576
Extérieur	143	168	186	205	192	194
Financement de projets	143	168	186	205	192	194
Prêts	143	168	186	205	192	194
Intérieur	1034	734	804	1126	1317	1382
Allocation de DTS canalisée par la BEAC	120					
Émission de bons du Trésor	730	685	804	1126	1317	1382
Recouvrement des arriérés d'impôts nationaux	48	48	0	0	0	0
Banques commerciales non résidentes	136					
E=C-D Ecart de de financement (- = surfinancement)	223	218	139	0	0	0
F. Financement externe exceptionnel	65	165	87	0	0	0
Multilatéral	47	129	64	0	0	0
Bilatéral	17	36	23	-	-	-
G= E-F Besoins de financement résiduels	158	53	53	0	0	0
FMI-FEC	158	53	53	0	0	0

Sources : autorités congolaises ; et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. République du Congo : dette publique brute par créancier, 2021–23¹

(Fin d'année, en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Encours de la dette (Fin de période)			Service de la dette					
	2021			2021	2022	2023	2021	2022	2023
	(En millions de dollars américains)	(% de la dette globale)	(% du PIB) ⁷	(En dollars américains)	(En % du PIB)				
Total	12,181	100	96.4	1,332	1,733	2,511	12.9	13.7	16.8
Extérieur	6,787	56	53.7	881	982	1,591	8.5	7.8	10.6
Créanciers multilatéraux ^{2,3}	835	6.9	6.6	37	34	58	0.4	0.3	0.4
FMI	45	0.4	0.4
Banque mondiale	319	2.6	2.5
BAoD/BAD/BID	392	3.2	3.1
Autres créanciers multilatéraux	79	0.6	0.6
Dont: BDEAC	30	0.2	0.2
FIDA	24	0.2	0.2
Créanciers bilatéraux	2,793	22.9	22.1	602	364	402	5.8	2.9	2.7
Club de Paris	412	3.4	3.3	195	24	146	1.9	0.2	1.0
Dont: France	182	1.5	1.4
Belgique	148	1.2	1.2
Hors Club de Paris	2,382	19.6	18.8	407	341	256	3.9	2.7	1.7
Dont: Chine	1,964	16.1	15.5
Inde	121	1.0	1.0
Créanciers commerciaux ²	3,159	25.9	25.0	196	540	1,068	1.9	4.3	7.1
Dont: Obligations	255	2.1	2.0	45	43	41	0.4	0.3	0.3
Dont: Trafigura			-						
Glencore			-						
Autres créanciers internationaux			-						
Dont: liste des plus grands deux créanciers			-						
liste de grands créanciers additionnels			-						
Intérieur	4875	40.0	38.6	452	752	921	4.4	5.9	6.1
Détenus par les résidents, total									
Détenus par les non résidents, total									
Bons du Trésor ⁸
Obligations ^{6, 8}	1548	12.7	12.2	431	730	892	4.2	5.8	6.0
Prêts	986	8.1	7.8	21	22	28	0.2	0.2	0.2
Pour mémoire:									
Dette garantie ⁴									
Dont: liée	1,563	...	12.4
Dont: non liée
Passifs conditionnels									
Dont: Garanties publiques
Dont: Autres passifs conditionnels explicites ⁵	277	...	2.2
PIB nominal	12,641

1/Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classifications des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

2/La ventilation des créanciers commerciaux, y compris pour la dette envers les négociants en pétrole, ne figure pas au niveau du tableau en raison de contraintes de capacité/des clauses de confidentialité.

3/Les 'créanciers multilatéraux' sont simplement des institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas nécessairement à la classification des créanciers dans le cadre des politiques du FMI (Politique de prêts à ux pays en situation d'arriérés, à titre d'exemple).

4/Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettraient, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. La mise en garantie implique qu'un emprunteur accorde des privilèges sur des actifs spécifiques existants ou des créances futures à un prêteur en garantie du remboursement du prêt. Une garantie est dite « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Un exemple serait un emprunt pour financer le déficit budgétaire, garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: "Key Considerations for Public Lenders and Borrowers" » pour une discussion des questions soulevées par les garanties.

5/Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs

6/Les données relatives aux bons du Trésor et aux obligations sont recueillies ensemble.

7/Calculé avec l'encours de la dette et le PIB en unités de monnaie locale.

8/Les bons du Trésor et les obligations du Trésor sont regroupés.

Tableau 9. République du Congo : Arriérés extérieurs, 2021–22
(Fin d'année, en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Encours, septembre 2021			Encours, février 2022			Février 2022 (Excl. les arriérés non restructurés antérieurs à l'initiative PPTE) ¹		
	Milliards de FCFA	Millions de dollars américains	% du PIB	Milliards de FCFA	Millions de dollars américains	% du PIB	Milliards de FCFA	Millions de dollars américains	% du PIB
Total	701	1264	10.0	378	648	4.3	92	157	1.1
Créanciers multilatéraux et autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque mondiale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FIDA	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
BAD	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers bilatéraux	101.8	183.7	1.5	87.8	150.4	1.0	18.2	31.1	0.2
Club de Paris	44.3	79.9	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Brésil ²	26.5	47.7	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Belgique	17.8	32.2	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
France	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
AFD	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
C2D	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Suisse	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Russie ²	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Hors Club de Paris	57.5	103.8	0.8	87.8	150.4	1.0	18.2	31.1	0.2
Emirats Arabes unis	13.0	23.4	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Angola	41.0	74.0	0.6	66.4	113.8	0.8	0.0	0.0	0.0
Chine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque Exim d'Inde	13.7	24.7	0.2	18.2	31.1	0.2	18.2	31.1	0.2
Koweït	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arabie Saoudite	0.3	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Turquie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes de la poste	3.1	5.7	0.0	3.1	5.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers privés	599	1080	8.5	290	497.6	3.3	73.6	126.1	0.8
CMEC et entreprises chinoises ³	67	121	1.0	62	106.6	0.7	62.2	106.6	0.7
Euro-obligation (Club de Londres)	0	0	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Afreximbank	0	0	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Négociants en pétrole	304	548	4.3	0	0.0	0.0	0	0.0	0.0
Fournisseurs ⁴	228	412	3.3	228	391	2.6	11.4	19	0.1

Sources: Autorités Congolaises et estimations du FMI.

¹ Cet ensemble de colonnes exclut les dettes pré-PPTE qui font l'objet d'un litige (car elles sont considérées comme un sous-ensemble des arriérés pré-PPTE non restructurés).

² Un accord de principe a été conclu pour le règlement de ces arriérés et le service de la dette correspondant est inclus dans l'AVD.

³ China Machinery Engineering Corporation, anciennement considéré comme un créancier bilatéral officiel.

⁴ Inclut les dettes litigieuses et les créances antérieures à l'initiative PPTE.

Tableau 10. République du Congo : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI
(en millions de DTS, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants																
Principal	0.0	0.0	0.0	6.5	6.5	13.0	19.4	19.4	13.0	13.0	6.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.6	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Obligations envers le FMI sur la base des crédits prospectifs																
Principal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.5	29.2	42.1	51.8	51.8	45.4	22.7	9.7	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total des obligations sur la base des crédits existants/prospectifs																
Millions de DTS	0.6	1.2	1.2	7.7	7.7	20.6	49.8	62.7	66.0	66.0	53.0	23.9	10.9	1.2	1.2	1.2
Milliards de FCFA	0.5	1.0	0.9	6.2	6.2	16.6	40.2	50.7	53.3	53.3	42.8	19.3	8.8	0.9	0.9	0.9
Pourcentage d'exportations de biens et services	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.3	0.6	0.8	0.8	0.8	0.6	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du service de la dette ¹	0.1	0.1	0.2	1.7	2.2	6.1	15.8	20.7	22.2	21.8	18.8	9.6	4.4	0.5	0.5	0.5
En pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.7	1.5	1.8	1.8	1.6	1.3	0.6	0.2	0.0	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	0.4	0.7	0.7	4.7	4.7	12.7	30.7	38.7	40.7	40.7	32.7	14.7	5.4	0.6	0.6	0.6
Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants et prospectifs																
En millions de DTS	226.8	291.6	356.4	349.9	343.4	324.0	275.4	213.8	149.0	84.2	32.4	9.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Milliards de FCFA	184.9	237.1	288.8	283.0	277.4	261.7	222.4	172.7	120.4	68.0	26.2	7.9	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage d'exportations de biens et services	2.7	3.7	4.4	4.7	4.9	4.5	3.6	2.7	1.8	1.0	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du service de la dette ¹	19.9	34.3	52.2	79.3	98.8	96.5	87.6	70.7	50.1	27.9	11.5	3.9	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	2.1	2.7	3.1	3.1	2.9	2.7	2.1	1.5	1.0	0.5	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	7.9	10.3	12.1	12.1	12.0	10.6	8.3	6.1	4.0	2.1	0.8	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	140.0	180.0	220.0	216.0	212.0	200.0	170.0	132.0	92.0	52.0	20.0	6.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>																
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	6,863	6,397	6,534	6,079	5,687	5,823	6,255	6,495	6,778	7,089	6,837	6,616	6,421	6,266	6,172	6,119
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ¹	927	691	553	357	281	271	254	244	241	244	228	201	198	195	198	203
PIB nominal (milliards de FCFA)	8,721	8,755	9,184	9,277	9,414	9,844	10,610	11,295	12,047	12,866	13,356	13,933	14,598	15,356	16,211	17,169
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	2,344	2,293	2,394	2,335	2,303	2,461	2,672	2,842	3,032	3,239	3,301	3,387	3,586	3,710	3,395	3,543
Quote-part (millions de DTS)	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0

Sources: estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total du service de la dette extérieure inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 11. République du Congo : Proposition de calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2022–24

Date de disponibilité	Conditions nécessaires pour le décaissement	Montant (millions de DTS)	
		FEC	% de la quote-part
15 avril 2022	Approbation par le conseil de l'accord triennal au titre de la FEC.	64.80	40
15 avril 2022	Observation des critères de réalisation pour le 28 février 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la première revue.	64.80	40
15 octobre 2022	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième revue.	64.80	40
15 avril 2023	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la troisième revue.	32.40	20
15 octobre 2023	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2023, critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième revue.	32.40	20
15 avril 2024	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2023, critères de réalisation continus et achèvement de la cinquième revue.	32.40	20
15 octobre 2024	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2024, critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue.	32.40	20
		Total	200
<i>Pour mémoire :</i>			
Quote-part de la République du Congo		162.0	
Sources : estimations des services du FMI			

Tableau 12. République du Congo : Proposition de critères de réalisation (CR) et d'objectifs indicatifs (OI) quantitatifs, 2022–23
(en milliards de francs CFA, cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire)¹

	Type de critères	Fin Nov. 2022		Fin mars 2022		Fin juin 2022		Fin sept. 2022	Fin déc. 2022	Fin mars 2023
		CR Programme	Statut	OI Programme	CR Programme	CR modifié Programme	OI Programme	CR Programme	OI Programme	
Plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole ²	CR	128	62	Atteint	-159	-309	-321	-459	-510	-131
Objectif ajusté (plancher)			-126							
Ajustement à la hausse (à la baisse) pour des transferts liés au pétrole plus élevés (plus bas) que prévu			0							
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette et des recettes pétrolières plus élevées (plus faibles) que prévu			1							
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale	CR	168	106	Atteint	210	289	217	331	-262	209
Objectif ajusté (plafond)			169							
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette et des recettes pétrolières plus élevées (plus faibles) que prévu			1							
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ³	CR	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de \$EU) ^{4,5,7}	CR	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0
Plafond de la nouvelle dette extérieure contractée par ou au nom de l'administration centrale et garantie par des livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) ⁶	CR	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0
Plancher pour les revenus non pétroliers	OI	96	113	Atteint	120	289	298	495	758	182
Plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté	OI	61	38	Non atteint	76	152	152	228	379	96
Plafond des décaissements des prêts extérieurs pour les projets d'investissement	OI	17	16	Atteint	21	56	56	111	143	25
Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (milliards FCFA) ^{6,7}	OI	15	0	Atteint	19	37	36	52	69	43
Plancher du remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale	OI	16	20	Atteint	20	30	60	161	402	21
Pour mémoire :										
Recettes pétrolières ⁸		161	222		201	439	680	1082	1546	236
Aide budgétaire extérieure attendue, nette ⁹		-118	-182		-149	-299	-409	-614	-870	-67
- Aide à la balance des paiements (FMI-FEC)		51	58		51	102	106	106	158	0
- Prêts budgétaires et dons (hors FMI)		9	0		9	19	19	29	103	93
- Variation des arriérés extérieurs hors programme		0	-15		0	0	0	0	0	0
Paiements au titre du service de la dette extérieure courante dus après allègement de la dette		127	167		199	318	428	643	974	160

¹ Les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs sont définis dans le TMI. Lors de la première revue de l'accord FEC, les critères de performance quantitatifs sont fixés pour fin février 2022 et fin juin 2022 ; Les chiffres à fin mars 2022 et à fin septembre 2022 sont des chiffres indicatifs. Les critères de performance quantitatifs à la date sont toujours considérés comme continus.

² Défini comme les recettes intérieures non pétrolières moins les dépenses totales à l'exclusion des paiements d'intérêts des transferts payés avec le pétrole brut et des investissements financés par l'étranger.

³ Ces plafonds sont fixés à zéro et doivent être respectés en continu à compter de la date d'approbation du programme.

⁴ À l'exclusion de toutes les sources de soutien budgétaire identifiées dans le programme.

⁵ À l'exclusion de tous les types de financement mentionnés au paragraphe 10 du TMI.

⁶ Sous réserve de l'exception permise au paragraphe 11 du TMI.

⁷ Cumulés à compter de la date d'approbation du programme et sur une base contractuelle conformément à la politique de limites d'endettement du FMI.

⁸ <https://www.imf.org/~/media/Files/Publications/PP/2021/English/PP2021037.adh>.

⁹ Moins opérations de troc pétrolier pour le règlement des transferts.

¹⁰ Tel que défini aux paragraphes 18 et 22 du TMI.

Tableau 13 a. République du Congo : Repères structurels (janvier-mars 2022)

Mesures	Date cible	État d'avancement	Remarques	Justification économique
Formuler une nouvelle stratégie à moyen terme portant sur les réformes de la gestion des finances publiques, assortie d'un plan d'action triennal, actualisé tous les 18 mois.	Fin mars 2022	Atteint		Améliorer l'efficacité et la transparence de l'utilisation des ressources publiques.
Adoption par le parlement de la nouvelle loi relative à la lutte contre la corruption et publication de son décret d'application détaillant les règles et procédures en matière de conflits d'intérêts.	Fin mars 2022	Non atteint	Le parlement a approuvé la nouvelle loi. La publication du décret est désormais prévue pour fin juillet 2022 (nouveau repère structurel).	Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et préserver les ressources publiques.

Tableau 13b. République du Congo : Repères structurels proposés, 2022–23

Mesures	Date cible	Justification économique
Publier sur le site Internet du gouvernement l'audit des dépenses liées à la COVID-19 réalisées en 2020 (effectué par un cabinet d'audit jouissant d'une réputation internationale).	Fin juin 2022	Améliorer la transparence et la gouvernance et préserver les ressources publiques.
Publier sur le site Internet du gouvernement les rapports de rapprochement des données relatives au pétrole, élaborés par un cabinet d'audit jouissant d'une réputation internationale, ainsi qu'un tableau recensant les détenteurs de concessions minières, forestières et pétrolières.	Fin juin 2022	Améliorer la transparence et préserver les ressources publiques.
Élaborer un modèle de plan de passation des marchés publics consolidé et sectoriel qui soit exhaustif et conforme aux meilleures pratiques internationales.	Fin juin 2022	Améliorer la gestion de l'investissement public, la crédibilité et la transparence budgétaires, et la gestion de la trésorerie.
Formuler une stratégie globale de gestion de l'endettement à moyen terme.	Fin juillet 2022	Gérer les risques liés à la dette et favoriser la viabilité budgétaire.
Publier le décret d'application de la loi relative à la lutte contre la corruption précisant les règles et les procédures en matière de conflits d'intérêts.	Fin juillet 2022	Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et préserver les ressources publiques.
Mettre intégralement en service les modules restants (comptabilité, gestion de la trésorerie, information budgétaire, trésor, passation des marchés) du nouveau logiciel de suivi des dépenses (SIGFIP).	Fin décembre 2022	Améliorer la transparence et la gouvernance et préserver les ressources publiques.
Procéder à l'estimation de l'ensemble des arriérés fiscaux de façon à les répertorier avec précision et déterminer la probabilité de leur recouvrement.	Fin décembre 2022	Améliorer l'administration fiscale et la mobilisation des recettes intérieures.
Rendre opérationnel le modèle de plan de passation des marchés publics en l'intégrant à la loi de finances de 2023.	Fin décembre 2022	Améliorer la gestion de la dépense publique (notamment de l'investissement public), la crédibilité et la transparence budgétaires, et la gestion de la trésorerie.
Mettre en place un système de registre public ou de cadastre dans les secteurs minier et forestier.	Fin mars 2023	Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et préserver les ressources publiques.
Publier sur le site Internet du gouvernement le rapport annuel de la dette pour 2021, qui donne des informations précises sur la dette garantie et non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques.	Fin mars 2023	Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.

Annexe I. Facteurs de fragilité du Congo

Un pays fragile (PF) peut se définir de plusieurs façons. Il s'agit souvent de pays caractérisés par une faible capacité institutionnelle, un État de droit restreint, une offre limitée de services publics de base et une forte polarisation de la société. Par conséquent, ils ne sont pas en mesure de gérer ou d'atténuer efficacement les risques posés par des facteurs sociaux, économiques, politiques, environnementaux et climatiques ou touchants à la gouvernance ou à la sécurité. Dans ce contexte, le FMI a récemment défini les PF comme des pays ayant une faible capacité institutionnelle, calculée par une note d'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale égale ou inférieure à 3,2 en moyenne (le maximum étant égal à 6), ou des pays ayant récemment connu un conflit (indiqué par la présence d'une opération de maintien ou de consolidation de la paix des Nations Unies au cours des trois années précédentes).^{1, 2}

La République du Congo est considérée comme un pays fragile, en raison de ses difficultés relatives aux politiques d'inclusion sociale et d'équité, de gestion de l'économie et du secteur public et aux politiques structurelles. Le pays obtient depuis 2017 une note EPIN d'environ 2,7 en moyenne (très en deçà du seuil de 3,2), car il peine à pérenniser ses progrès à cause de ces difficultés, présentées plus en détail ci-après.

L'inclusion sociale et l'équité sont insuffisantes. L'accès aux services essentiels tels que l'aide sociale, les services bancaires, la santé et l'éducation est faible et les inégalités sont criantes. Le Congo se classe au 90^e rang sur 105 pays selon l'indice de Gini. La pauvreté est omniprésente : près de 70 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et la moitié de la population n'a pas accès à l'électricité. L'inclusion financière au Congo est bien inférieure à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. En outre, les taux de mortalité maternelle et infantile sont élevés (5 % des enfants n'atteignent pas leur cinquième anniversaire) et seuls 30 % des élèves du primaire atteignent le niveau de compétences minimum en mathématiques, et 40 % en français. Enfin, plus d'un cinquième des enfants souffraient de malnutrition et 700 000 urbains, d'insécurité alimentaire en 2021.

La forte dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale et les insuffisances des infrastructures en termes de qualité et de couverture exacerbent la vulnérabilité du Congo face aux chocs climatiques et font augmenter le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire. Le Congo est l'un des 20 pays les plus vulnérables aux changements climatiques (en 2019, il occupait le 36^e rang sur 100 selon l'indice mondial d'adaptation de l'Université de Notre-Dame, *Notre-Dame Global Adaptation Index*). Le pays manque d'infrastructures de base à même de soutenir la sécurité alimentaire et de faciliter la commercialisation des produits alimentaires, en particulier des systèmes

¹ [The IMF Strategy for Fragile and Conflict-Affected States, mars 2022.](#)

² Cette définition est semblable à celle utilisée par la Banque mondiale, sauf qu'elle retient une moyenne de la note EPIN sur trois ans au lieu de la note la plus récente.

d'irrigation, des installations de stockage et des routes. Ces éléments freinent eux aussi le développement économique du Congo.

La structure économique reposant sur le pétrole rend l'économie vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux du pétrole et de la production nationale de pétrole. Le secteur pétrolier représente 80 % des exportations et près de deux tiers des recettes budgétaires. La production de pétrole devrait diminuer au cours de la prochaine décennie, car certains gisements arrivent à maturité. Il est peu probable que de gros investissements soient réalisés dans de nouveaux gisements puisque l'on s'attend à une baisse de la demande mondiale de pétrole parallèlement à la transition, opérée dans l'ensemble des pays, vers une économie sobre en carbone.

Les faiblesses institutionnelles ont empêché le pays de tirer parti des avantages procurés par le pétrole et par ses autres ressources pour générer une croissance généralisée, plus vigoureuse, plus résiliente et inclusive. Les principales difficultés tiennent au manque de transparence et de responsabilité dans la gestion des recettes, des dépenses et de la dette publiques, qui ont entraîné un fort endettement, des tensions sur le service de la dette (par rapport aux recettes) et d'importants arriérés, ces dernières années. Plus généralement, le sentiment de corruption est très répandu, qu'il s'agisse du secteur public ou du secteur privé.

Bien que faibles, les risques politiques et pour la sécurité s'accroissent. Le manque d'inclusion sociale, l'aggravation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, la mauvaise qualité des services publics suscite des préoccupations croissantes chez la population. Les risques pour la sécurité dans les pays voisins (République centrafricaine, République démocratique du Congo) sont de plus en plus susceptibles de se répercuter sur la République du Congo. Le pays a toutefois été relativement épargné par les conflits ces dernières années. Aucune opération de maintien de la paix de l'ONU n'est en cours sur le territoire. L'accord de cessez-le-feu de 2017 entre le gouvernement et l'ancienne milice « Ninja », active lors de la guerre civile, est toujours respecté. Entretemps, les élections présidentielles de 2021 se sont déroulées dans le calme.

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques^{1/}

Risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
<i>Risques mondiaux</i>			
<p>Volatilité des prix des produits de base.</p> <p>Une poursuite du conflit entre la Russie et l'Ukraine et une escalade des sanctions pourraient faire encore grimper les prix du pétrole et des produits alimentaires.</p> <p>Plus généralement, la demande non satisfaite et les ruptures d'approvisionnement après la pandémie et l'accélération des programmes en faveur de l'adoption des énergies renouvelables pourraient également avoir un fort impact sur les prix.</p> <p>Les incertitudes entourant chacun de ces facteurs entraînent des épisodes de volatilité, en particulier des prix du pétrole.</p> <p>Les prix des produits de base pourraient baisser en cas d'apparition de</p>	Élevée	<p>Élevé</p> <p>Compte tenu de la dépendance du Congo à l'égard des recettes pétrolières et d'exportation, une augmentation des prix des produits de base supérieure aux prévisions constitue un risque de divergence à la hausse qui pourrait soutenir la stratégie budgétaire et le secteur extérieur, ainsi que les mesures déployées pour diversifier l'économie. En revanche, les difficultés d'approvisionnement en pétrole dans le pays sont un risque de divergence à la baisse qu'il convient de surveiller, car sa matérialisation aurait une incidence négative sur les résultats macroéconomiques.</p> <p>Par ailleurs, un tassement du prix du pétrole et des recettes pétrolières accentuerait les vulnérabilités budgétaires et extérieures et aurait des</p>	<p>Saisir l'occasion d'une hausse des prix du pétrole pour : i) économiser les ressources financières et mettre en œuvre des mesures structurelles destinées à diversifier l'économie, à renforcer la compétitivité et à approfondir l'intégration régionale et ii) mettre en œuvre le programme de réformes visant à réduire les facteurs de vulnérabilité du Congo et accroître la capacité de l'économie à attirer les investissements.</p> <p>Accélérer l'augmentation des recettes non pétrolières et poursuivre la rationalisation des dépenses non prioritaires.</p> <p>Renforcer les programmes d'aide sociale pour soutenir les plus vulnérables face au renchérissement des produits alimentaires.</p>

^{1/} La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative reflète l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de référence (« faible » correspond à une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » à une probabilité comprise entre 10 % et 30 % et « élevée » à une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). Cette matrice reflète l'avis des services du FMI sur les sources des risques et sur le niveau général de préoccupation qu'ils suscitaient lors des échanges avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément. Les chocs conjoncturels et le scénario mettent en évidence des risques susceptibles de se concrétiser à court terme (entre 12 mois et 18 mois), compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux susceptibles de rester importants à long terme.

Risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
nouveaux variants du COVID-19.		répercussions sur l'activité économique non pétrolière. La persistance de la hausse des prix des produits alimentaires pourrait exacerber l'inflation et l'insécurité alimentaire.	
<p>Épisodes locaux de résurgence, non maîtrisée, de la COVID-19 et croissance économique médiocre ou instable dans les pays touchés. Les vagues d'infection dans les pays où la vaccination progresse lentement exigent la mise en place de nouveaux confinements. Pour nombre de pays émergents et de pays à faible revenu, l'absence de marge de manœuvre limite la réponse des pouvoirs publics pour amortir l'impact économique, un certain nombre de pays ayant accès aux marchés faisant face à un resserrement financier supplémentaire étant donné qu'une réévaluation des perspectives de croissance déclenche des sorties de capitaux, des dépréciations et des défauts de remboursement de dette.</p>	Moyenne/Élevée	<p>Élevé</p> <p>Une recrudescence prolongée de la COVID-19 serait particulièrement préjudiciable au Congo. Compte tenu des insuffisances du système de santé, la pandémie pourrait provoquer un grand nombre de décès. Une aggravation des perturbations dans les secteurs pétrolier et non pétrolier nuirait fortement à l'économie.</p>	<p>Améliorer les mesures de santé publique (notamment la diffusion du vaccin et les capacités de dépistage), suivre les lignes directrices de l'OMS et renforcer la riposte à la pandémie à l'échelle régionale.</p> <p>Accroître la riposte budgétaire, sociale et sanitaire de l'État à la crise sanitaire.</p> <p>Donner la priorité aux projets d'infrastructures qui présentent d'importants multiplicateurs budgétaires et une bonne rentabilité.</p>

Risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
<p>Exacerbation des tensions géopolitiques et des risques pour la sécurité. Les tensions géopolitiques dans certains pays ou régions entraînent des perturbations économiques ou politiques, des migrations désordonnées, une plus grande volatilité des prix des produits de base et l'érosion de la confiance, lesquelles peuvent avoir des répercussions sur d'autres pays.</p>	<p>Élevée</p>	<p>Modéré Les restrictions imposées à la circulation des produits alimentaires et des biens essentiels d'un pays à l'autre pourraient provoquer des pénuries et des hausses des prix au Congo. Les faibles entrées de financement pourraient retarder les projets d'investissement.</p>	<p>Intensifier les efforts visant à améliorer la qualité des dépenses publiques et les priorités et améliorer la planification des investissements et la gestion des ressources. Renforcer la gestion des stocks/inventaires et le système de distribution.</p>
<p>Un tassement de la demande mondiale, sous l'effet de la montée des tensions inflationnistes et du durcissement des conditions financières mondiales qui en découlerait. Un renchérissement des produits de base et une aggravation des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement poussent l'inflation ou les anticipations d'inflation à la hausse, ce qui amène les banques centrales à resserrer leurs politiques plus rapidement que prévu. Le durcissement des conditions financières mondiales qui en découlerait pourrait peser sur la demande mondiale.</p>	<p>Moyenne/Faible</p>	<p>Modéré/Faible Étant donné que la marge de manœuvre budgétaire est faible, une matérialisation de ce risque pourrait compromettre la reprise économique et exacerber les pressions sur la viabilité de la dette.</p>	<p>Poursuivre les réformes budgétaires et structurelles visant à : i) réduire les déséquilibres extérieurs et les facteurs de vulnérabilités externes ; ii) renforcer la compétitivité et approfondir l'intégration régionale ; et iii) améliorer la confiance des investisseurs et accroître la capacité de l'économie à attirer les investissements.</p>

Risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
<p>Retards dans les décaissements de financements.</p> <p>Des retards dans les décaissements des financements extérieurs, en particulier l'appui aux projets, pourraient restreindre la capacité des autorités à mettre en œuvre les programmes de développement et à poursuivre de vastes réformes.</p>	Moyenne	<p>Modéré</p> <p>Accentuation des vulnérabilités liées à la dette, aggravation des tensions sociales, hausse des primes de risque — l'économie risquerait alors de rester dans le piège d'une croissance molle associé à un faible niveau d'investissement.</p>	<p>Créer une marge de manœuvre budgétaire par la mobilisation des recettes intérieures, la hiérarchisation des priorités et le renforcement de l'efficacité des dépenses.</p> <p>Améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité, et lutter contre la corruption.</p>
Risques propres au pays			
<p>Mécontentement social et instabilité politique généralisés. Des tensions sociales surgissent, car la forte inflation, la pandémie et la riposte insuffisante des pouvoirs publics entraînent des difficultés économiques (notamment chômage, hausse de l'incidence de la pauvreté, pénuries de produits alimentaires et renchérissement des biens essentiels) et accentuent les inégalités socioéconomiques déjà existantes. La polarisation et l'instabilité politiques croissantes nuisent à l'élaboration de la politique économique et à la confiance.</p>	Moyenne/Élevée	<p>Modéré/Élevé</p> <p>Ajustements budgétaires qui traînent en longueur.</p> <p>L'incertitude politique a un effet négatif sur la confiance des marchés, l'investissement privé et les flux de financement, retarde les réformes des politiques publiques et de l'économie et affaiblit les institutions.</p>	<p>Renforcer les politiques sociales ciblées et les dispositifs de protection sociale.</p> <p>Veiller au maintien de la discipline budgétaire.</p> <p>Améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité, et lutter contre la corruption.</p> <p>Associer les organisations de la société civile et autres parties prenantes aux décisions relatives aux politiques publiques.</p>
<p>Déficiences dans la gestion des finances publiques. Les autorités budgétaires ne maîtrisent pas bien les dépenses non prioritaires et ne</p>	Moyenne	<p>Modéré</p> <p>Manque de hiérarchisation des priorités de dépenses de l'État, remboursement incohérent des arriérés et</p>	<p>Améliorer la coordination entre les ministères pour établir efficacement les priorités de dépenses.</p>

Risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
<p>parviennent pas à augmenter les recettes et à procéder à d'autres réformes. Les entreprises publiques sont à l'origine de chocs sur les finances publiques.</p>		<p>augmentation de la dette publique entraînant des risques d'instabilité macroéconomique et d'aggravation de l'instabilité sociale et politique et pouvant également évincer le crédit privé.</p> <p>Tensions sur les réserves de change.</p>	<p>Appliquer les recommandations de l'assistance technique en matière de gestion des finances publiques, en renforçant la gestion de trésorerie et l'exécution budgétaire.</p> <p>Déterminer les mesures budgétaires supplémentaires pour créer l'espace budgétaire nécessaire à la gestion de crise.</p> <p>Mettre en œuvre les réformes relatives aux entreprises publiques et à la gouvernance.</p>
<p>Augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques. Ces catastrophes portent un rude coup à l'économie, car elles perturbent les infrastructures, les moyens de subsistance et la production de denrées alimentaires. Un enchaînement de phénomènes graves dans les grands pays entraîne une réduction du PIB mondial et oblige à recalculer les perspectives de risque et de croissance. Les catastrophes qui frappent les grandes infrastructures ou perturbent les échanges font augmenter les prix des produits de base et accentuent leur volatilité.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Modéré/ Élevé</p> <p>Baisse de la production agricole intérieure et conséquences négatives sur la sécurité alimentaire et les revenus.</p>	<p>Intensifier les programmes portant sur la sécurité alimentaire et le développement rural.</p> <p>Promouvoir les investissements visant à favoriser la capacité des infrastructures à s'adapter aux changements climatiques et remédier au déficit d'infrastructures et aux disparités de revenus entre régions, tout en instaurant des dispositifs de protection sociale adaptés.</p>

Risques	Probabilité	Impact en cas de concrétisation du risque	Mesures à prendre
<p>Lente progression de la campagne vaccinale. Risque accru de propagation de nouveaux variants.</p>	<p>Moyenne/Élevée</p>	<p>Modéré/ Élevé</p> <p>Augmentation du nombre de décès et tensions supplémentaires sur le système de santé.</p> <p>L'érosion de la confiance, de l'investissement et de la productivité des travailleurs freinerait la croissance économique.</p>	<p>Intensifier les programmes de sensibilisation afin de réduire l'hésitation vaccinale.</p> <p>Dégager une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour accroître l'offre de vaccins.</p> <p>Améliorer les capacités du système de santé.</p>

Appendice I. Lettre d'intention

Le 3 juin 2022

Mme Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
États-Unis d'Amérique

Madame la Directrice générale,

1. Pour soutenir les efforts visant à faire face à ses besoins de balance des paiements et contribuer à la reconstitution des réserves de change régionales ainsi que pour rétablir les conditions d'une croissance économique plus vigoureuse, le gouvernement de la République du Congo (RC) continue de mettre en œuvre son programme Economique et Financier soutenu par l'accord triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International. Ce programme s'inscrit dans le cadre du nouveau Plan National de Développement (PND) 2022–26, alors qu'il continue de faire face à des défis importants sur les plans économique et sanitaire.
2. Notre pays continue en effet d'être affecté par la pandémie mondiale de la Covid-19, à un moment où notre situation budgétaire sous-jacente reste fragile, les niveaux d'endettement demeurent élevés et les prix des denrées alimentaires et du carburant augmentent en lien avec le contexte de la guerre en Ukraine. Néanmoins, les signes de reprise économique semblent se confirmer avec la levée de certaines restrictions imposées par la pandémie, la continuation de la campagne de vaccination, l'augmentation des dépenses d'assistance sociale aux populations les plus démunies et le remboursement des arriérés intérieurs. Cette tendance est renforcée par la hausse récente des prix du pétrole qui résulte de la guerre en Ukraine, couplée avec l'augmentation de la production projetée en 2022. Cette reprise reste toutefois fragile, avec une grande incertitude sur ses perspectives et une hausse de la pauvreté liée au développement de la pandémie et à la hausse des prix des importations, particulièrement celles des céréales et autres biens alimentaires.
3. La performance macroéconomique de notre pays dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC a été satisfaisante. Nous avons rempli tous les critères quantitatifs pour fin février 2022. Quatre des cinq objectifs indicatifs ont également été atteints. L'objectif indicatif sur les dépenses sociales n'a pas été respecté.

4. Nous avons également accompli des progrès au plan des réformes structurelles. Le repère structurel sur la nouvelle stratégie à moyen terme de réforme de la gestion des finances publiques était atteint avant fin mars 2022. En effet, la stratégie a été mise au point en décembre 2021 et le plan d'action triennal y relatif a été élaboré à fin mars 2022. Le deuxième repère structurel pour fin mars 2022 n'a pas été atteint, mais ses éléments les plus significatifs ont été cependant mis en œuvre dans les délais. En février 2022, le Parlement a adopté une nouvelle loi relative à la lutte contre la corruption, qui a été par la suite promulguée en mars 2022. En raison des discussions prolongées autour de cette loi, la publication du décret portant sur les règles et procédures relatives aux conflits d'intérêts a été retardée. Avec l'assistance technique des services du FMI, nous allons élaborer et publier ce décret avant fin juillet 2022.
5. Le memorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, qui complète celui signé le 10 janvier 2022, décrit la situation économique et financière récente, présente les politiques économiques et financières que le gouvernement entend mettre en œuvre au cours de la période 2022–24 et définit les critères quantitatifs, les objectifs indicatifs ainsi que les repères structurels jusqu'à fin mars 2023. Les décaissements au titre de l'arrangement seront subordonnés au respect des critères de performance, des repères structurels et des actions préalables indiqués dans les tableaux 1, 2 et 3 du MPEF ci-joint.
6. Ces politiques économiques et financières continuent de fournir un cadre macroéconomique solide qui favorise la mobilisation de financements auprès des partenaires au développement, de renforcer les institutions publiques et la bonne gouvernance, de combattre la corruption et d'augmenter les ressources allouées à la protection des populations les plus vulnérables, entre autres pour mieux faire face à la crise alimentaire et de l'énergie.
7. Nous poursuivons les efforts visant à assurer une meilleure coordination des politiques économiques au sein de la CEMAC avec les autres pays membres, dans le cadre du programme de réformes régionales (PREF-CEMAC). Ces réformes ont pour objectifs de favoriser la création des opportunités d'emplois dans les pays membres et, en fin de compte, d'améliorer le niveau de vie d'une population à forte croissance, par la mise en œuvre (i) des réformes structurelles profondes pour transformer et diversifier radicalement l'économie de la région, (ii) la poursuite du soutien aux institutions régionales et aux politiques destinées à réduire la dépendance des pays CEMAC vis-à-vis des matières premières, (iii) des réformes visant à améliorer la transparence des finances publiques et dans le secteur pétrolier et de gaz, (iv) des politiques favorables à une meilleure mobilisation des recettes intérieures, (v) des mesures pour renforcer la gouvernance et (vi) des réformes favorables au développement du secteur privé.
8. Depuis la mise en œuvre du programme soutenu par l'arrangement FEC, nous avons partagé avec le FMI les justificatifs pour le suivi et les comptes rendus appropriés des dépenses liées à la COVID-19. De même, nous mettons à la disposition du FMI, les points d'utilisation de la récente augmentation de notre allocation de DTS sur les dépenses sociales et prioritaires (en particulier dans l'éducation et la santé) et ce, conformément au cadre adopté au niveau sous régional de la CEMAC.

9. Le gouvernement continue de mettre en œuvre des politiques compatibles avec la stabilité extérieure régionale, ce qui nécessite la reconstitution des réserves de change de la BEAC, notamment par le respect des obligations de rapatriement des recettes d'exportation pétrolières. A cette fin, le gouvernement soutient les efforts de la BEAC et de la COBAC pour la stricte application de la nouvelle réglementation des changes.
10. Nous sommes convaincus que les politiques économiques et financières énoncées dans le MPEF ci-joint sont adaptées pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de ce programme. Toutefois, en cas de nécessité, nous sommes prêts à prendre toute mesure supplémentaire pour les atteindre. Le gouvernement consultera le FMI lors de l'adoption de ces mesures et avant de réviser toute politique contenue dans le MPEF, conformément aux politiques liées à ces consultations.
11. En tenant compte des réalisations du programme à ce jour, des engagements présentés dans ce MPEF, ainsi que des actions préalables convenues, nous demandons (i) la modification des critères quantitatifs sur le solde budgétaire primaire de base hors pétrole et le financement intérieur net de l'administration centrale pour fin juin 2022 ; et (ii) un décaissement équivalent à 64,8 millions de DTS (ou 40 pour cent de notre quote-part). Ce décaissement nous permettra de continuer de répondre à nos besoins immédiats et futurs en matière de balance des paiements et de soutien à notre programme de réformes. Cela nous permettra également d'appuyer nos efforts pour atteindre une croissance économique durable et plus résiliente ainsi qu'une réduction durable de la pauvreté, en renforçant la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption.
12. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI des informations sur la mise en œuvre des mesures convenues et sur l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. En outre, le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre et ses pièces jointes, ainsi que le rapport des services du FMI et l'analyse de viabilité de la dette, après l'approbation du programme par le Conseil d'administration du FMI.

/s/

Anatole Collinet Makosso
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
de la République du Congo
Brazzaville, République du Congo

/s/

Rigobert Roger Andely
Ministre des Finances et du Budget
Brazzaville, République du Congo

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière, 2022–24

Le présent mémoire décrit l'évolution récente de l'économie, les perspectives pour 2022 et à moyen terme, ainsi que les objectifs du programme et les politiques et mesures prévues pour les atteindre.

I. CONTEXTE, ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, ET PERSPECTIVES

1. En 2021, l'économie congolaise a continué de ressentir fortement l'impact de la pandémie de COVID-19. Ainsi, la croissance économique est demeurée négative en 2021 (-0,6 %), l'insuffisance des investissements des grands producteurs de pétrole pendant la pandémie s'étant traduite par une baisse de la production. Toutefois, le PIB réel non pétrolier s'est redressé (avec une croissance de 3,6 %), soutenu par l'expansion agricole et minière, l'amélioration de l'activité des services, la hausse des dépenses sociales et le paiement partiel des arriérés intérieurs. Le déficit primaire non pétrolier s'est creusé pour atteindre 17,3 % du PIB non pétrolier, en raison d'une augmentation des dépenses liées à la pandémie et d'une insuffisance des apports financiers extérieurs. Les comptes extérieurs ont affiché des résultats mitigés, l'amélioration de la balance courante ayant été compensée par un important service de la dette du secteur public envers les créanciers extérieurs privés et officiels, ainsi que par le service de la dette des secteurs public et privé envers les banques commerciales régionales. L'inflation est restée modérée, à 2 %, bien que l'inflation des produits alimentaires ait augmenté. Les vulnérabilités du secteur bancaire ont continué à diminuer en raison du remboursement des arriérés intérieurs. Les prêts non productifs ont resté au tour de 17 % en 2021, après une forte baisse en 2022.

2. En 2022, les performances macroéconomiques devraient s'améliorer. L'économie du Congo devrait bénéficier d'une reprise de l'activité non pétrolière et de la hausse des prix du pétrole. La croissance du PIB réel devrait gagner en dynamisme (4,3] %) car : (i) la reprise des investissements liés au pétrole devrait entraîner une augmentation de la production, (ii) les retombées positives des revenus pétroliers élevés, l'amélioration de l'activité agricole, la mise en service des mines de potasse et de minerai de fer, ainsi que la poursuite du déploiement des vaccins devraient se traduire par une croissance des activités dans le secteur non pétrolier. L'inflation moyenne devrait s'accélérer, sous l'effet de la hausse de la demande de biens et de services et des pressions accrues sur les prix des denrées alimentaires. Les positions budgétaire et extérieure devraient s'améliorer grâce à la hausse des recettes pétrolières. Des recettes pétrolières plus importantes permettront d'assurer l'important service de la dette due en 2022 et, combinées au soutien financier du FMI et des partenaires au développement, elles permettront de financer : (i) la hausse de la facture des importations alimentaires, (ii) la hausse des importations liées à la reprise de la croissance économique, et (iii) la constitution des marges de manœuvre grâce à une augmentation des réserves de change.

3. À moyen terme, la mise en œuvre des réformes structurelles envisagées dans notre Plan National de Développement sera essentielle pour réduire la fragilité de notre économie par la création d'emplois et l'augmentation des revenus, en particulier pour les plus pauvres.

La croissance du PIB réel devrait s'établir à 3,5 % en moyenne en 2023-27, grâce à une expansion vigoureuse du secteur non pétrolier (qui atteindra 5 % en 2026-27). La diversification économique devrait s'accélérer grâce à l'augmentation des dépenses sociales (santé et éducation) et à la mise en œuvre des réformes portant sur la gouvernance, l'efficacité du secteur financier et l'amélioration de l'environnement des affaires. La production pétrolière devrait diminuer après avoir atteint un pic en 2024, en raison de l'arrivée à maturité des principaux champs pétroliers. La situation budgétaire devrait s'améliorer en liaison avec une meilleure mobilisation des recettes intérieures, une gestion prudente des dépenses et le remboursement des arriérés intérieurs. Le secteur extérieur pourrait subir des pressions, car la réduction des exportations de pétrole et l'augmentation des importations (liée à la hausse du taux de croissance dans le secteur non pétrolier) entraîneront un déficit de la balance courante d'ici 2027. Ces pressions seront probablement atténuées par une augmentation progressive des exportations non pétrolières et des investissements directs étrangers, à mesure que nous progressons dans la mise en œuvre de notre stratégie de diversification économique. L'inflation moyenne à moyen terme devrait rester dans les limites de 3 % (conformément aux objectifs d'inflation de la CEMAC).

4. Les risques qui pèsent sur les perspectives restent élevés. Les principaux risques pourraient provenir de : (i) l'intensification de la guerre en Ukraine, qui accentuerait la volatilité des prix des matières premières, les coûts de transport et d'importation, les flux commerciaux, les envois de fonds, les investissements étrangers et l'inflation ; (ii) une baisse des prix du pétrole et une perturbation de la production pétrolière ; (iii) une recrudescence de la situation de la pandémie en raison de la lenteur dans la vaccination de la population et de l'apparition de nouvelles variantes ; (iv) chocs climatiques défavorables qui aggraveraient l'insécurité alimentaire et les pressions inflationnistes ; et (v) la faiblesse de la mise en œuvre des réformes structurelles. En revanche, l'accélération de la mise en œuvre des réformes structurelles, soutenue par les partenaires au développement et la hausse des prix des métaux devraient avoir un impact positif sur l'investissement et la croissance économique. La hausse des prix du pétrole profiterait aux exportations et pourrait entraîner une augmentation des investissements dans les champs pétrolifères.

II. PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2022–24

5. Dans le cadre de notre Plan National de Développement, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre un programme économique fort et ambitieux qui facilitera la sortie du Congo de la catégorie des pays fragiles. Les sept dernières années consécutives de récession ont lourdement pesé sur les revenus et l'augmentation de la pauvreté. De même, nous demeurons confrontés à d'autres défis qui sont à la fois les conséquences immédiates de la guerre en Ukraine, des chocs plus fréquents et plus intenses liés au changement climatique et de la baisse de la demande mondiale de pétrole découlant du processus de transition mondiale vers des économies sobres en carbone. Relever ces défis et sortir notre pays de la catégorie des États fragiles

demandent une transformation structurelle de notre économie centrée sur la diversification économique et la résilience au changement climatique. Cette évolution devrait permettre la création davantage d'emplois et une croissance plus soutenue, plus résiliente et plus inclusive.

6. À cette fin, le programme du Congo appuyé par la FEC continue de viser : i) le renforcement de la résilience de l'économie aux chocs défavorables grâce à l'augmentation des dépenses d'infrastructure et sociales, conformément au Plan National de Développement 2022–26, tout en entreprenant un assainissement budgétaire par la mobilisation des recettes et la priorisation des dépenses ; (ii) la résolution des arriérés extérieurs ; (iii) le renforcement de l'investissement public et de la gestion de la dette, qui, combiné à l'assainissement budgétaire et au paiement des arriérés, réduira les vulnérabilités sur l'endettement du pays ; et (iv) la mise en œuvre effective de la gouvernance, de la transparence et des réformes structurelles du côté de l'offre qui devrait favoriser une croissance économique verte hors pétrole. Ce programme continue d'être soutenu par la politique monétaire régionale et par nos partenaires internationaux techniques et financiers.

A. Politique budgétaire

7. La politique budgétaire veillera à concilier le maintien de la viabilité de la dette et l'augmentation des dépenses essentielles pour réduire la pauvreté, stimuler la diversification et la résilience économique ainsi que la croissance économique.

8. L'orientation de la politique budgétaire à moyen terme vise une augmentation progressive du solde primaire non pétrolier correspondant à 4 % du PIB non pétrolier (ou 2 % du PIB) entre 2021 et 2027. Les excédents primaires attendus des recettes pétrolières élevées devraient permettre de rembourser la dette extérieure et les arriérés intérieurs. Le ratio dette publique totale/PIB devrait être ramené progressivement de 104 % en 2021 à 68 % en 2027. Les risques, y compris ceux qui découlent des chocs négatifs sur des cours du pétrole, sont largement atténués par les paiements indexés aux prix du pétrole, de la dette restructurée due aux deux principaux créanciers pétroliers (ce qui a contribué au renforcement de la soutenabilité de la dette) ; et la possibilité de se lever les ressources sur les marchés financiers congolais.

9. Récemment, nous avons conclu plusieurs accords bilatéraux sur les paiements d'arriérés. Des accords ont été conclus, avec la Belgique (pour les arriérés non couverts par la DSSI), la Libye, et la Suisse. Des accords de principe ont été trouvés sur les remboursements des arriérés à l'égard du Brésil (pour les arriérés non couverts par l'ISSD) et de la Russie. Nous sommes engagés dans les discussions avec la Chine et l'Exim Banque de l'Inde sur le règlement des arriérés qui leur sont dus. Le gouvernement est déterminé à ne plus accumuler d'arriérés intérieurs ou extérieurs. À cette fin, i) nous créerons un sous-compte dédié dans le compte unique du Trésor à la BEAC et étudierons avec les partenaires au développement (Banque Africaine de Développement, France et Banque mondiale) les solutions possibles pour garantir des décaissements rapides de leur part et ii) nous veillerons à améliorer la prise en compte des dépenses conformément aux règles de bonne gestion des finances publiques, en vue d'éviter la pratique du hors budget (¶15). Nous poursuivons nos efforts, y compris en justice, pour trouver des solutions mettant un terme aux litiges relatifs à

certaines dettes extérieures, afin de dissiper toute incertitude concernant le niveau de notre endettement public.

10. Notre projet de loi de finances 2022 envisage un assainissement budgétaire tout en augmentant les dépenses sociales et les dépenses en capital. En tenant compte des mesures pour atténuer les conséquences de la hausse de l'inflation, l'objectif de solde primaire non pétrolier est fixé à -15,3 % du PIB non pétrolier, ce qui se traduit par un objectif de solde primaire de 10,2 % du PIB. Le budget 2022, se fonde sur le principe de l'augmentation des recettes et de la rationalisation des dépenses non prioritaires grâce aux mesures suivantes :

- Les recettes pétrolières exceptionnelles de 2022⁵ seront affectées au financement des mesures suivantes pour atténuer les conséquences de la hausse de l'inflation : (i) augmenter l'aide sociale sous le programme de transferts monétaires d'urgence, où le programme sera élargie pour servir 300, 000 bénéficiaires ; (ii) maintenir les aménagements fiscaux instaurés en 2021 pour atténuer les effets de la pandémie (toutefois, les allègements de certains impôts appliqués en 2021 et terminés en 2022 ne seront pas reconduits) ; (iii) maintenir les taux réduits de TVA et des droits de douane sur les importations de nourriture essentielle. Le reste des recettes pétrolières exceptionnelles sera intégralement épargné sous forme de dépôts à la BEAC.
- Continuer d'appliquer résolument les politiques fiscales et les réformes de l'administration des recettes adoptées au cours des trois dernières années. Celles-ci prévoient une collecte des impôts plus efficace grâce au système de gestion des impôts et taxes (E-TAX) et à d'autres mesures relatives à l'administration des douanes et des recettes ; la mise en œuvre du guichet unique de dédouanement des marchandises au port de Pointe-Noire ; la poursuite de la suppression progressive des exonérations d'impôt sur les sociétés pour non-respect des conventions d'investissement ; et le maintien de la taxe à l'exportation de 2 % sur certaines exportations non pétrolières (comme les diamants, les métaux précieux) et les grumes (portée à 9–10 %).
- Augmenter le recouvrement des arriérés d'impôts pour atteindre au moins 5 milliards de francs CFA en 2022. Cela sera mis en œuvre par un programme d'« amnistie fiscale » qui annulera une partie des arriérés d'impôts existants pour les contribuables qui s'engageront au paiement de leurs obligations restantes en 2022–24.
- Elargir l'assiette de la taxe foncière grâce à l'utilisation d'un cadastre plus complet (ce qui rapportera 2 milliards de francs CFA en 2022).
- Réduire les taux d'exonération des droits de douane pour certains bénéficiaires et supprimer les exonérations pour d'autres (produisant 4 milliards de francs CFA).

⁵ Les recettes pétrolières exceptionnelles sont définies par les recettes pétrolières qui dépassent les prévisions du programme (IMF Country Report 22/49) moins le service de la dette extérieure qui dépasse les prévisions du programme (IMF Country Report 22/49).

- Poursuivre activement les négociations avec les producteurs de pétrole sur les nouvelles conventions fiscales et avec l'espoir de les conclure en 2022. Notre intention est de maintenir à 8,65% les droits de douane sur les importations associées au secteur pétrolier et d'instaurer la taxe unique sur les salaires de 2,5 % dans ce secteur. Par ailleurs, nous augmenterons les taxes sur les virements électroniques et les taxes sur le chiffre d'affaires.
- Améliorer le recouvrement des recettes non fiscales en réaffectant le personnel existant pour permettre d'avoir plus d'agents de recouvrement dans les ministères (2 milliards de francs CFA).
- Les effets positifs des mesures indiquées ci-dessus sur les recettes non pétrolières compenseront largement les effets contraires qui résulteraient de la réduction de la taxe sur le chiffre d'affaires des sociétés introduit en 2021—notamment la réduction de la taxe sur le chiffre d'affaires (abaissée de 7 à 5 % en 2021 pour les chiffres d'affaires inférieurs à 100 millions de francs CFA) et de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, qui a été ramené de 30 à 28 % en 2021.
- Poursuivre la mise en œuvre des réformes adoptées en 2019 qui réduisent les transferts et subventions aux entreprises publiques inefficaces, en particulier la CORAF et la CEC.
- Maîtriser la masse salariale en mettant fin au remplacement automatique des agents qui partent à la retraite (hors ceux des ministères de la Santé, de l'Éducation et des Affaires sociales) et en contrôlant les recrutements du secteur public.
- Promouvoir la transparence dans l'utilisation de l'allocation DTS 2021 par un suivi et un reporting régulier.
- Interdire toute opération de compensation fiscales, notamment avec les forestiers.

11. Notre gouvernement est déterminé à accroître les dépenses dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'aide sociale et des infrastructures résilientes. Une partie de ces dépenses, critiques pour le développement, est financée par l'allocation de DTS pour 2021. Le budget 2022 continue de privilégier l'amélioration de la qualité et de la couverture de ces dépenses, tout en encourageant l'innovation.

- Dans le domaine de la santé, nous donnons la priorité à : i) les dépenses de santé directement liées à la pandémie, y compris les traitements (création de nouvelles installations et achat d'équipements comme des respirateurs) et la vaccination — avant fin 2022, nous prévoyons d'atteindre un total de 3,600,000 personnes vaccinées, mais cette cible sera difficile à atteindre à cause de la résistance des populations à la vaccination, dans un contexte de décrue de la pandémie et en dépit de nos efforts fort de sensibilisation, ii) l'achèvement de la construction de nouveaux hôpitaux, iii) l'achat des médicaments contre le SIDA, iv) la distribution des traitements contre la tuberculose et la malaria et v) la fourniture de soins prénataux, maternels et infantiles. Le montant total des dépenses de

santé devrait se situer à 4 % du PIB non pétrolier en 2022 (une légère amélioration par rapport à 2021).

- Dans le domaine de l'éducation, nous continuons à nous concentrer sur tous les cycles de formation, mais la politique de distribution des fournitures scolaires, des manuels scolaires et des repas gratuits ne sera appliquée qu'à l'enseignement primaire. Nous poursuivrons nos efforts de reconstruction des bâtiments scolaires fortement endommagés par les violentes intempéries et inondations survenues en 2021. Les dépenses d'éducation devraient atteindre à 1 % du PIB non pétrolier en 2022 (une légère amélioration par rapport à 2021).
- Concernant les interventions sociales, nous décaisserons jusqu'à 183 milliards de francs CFA (3,8 % du PIB non pétrolier), incluant le programme de transferts monétaires d'urgence liés à la pandémie. Ce programme sera également utilisé à soutenir les ménages confrontés à l'insécurité alimentaire en raison de la hausse rapide des prix des aliments (¶10). La couverture du programme passera de 230 000 bénéficiaires à 300 000 d'ici à fin 2022 et nous continuerons à valider le registre social unique, qui a déjà touché 800 000 bénéficiaires. L'ancrage des programmes sociaux et des autres structures d'aide sociale dans le registre social unique est devenu obligatoire afin d'améliorer le ciblage et les effets de ces programmes. Le projet pilote de paiements mobiles s'est révélé fructueux jusqu'ici et nous prévoyons de l'élargir. Nous donnerons également la priorité au remboursement anticipé des arriérés du secteur social (en particulier les pensions).
- Les dépenses en capital seront portées à 7,2 % du PIB non pétrolier en 2022 et atteindre 8,6 % en 2023, en partie financées par l'apport des partenaires au développement. Les projets de développement prioritaires seront alignés sur le nouveau Plan National de Développement pour 2022–26. Ces priorités seront tournées vers le développement de l'agriculture au sens large, incluant l'agroforesterie, des infrastructures dans les domaines des routes, de la fourniture de l'électricité, de l'adduction d'eau potable, de l'éducation, de la santé, des transports et de l'assainissement en milieu urbain. Par ailleurs, les efforts pour construire les bases solides de la transformation structurelle de notre économie conduiront à poursuivre la réalisation des programmes de promotion du tourisme, de l'industrie, de l'économie numérique et des zones économiques spéciales.

12. Nous poursuivrons nos efforts de remboursement régulier des arriérés intérieurs, l'objectif étant de tout rembourser à fin 2031. Au cours des dix dernières années, l'État a accumulé des arriérés intérieurs auprès du secteur privé (principalement des fournisseurs) représentant 23 % du PIB. La dette publique intérieure sur 2019–2020 en cours d'audit (par un cabinet international), associée aux obligations du Trésor pour 2019–20, s'ajoutera à ce stock. Le gouvernement a déjà publié (sur son site Internet) le rapport d'audit pour 2017-18 et le rapport d'audit pour 2019–20 le sera avant la fin de 2022. À ce jour, des arriérés intérieurs représentant 6 % du PIB ont été remboursés par le biais du Club de Brazzaville, avec une décote nominale de 15 à 30 % appliquée aux créances du secteur privé, tandis qu'aucune décote n'est appliquée aux arriérés sociaux. En 2022, nous ne prévoyons plus de faire recours au dispositif du Club de Brazzaville. Le gouvernement a déjà réglé 201 milliards de francs CFA des arriérés sociaux (pensions de la CNSS)

par titrisation sur le marché financier de la CEMAC et prévoit le paiement en liquide de 201 milliards de francs CFA d'arriérés intérieurs au cours de l'exercice 2022, dont 100 milliards de franc CFA des arriérés sociaux en vers l'autre grande caisse de retraite (la CRF), 1 milliard de franc CFA pour le règlement de l'ensemble des arriérés restants aux petits fournisseurs, et le reste pour payer une partie des autres arriérés commerciaux. Ces paiements d'arriérés intérieurs dépendront de la disponibilité des ressources, si bien que le paiement de la majeure partie de ces arriérés devrait intervenir au second semestre de 2022. A compter de 2023, un nouveau schéma de traitement des arriérés intérieurs sera appliqué Il impliquera (i) de donner la priorité au paiement des arriérés sociaux, en allouant 50 pour cent des paiements d'arriérés nationaux chaque année à cette fin ; et (ii) d'appliquer les 50 pour cent restants au paiement des arriérés commerciaux (secteur non social), avec un menu d'options de remboursement allant d'une décote de 50 à 70 % pour un remboursement immédiat à une décote de 25 à 35 % pour un remboursement en 2 à 4 ans. La mise en œuvre crédible de ce système dépendra de la disponibilité des financements.

13. À moyen terme, nous prévoyons de poursuivre la stratégie budgétaire exposée plus haut. Plus précisément, nous nous efforcerons de ramener le déficit budgétaire primaire non pétrolier de 17 à 13 % du PIB sur la période 2021–27. À l'appui de cet objectif et tout en augmentant les dépenses sociales et les dépenses en capital, nous prendrons les mesures suivantes sur la période 2022–24 afin d'augmenter les recettes et de réduire les dépenses non prioritaires (outre la poursuite des mesures appliquées dans le budget 2022) :

- Poursuite active du processus de recouvrement des arriérés d'impôts. À cet effet, nous sommes déterminés à établir un inventaire de tous les arriérés d'impôt pour identifier précisément le montant probable des recouvrements avant fin 2022 (repère structurel). Dans un premier temps, un comité a été créé pour entreprendre cette tâche et a commencé ses activités, notamment la préparation d'une proposition de stratégies de récupération et la planification du lancement du processus de collecte à la mi-mai 2022. Pour l'avenir, nous nous engageons à mettre en place les procédures efficaces de suivi des arriérés d'impôts et de leur recouvrement systématique. En capitalisant sur les avantages de la numérisation sur l'administration des recettes, nous prendrons des dispositions appropriées pour réduire les délais de paiements des impôts.
- Élargissement de la base fiscale grâce au recensement des entreprises (date d'achèvement prévue en fin 2022), suppression des exonérations de TVA représentant au moins 1 % du PIB non pétrolier et rationalisation des autres exonérations fiscales à hauteur d'au moins 3 % du PIB non pétrolier. Pour commencer, nous élaborerons une stratégie à moyen terme et un plan d'actions couvrant l'analyse, la publication et les implications budgétaires des exonérations fiscales (fin septembre 2022). Nous allons aussi faire l'analyse des exonérations d'impôt sur les sociétés accordées dans les conventions d'investissement avant fin décembre 2022, afin de les réduire progressivement à compter de 2023.
- Entrée en fonctionnement complet de la nouvelle direction en charge du recouvrement des recettes de service et de portefeuille d'ici fin juin 2023. Mise en œuvre de la réforme de la

douane avec l'assistance de la Banque Mondiale, en vue d'instituer un guichet unique de douane à Pointe Noire d'ici fin juin 2023.

- Tout conformément aux lignes directrices de la CEMAC, l'augmentation des accises sur le tabac (de 16,5 à 30 %, après l'augmentation récente de 12,5 % à 16,5 %) et l'alcool (de 12,5 à 25 % après l'augmentation récente de 10 à 12,5 %), les véhicules (12,5 %) et les articles de luxe (25 %).
- Suppression progressive des reports de paiement des taxes et des droits fiscaux liés à la pandémie (ce qui rapportera 2 milliards de francs CFA en 2023).
- Poursuite des mesures visant à réduire les transferts et subventions aux entreprises publiques et à accroître la transparence des opérations des entreprises publiques.
- Réalisation à fin septembre 2022, d'une analyse approfondie de la situation financière des unités d'administration décentralisée et des entreprises publiques — comprenant l'ensemble des entreprises publiques, des partenariats public-privé et les banques publiques — Afin de mieux appréhender les risques budgétaires à moyen terme, de repérer les vulnérabilités et de faciliter leur suivi.
- Affectation par an au cours de la période 2023–27 de 2,3 % du PIB non pétrolier des recettes pétrolières exceptionnelles ou de l'aide extérieure nette dépassant les prévisions à la couverture des dépenses sociales, au paiement des arriérés intérieurs et à la compensation des insuffisances ou des retards des financements extérieurs. Le reste des recettes pétrolières exceptionnelles ou de l'aide extérieure nette dépassant les prévisions sera utilisé pour renforcer les dépôts de l'État à la BEAC, afin de constituer des marges de défense contre les chocs futurs. Si les recettes (y compris celles du pétrole) sont insuffisantes ou si d'autres risques budgétaires se concrétisent, nous ralentirons le remboursement des arriérés.

B. Investissement public et gestion de la dette

14. Le gouvernement est déterminé à améliorer la gestion de l'investissement public, ce qui est fondamental pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés et accroître l'efficacité et l'efficacités de la dépense publique.

15. Nous veillerons à ne passer des marchés que pour des projets prévus au budget. À cette fin, nous élaborerons un canevas complet pour les plans de passation de marchés publics consolidés et sectoriels d'ici à juin 2022 (repère structurel), nous travaillons en étroite collaboration avec les experts du FMI et de la Banque Mondiale afin d'assurer une bonne coordination entre les départements (y compris l'informatique) tant pour l'élaboration que pour la mise en œuvre du modèle. Le modèle sera déployé auprès des ministères et des agences en 2022, le troisième trimestre de 2022 et le modèle rempli sera mis en correspondance avec le budget 2023 d'ici fin 2022 (repère structurel). La loi de finances pour 2023 déclarera expressément que les marchés publics

doivent obligatoirement entrer dans le formulaire, à l'exception des dépenses urgentes approuvées par le ministre des Finances avant l'ouverture de l'appel d'offres.

16. Les méthodes de planification de projets seront améliorées et systématisées. En 2022, avec l'assistance technique du département des finances publiques du FMI, nous élaborerons une programmation des investissements publics à moyen terme qui hiérarchisera les projets sur la base de considérations telles que les priorités du Plan National de Développement 2022-2026 et la nécessité de diversification de notre économie, les engagements internationaux tels que les ODD, l'agenda 2023 de l'Union Africaine, le programme économique régional de la CEMAC, et enfin l'analyse coûts-avantages. Par ailleurs, une formation sera également dispensée à notre personnel afin de développer sa capacité à établir la programmation des investissements publics à moyen terme et à réussir sa mise en œuvre.

17. Nous améliorerons l'efficacité de la mise en œuvre des investissements publics, compte tenu notamment des besoins importants en matière de dépenses d'infrastructure.

Sur ce point, nous exploiterons entre autres les résultats de l'enquête conduite par la Banque Mondiale sur l'efficacité des projets d'investissement (lancés depuis 2014). Une fois l'enquête finalisée (d'ici fin 2022), nous allons élaborer un plan d'actions en vue d'améliorer le taux de réalisation des investissements publics, notamment en facilitant la mise en œuvre des projets au début de l'exercice budgétaire (par exemple, ouverture de comptes, allocations de crédits de dépenses).

18. Nous ferons progresser la gestion prudente et le niveau de transparence de la dette en vue de renforcer sa viabilité.

Le gouvernement fera recours exclusivement aux prêts extérieurs concessionnels pendant la durée du programme —à l'exception des prêts d'appui budgétaire à faible taux d'intérêt et à échéance prolongée de la Banque Mondiale (IDA) et toutes autres sources de prêts budgétaires identifiées dans le programme— et le gouvernement cherchera à se refinancer sur les marchés régionaux et nationaux pour la couverture des échéances de remboursement des titres publics précédemment émis et de ses besoins de liquidités à court terme. Ni le gouvernement central ni les parties agissant au nom du gouvernement central ne contracteront de nouvelle dette extérieure garantie par de futures livraisons de ressources naturelles - y compris tout nouvel accord de préfinancement pétrole contre infrastructures. Nous nous engageons à poursuivre les efforts d'assainissement budgétaire en cas de matérialisation d'autres dettes ou passifs éventuels. Le gouvernement a conclu et met en œuvre des accords de restructuration de la dette avec tous les principaux négociants en pétrole. Le remboursement des arriérés aux négociants en pétrole, qui ont été accumulés dans le cadre du processus de négociation, fait désormais partie des paiements de la dette restructurée.

19. D'ici à fin juillet 2022, nous élaborerons une stratégie globale de gestion de la dette à moyen terme, couvrant la période 2023–25.

Cette stratégie visera à : i) financer les besoins de l'État à moindre coût, tout en maintenant des niveaux de risques sur le niveau d'endettement acceptables et ii) contribuer au développement du marché national (et régional) des titres d'État (repère structurel). Une première version de cette stratégie, qui couvre la période 2022–24, est en cours d'actualisation afin d'y intégrer les commentaires issus de l'assistance technique du FMI.

20. Afin de renforcer la crédibilité de la stratégie de gestion de la dette et d'améliorer la coordination entre les gestionnaires de la dette et les autorités budgétaires, nous commencerons à publier le plan d'émission des titres publics pour le financement du déficit budgétaire en annexe du budget présenté à l'adoption du Parlement (comme l'exige la réglementation régionale). Plus précisément, le plan d'emprunt sera une annexe au budget 2023 (d'ici à fin décembre 2022) et, outre les titres publics, il donnera des informations pour chaque catégorie d'instrument de dette (ou de prêteur pour les emprunts extérieurs) et indiquera le montant d'emprunt nominal (en base caisse) pour l'exercice fiscal 2023.

21. Nous sommes également déterminés à créer une base de données unique et complète de la dette qui sera régulièrement actualisée et couvrira la dette intérieure et la dette extérieure, la dette garantie et non garantie ainsi que la dette de toutes les entreprises publiques, institutions publiques et collectivités locales. Cette base de données sera placée sous la responsabilité technique de la Caisse congolaise d'amortissement (CCA). D'ici à fin juin 2022, notre intention est que la CCA couvre toute la dette de l'administration centrale (intérieure, extérieure, garantie et non garantie), toute la dette des collectivités locales et des institutions publiques et la dette des 10 plus grandes entreprises publiques. À l'appui de cet effort, un arrêté ministériel était publié fin novembre 2021, enjoignant aux 10 plus grandes entreprises publiques de fournir des données sur leur dette garantie et non garantie à la CCA en décembre et juin de chaque année. Bien qu'une première série de données ait été reçue à la fin de l'année 2021, nous travaillons avec les entreprises d'État pour obtenir plus de détails sur la composition de leur dette.

22. D'ici à fin décembre 2022, nous examinerons également la structure organisationnelle de la CCA et prendrons les décrets appropriés pour la rendre plus efficace, conformément aux recommandations du rapport de l'assistance technique du FMI de juin 2019. Cet examen couvrira aussi le cadre juridique de la CCA afin de garantir qu'elle est la structure principale pour la gestion de la dette publique et son organigramme afin de le mettre en conformité avec les meilleures pratiques en matière d'organisation d'un bureau de gestion de la dette. Nous veillerons également à renforcer le fonctionnement du Comité national de la dette publique et de la structure de coordination entre le Trésor et la CCA concernant l'émission de titres d'État sur le marché régional de la CEMAC.

23. Nous renforcerons la fiabilité et la transparence des informations sur la dette publique. Pour ce faire, il faudra i) en améliorant l'enregistrement des données sur la dette ; ii) en publiant tous les trimestres les données sur l'encours et la composition de la dette publique par créancier (dette de l'administration centrale, passifs conditionnels) y compris la monnaie de libellé, l'échéance, la structure des taux d'intérêt et le service de la dette prévisionnel ; iii) publication annuelle sur le site Web du gouvernement d'un rapport annuel sur la dette qui comprend les informations sur la dette garantie et non garantie des 10 plus grandes entreprises d'État - en commençant par la publication du rapport 2021 avant fin mars 2023 (repère structurel) ; iv) en établissant des projections annuelles de la dette intérieure et extérieure (garantie et non garantie) des entreprises publiques, des institutions publiques et des autorités locales ; et v) en améliorant la coordination et le partage des

informations entre les agences compétentes en matière de dette conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.

C. Préserver et améliorer l'utilisation des ressources énergétiques

24. Nous prévoyons de poursuivre les réformes de fond dans le secteur de l'énergie essentielles pour l'amélioration de la gouvernance, la réduction des passifs conditionnels des entreprises publiques du secteur, l'augmentation des recettes et la rationalisation des dépenses.

25. Nous prendrons, après réalisation d'une étude de faisabilité, des mesures tendant à l'application de la politique de vérité des prix pétroliers dans la filière « carburants », en vue d'aboutir à la réduction des subventions versées à la raffinerie CORAF et à la Centrale électrique du Congo (CEC). Nous publierons également les rapports d'audit de ces deux sociétés de l'année n , avant la fin de l'année $n+1$. Les versements au secteur pétrolier, qui concernent notamment la CORAF et la CEC, seront plafonnés à [77] milliards de Francs CFA en 2022, soit moins que les 91 milliards de Francs CFA de 2021. En 2022, les versements au-delà de 77 milliards de Francs CFA seront compensés par les avances sur les dividendes de SNPC pour l'exercice 2021. À cette fin, le gouvernement a :

- Conclu un contrat de performance avec la CORAF, centré sur les efforts de réduction des coûts d'exploitation et de prudence dans la politique d'investissements, les paiements de CORAF au Compte unique du Trésor (CUT) pour le pétrole brut auquel l'État lui donne accès, la vente par CORAF de produits pétroliers directement aux distributeurs, le recouvrement par CORAF auprès des distributeurs des recettes issues de ces ventes et un examen trimestriel des paramètres de contrôle des dispositifs de fixation des prix applicables aux produits pétroliers finis, par les ministères chargés des finances, du commerce et des hydrocarbures; et
- Conditionné le versement des subventions à CEC à la communication trimestrielle des dépenses qui justifient la subvention et du chiffre d'affaires d'CEC, y compris des créances sur le secteur de l'énergie.

26. Nous mettrons au point un plan d'actions pour la prochaine phase de réformes visant à diminuer les versements et les subventions. Les principaux éléments du plan d'action seront notamment les suivants : i) faire une étude pour déterminer les coûts de production ii) améliorer le processus et la couverture de la facturation d'électricité afin de rendre compte de la consommation réelle et de recouvrer les coûts de production ; iii) mettre en place le cadre réglementaire fondé sur les prix de 2005 applicable aux prix des carburants et garantir une aide sociale suffisante pour atténuer les incidences sur les groupes vulnérables ; et iv) veiller à ce que CORAF s'acquitte pleinement des versements dus au titre des achats d'hydrocarbures auprès du gouvernement —elle a d'ailleurs déjà commencé à effectuer des paiements partiels pour ses achats de pétrole en 2021— et le paiement intégral des dividendes par les grandes sociétés publiques, comme la Société

nationale des pétroles du Congo (SNPC), où la SNPC procèdent au versement des dividendes de l'exercice 2020 d'ici fin juin 2022.

27. Pour améliorer la transparence et les recettes du secteur pétrolier :

- Nous avons engagé un cabinet de réputation internationale pour produire des rapports de rapprochement des flux financiers du secteur pétrolier au profit de l'Etat. Ce rapprochement se fait plus précisément entre les volumes de pétrole que l'État devrait recevoir, d'après les accords de partage de la production, et le montant des recettes pétrolières réellement enregistré dans le budget. Nous continuerons par ailleurs à publier sur le site Web du ministère des finances, le tableau regroupant l'ensemble des détenteurs de concessions minières, forestières et pétrolières. Le gouvernement publiera le rapport de rapprochement des flux financiers pétroliers et le tableau des détenteurs de concessions de ressources naturelles sur son site Web d'ici à la fin de juin 2022 (repère structurel).
- Poursuivre les audits (réalisés par des cabinets de réputation internationale) des coûts pétroliers déclarés par les compagnies pétrolières au titre des accords respectifs de partage de la production. Faire le point de la TVA à prélever sur la commercialisation des produits pétroliers et en garantir le versement intégral à l'Etat.
- Mener un examen exhaustif du régime fiscal du secteur des hydrocarbures avant fin octobre 2022. Nous nous accorderons avec le FMI sur les termes de référence de ces travaux, qui seront supportés par l'assistance technique de FMI. Sur la base de cet examen, nous élaborerons un Plan d'actions pour augmenter les recettes relatives aux hydrocarbures dans le budget de l'exercice 2023. A cette fin, nous nous engageons à intégrer les mesures préconisées à ce titre au budget pour 2023. Le Plan d'action susmentionné aura pour objectifs : (i) la réduction du déficit du sous-secteur de l'aval pétrolier, incluant les subventions implicites sous forme de TVA qui sont incorporées dans le prix réglementé du carburant et qui ne sont pas complètement versées à l'Etat ; (ii) l'élaboration d'une politique tarifaire des produits pétroliers tout en préservant la situation des populations les plus démunies ; (iii) l'amélioration des performances de la CORAF en vue de réduire les subventions de l'Etat dans le sous-secteur de l'aval pétrolier ; et (iv) l'estimation des manques à gagner découlant de la suppression des taux préférentiels de TVA sur les importations au titre des conventions d'investissement convenues, d'une meilleure mise en œuvre de la TVA sur les produits pétroliers raffinés nationaux et importés (lorsque la législation actuellement en vigueur n'est que partiellement appliquée) et d'une extension de l'assiette de la TVA sur les produits pétroliers raffinés (c'est-à-dire au-delà de la part des services dans la chaîne de production).
- En cas de besoin, nous pourrions aussi demander au Fonds une assistance technique sur les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources naturelles.

D. Gestion des finances publiques et réformes de la gouvernance

28. Nous continuerons de mettre en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques et des risques budgétaires.

- Avant fin septembre 2022, le Parlement va adopter la loi relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de la Cour des comptes et de discipline budgétaire ainsi que les réglementations d'application connexes. La Cour va ainsi gagner en capacités et en indépendance.
- Avec l'aide de l'assistance technique accordée par le FMI en novembre 2021, le gouvernement a mis au point une nouvelle stratégie à moyen terme de réforme de la gestion des finances publiques (en s'appuyant sur un projet de stratégie existant). Un plan d'actions triennal a également été élaboré et sera mis à jour tous les 18 mois. Il contient une feuille de route des réformes à venir, notamment un calendrier exhaustif des mesures et réformes.
- Nous allons adopter avant fin septembre 2023 un cadre juridique et réglementaire relatif aux partenariats public-privé conforme aux meilleures pratiques internationales, qui est pleinement fonctionnelle.
- Afin d'améliorer l'exécution du budget, conformément à la réglementation de la CEMAC, nous avons mis en place un comité chargé de contrôler, d'actualiser et de coordonner l'application du plan de trésorerie, en cohérence avec le plan d'engagement consolidé (et, à compter de l'exercice 2023, avec le plan de passation de marché rénové). Ce comité, composé des représentants du ministère des Finances, se réunit chaque semaine pour actualiser le plan de trésorerie, et chaque mois concernant toutes les autres questions. Nous veillerons également à ce que le plan d'engagement et le plan de trésorerie soient cohérents et à ce que tous les ministères, sous l'égide de la Direction générale du Budget, alimentent leurs plans de passation des marchés et leurs plans d'engagement, concourant ainsi à une meilleure fiabilité du plan de Trésorerie.
- Nous mettons en place un nouvel organigramme du ministère en charge des finances. Il sera pleinement fonctionnel d'ici juillet 2022. Les directions générales du Trésor et de la comptabilité publiques ont été fusionnées. Les cadres juridiques et réglementaires connexes ont été mis à jour et nous avons créé une cellule de modernisation.
- Nous sommes décidés à améliorer l'architecture du Compte unique du Trésor (CUT) à la banque centrale. Pour ce faire, (i) d'ici à fin 2022, nous prévoyons de préparer une liste exhaustive de l'ensemble des comptes publics (Etat et organismes publics) qui sont ouverts dans des banques commerciales, en vue de les clore après avoir transféré les fonds qui y sont logés à la BEAC, et ii) nous garantissons le versement automatique des recettes des ventes d'exportations pétrolières et de ressources des organismes publics sur le CUT qui débutera après la finalisation de la convention correspondante entre la BEAC et le Trésor

(attendue pour fin septembre 2022). Ces mesures devraient permettre d'améliorer les services du Trésor et de faciliter la bonne exécution des paiements. Elles sont aussi intégrées à la stratégie de réforme de la gestion des comptes publics. Nous veillerons en outre à ce que les ressources libres du compte-séquestre gouvernemental en Chine soient régulièrement rapatriées vers le Compte Unique du Trésor (CUT).

- En vue de mieux contrôler les paiements et les quittances à délivrer, nous ferons en sorte de connecter les systèmes de gestion de l'information utilisés par les administrations des douanes (ASYCUDA), les autorités fiscales (E-TAX) et le Trésor avant la fin de juin 2022.

29. Le gouvernement est en train d'installer une version améliorée de son système d'information de la gestion financière (SIGFIP) afin de mieux assurer le respect des engagements en matière de dépenses publiques de manière plus transparente et de mieux maîtriser les recettes publiques. Les modules de préparation et d'exécution du budget du SIGFIP (éléments essentiels de la transition de la chaîne de dépenses vers le nouveau système) sont devenus opérationnels depuis la fin de l'année 2021. Les modules restants (comptabilité en droits constatés, gestion de la trésorerie, rapports budgétaires, Trésor, passation de marché) visent à être opérationnels d'ici à la fin de décembre 2022 (repère structurel). L'opérationnalisation du SIGFIP et son interconnexion à d'autres systèmes de gestion de l'information (comme les systèmes utilisés par les administrations douanière et fiscale et le Trésor) permettront de suivre la totalité du circuit de recouvrement des recettes publiques (pétrolières et non-pétrolières) et exécution des dépenses publiques (l'ensemble de la chaîne des dépenses). Le FMI, pour faciliter la mise en œuvre de ce nouveau système, a apporté une assistance technique en août et en novembre 2021 qui a permis d'élaborer le plan d'actions du SIGFIP. Le gouvernement s'est engagé à appliquer ce plan d'actions. Il fournira donc, pour assurer la bonne mise en œuvre du système, les infrastructures adaptées (électricité, internet), et mettra en place des processus de communication régulière dans l'ensemble des départements concernés, dispensant des formations et réalisant les essais appropriés sur la nouvelle version du système.

30. Le gouvernement poursuit son engagement en faveur des mesures ci-après afin de garantir toute la transparence sur les dépenses d'urgence réalisées au cours de la pandémie. Nous allons publier, (i) sur le site Web du gouvernement, l'ensemble des contrats de passation de marché relatifs aux dépenses liées à la COVID-19, dans leur intégralité (dont les noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des personnes juridiques auxquelles le marché a été attribué), dans les 60 jours qui suivent l'attribution du contrat si elle survient après le 31 décembre 2021 ; et (ii) avant la fin de juin 2022 pour tous les contrats attribués avant le 31 décembre 2021. Nous réaliserons des rapports sur les résultats des contrats relatifs à la COVID-19 et les publierons sur le site Web du gouvernement dans les 90 jours qui suivent la date d'achèvement du contrat (si elle survient après le 31 décembre 2021) et avant la fin de juin 2022 (pour toutes les dépenses achevées pendant 2021). Nous avons engagé un cabinet d'audit de réputation internationale, indépendante, et reconnue pour examiner toutes les acquisitions et dépenses relatives à la COVID-19 et réalisées au cours des exercices 2020 et 2021. Les résultats de l'audit pour l'exercice 2020 seront publiés sur le site Web du gouvernement d'ici à la fin de juin 2022 (repère structurel) et d'ici à la fin de décembre 2022 pour

l'exercice 2021. Ces audits porteront non seulement sur les aspects financiers, de passation des marchés, mais également sur la conformité aux réglementations applicables en la matière.

31. Nous reconnaissons que, pour générer une croissance durable et inclusive de notre économie, nous devons absolument continuer à améliorer la gouvernance et la transparence, tout en luttant contre la corruption. Le gouvernement a déjà pris des mesures audacieuses et substantielles en vue de remédier aux faiblesses considérables en matière de gouvernance et aux importantes vulnérabilités face à la corruption. Il s'agit notamment de l'élaboration, en consultation avec les services du Fonds, et de la publication en 2018 d'un rapport de diagnostic exhaustif sur la gouvernance et la corruption, du renforcement de notre architecture juridique de lutte contre la corruption et de mesures visant à améliorer la gouvernance dans le secteur pétrolier. Nous avons aussi commencé à améliorer de manière exhaustive la transparence et notre engagement en cette matière permettra de remédier aux vulnérabilités face à la corruption, ce qui constitue une condition nécessaire à l'amélioration du climat des affaires. Par exemple, nous avons publié les rapports 2018 et 2019 de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) ; et nous nous sommes engagés à publier le rapport ITIE 2020 d'ici à fin 2022. Nous améliorerons encore notre gestion des ressources naturelles en mettant en place un registre public ou un système de cadastre dans les secteurs minier et forestier d'ici fin mars 2023 (repère structurel), ce qui soutiendra nos efforts pour enquêter sur les crimes environnementaux (braconnage, exploitation forestière illégale, trafic d'espèces sauvages et de produits du bois) et le blanchiment d'argent qui y est lié. Afin d'améliorer la gouvernance, nous allons, d'ici fin juin 2023, mettre en œuvre des mesures prévues dans le rapport diagnostic de 2018 sur la gouvernance et recenserons les domaines susceptibles d'être améliorés plus avant. Cet effort sera soutenu par l'assistance technique du FMI dans les domaines liés à la LBC/FT et s'appuiera sur les recommandations du rapport d'évaluation mutuelle du Congo qui sera publié dans les mois à venir.

32. Nous avons considérablement amélioré notre architecture de lutte contre la corruption. Une nouvelle loi relative à la lutte contre la corruption a été adoptée par le Parlement en février 2022 et promulguée en mars 2022. La nouvelle loi est intègre nos obligations aux termes de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC), en particulier concernant la pénalisation des infractions de corruption, et les autres obligations internationales du Congo. Avec le soutien de l'assistance technique du FMI, nous finaliserons et publierons le décret traitant des règles et procédures de conflit d'intérêts envisagées dans la loi anticorruption et qui respecte pleinement les exigences de la CNUCC et les meilleures pratiques internationales avant fin juillet 2022 (repère structurel). Notre nouvelle commission de lutte contre la corruption, la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), est désormais opérationnelle. Nous sommes déterminés à garantir sa pleine indépendance et à veiller à ce qu'elle reçoive les allocations budgétaires nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Nous publierons tous les rapports de la HALC sur le site Web du gouvernement dans les cinq jours qui suivent leur réception. Nous veillerons également à publier chaque trimestre, sur le site Web du gouvernement, toutes les statistiques relatives aux travaux de la HALC et à ce que le ministère de la Justice publie, chaque trimestre, les statistiques de tous les jugements et peines prononcés au sujet d'infractions relatives à la corruption. Afin d'élaborer une jurisprudence

exhaustive, le texte intégral de tous les jugements relatifs à des affaires de corruption sera publié dans les 30 jours qui suivent le jugement.

33. Nous avons appliqué l'obligation selon laquelle les membres de haut niveau du gouvernement doivent déclarer leurs actifs auprès de la Cour suprême. En effet, nous avons promulgué en 2018 une loi d'application de l'obligation constitutionnelle selon laquelle les hauts fonctionnaires doivent déclarer leurs actifs. Nous nous engageons à travailler avec les services du Fonds en vue de réviser cette loi, afin de l'aligner sur les bonnes pratiques internationales, en faisant en sorte que notre régime de déclaration des actifs contribue à la lutte contre la corruption. En attendant, nous veillerons rigoureusement à ce que tous les fonctionnaires concernés par la loi existante se conforment pleinement à leurs obligations.

34. Le gouvernement avance à grands pas vers la transparence.

- Nous avons inscrit dans la loi sur la transparence, la création d'un comité chargé de sa mise en œuvre. Nous ferons en sorte que ce comité, qui comprend des représentants de la société civile, dispose des ressources nécessaires pour exercer ses fonctions. Nous veillerons aussi à ce qu'il bénéficie de l'entière coopération de notre administration et à ce que la loi sur la transparence soit pleinement appliquée. Tous les renseignements qui doivent être rendus publics conformément à la loi sur la transparence seront publiés sur le site Web du gouvernement.
- Nous avons publié sur le site Web du gouvernement, tous les rapports définitifs de l'Inspection générale des finances pour la période 2011-2020 et tous les rapports définitifs du Commissariat national aux comptes de 2020, ainsi qu'une liste des sociétés et organismes publics qui n'ont pas ouvert les accès nécessaires à un audit et ceux qui mettent du temps à respecter leurs obligations financières à l'égard du Commissariat, ainsi que la liste des sociétés et organismes publics non-contrôlés par le Commissariat.
- Nous ferons aussi en sorte de publier sur le site Web du gouvernement tous les rapports définitifs de la Cour des comptes dans les 30 jours qui suivent leur achèvement.

35. Le gouvernement appuie la large diffusion de renseignements sur les actes judiciaires et le fonctionnement des institutions chargés de l'application de la loi. À cette fin, nous publions sur un site Web officiel i) pour chaque cour (magistrature du siège), le nombre de juges en exercice, de membres du personnel en activité et de postes vacants, et pour chaque service (Parquet) le nombre de procureurs, de membres du personnel, et de postes vacants, ii) le nombre de dossiers relatifs à la corruption, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, à l'insolvabilité, aux saisies immobilières et aux terres sur la période 2015-2020 et iii) toutes les décisions de la Cour suprême.

E. De vastes réformes structurelles

36. Améliorer la diversification de l'économie et son adaptation aux changements climatiques sera essentielle pour parvenir à une reprise économique à la croissance plus

élevée, plus inclusive et plus résiliente, et créatrice d'emploi. Pour ce faire, le nouveau Plan National de Développement pour 2022-2026 identifie les secteurs prioritaires pour le développement, notamment l'agriculture, l'industrie manufacturière, le tourisme et la numérisation. Notre nouvelle stratégie est en phase avec les objectifs de développement durable, les objectifs de l'Agenda 2063 pour l'Afrique et les recommandations contenues dans le programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) sur la transformation structurelle des économies nationales des pays membres. Enfin, nous nous efforcerons de poursuivre la mise en place des infrastructures de base en prenant les mesures fortes suivantes :

- Améliorer et étendre les infrastructures de transport, d'irrigation, d'eau et d'assainissement et de télécommunication afin d'améliorer la productivité et la création d'emplois dans nos domaines stratégiques (agriculture, industrie alimentaire, sylviculture et produits forestiers et technologies de l'information et des communications), dans l'industrie manufacturière et les services (tourisme et services financiers). Cela permettra aussi de renforcer la résilience des agriculteurs et des petites entreprises face aux changements climatiques.
- Renforcer l'accès à l'énergie et son caractère abordable, à travers les réformes indiquées au paragraphe (24-27) et du développement de nouvelles sources d'énergie (spécialement l'électrification rurale) comme les énergies solaire et éolienne.
- Améliorer l'environnement des affaires et la compétitivité extérieure en éliminant les obstacles aux échanges et en renforçant le respect des contrats, les procédures d'insolvabilité et la protection des investisseurs. Par exemple, avant la fin de juin 2023, nous allons i) numériser et publier le registre des sociétés et ii) publier un inventaire exhaustif des taxes fiscales (et taxes parafiscales) appliquées aux entreprises, formelles et informelles. Le gouvernement va i) créer un registre national de propriété foncière, ii) simplifier les procédures et réduire les coûts de création d'entreprise et iii) réformer les coûts administratifs en vue de faciliter les échanges transnationaux. Nous sommes aussi décidés à ne pas appliquer de restrictions à l'importation aux fins d'équilibre de la balance des paiements, conformément à l'usage dans le cadre des dispositifs du Fonds.

37. Nous allons par ailleurs renforcer la résilience du secteur financier et élargir l'accès aux financements, ce qui favorisera la stabilité macroéconomique, la diversification de l'économie et sa résilience. D'ici à la fin de juin 2022, le gouvernement travaillera avec la BEAC et la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) en vue d'élaborer une feuille de route visant à améliorer l'inclusion financière, fondée sur l'initiative récente de ces deux institutions. Pour soutenir ces efforts, le gouvernement a adopté une loi réglementant l'affacturage et le crédit-bail conformément aux réglementations locales et régionales guidées par la BEAC et la COBAC. Le gouvernement continuera également à renforcer les capacités des systèmes juridique et judiciaire à traiter les contentieux financiers. La stabilité financière bénéficiera de la réduction du nombre de prêts non productifs au fur et à mesure que l'apurement des arriérés intérieurs progresse (paragraphe 12). Nous continuerons également à suivre de près les indicateurs de solvabilité et de liquidité du système bancaire et adopterons des plans de restructuration des trois banques fragiles.

F. Renforcement des capacités statistiques

38. Le gouvernement améliorera en priorité les bases de données statistiques publiques.

Le ministère de l'Économie et du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale met en œuvre un plan visant à améliorer les capacités de collecte des données et à garantir la publication, à intervalles réguliers, de statistiques utiles et de bonne qualité aux fins d'élaboration de politiques publiques. La qualité des statistiques des comptes nationaux annuels s'est considérablement améliorée avec l'aide du FMI. Récemment l'indice des prix à la consommation a été rebasé et les comptes nationaux trimestriels devraient être publiés d'ici fin décembre 2022. En matière de démographie, les autorités ont progressé dans le cadre du recensement général de la population et de l'habitat qui sera achevé dans les meilleurs délais. Une enquête 1-2-3 sur les conditions de vie des ménages et des enquêtes démographique et sanitaire ont été lancées grâce à un financement de la Banque mondiale.

39. Le gouvernement s'est engagé à poursuivre ses efforts en matière de publication des indicateurs économiques de base.

Les données sur les taux d'inflation mensuels sont disponibles sur le site Web du ministère des Finances. Les résultats trimestriels des finances publiques (intitulés « Tableaux des opérations financières de l'État » ou « TOFE »), le service de la dette et l'encours de la dette seront publiés sur le site Web du ministère des Finances dans les 90 jours qui suivent la date du rapport sur les statistiques concernées.

G. Financement du programme

40. **Notre programme est intégralement financé à moyen terme.** Nous avons obtenu de fermes promesses de financement de la part de nos partenaires extérieurs (notamment des promesses pour les 12 mois à venir et de bonnes perspectives pour la durée du programme) pour compléter les financements garantis par la restructuration de la dette extérieure et le financement attendu de la restructuration de la dette intérieure. À moyen terme, nous continuerons à collaborer avec nos partenaires pour s'assurer que les niveaux de financement couvrent entièrement les besoins du programme.

H. Suivi du programme

41. Le programme fait l'objet d'un suivi semestriel par le conseil d'administration du FMI qui est fondé sur des critères et indicateurs quantitatifs, des repères structurels et des mesures préalables, comme indiqué aux tableaux 1 et 2 joints au présent document.

Ces critères et indicateurs sont décrits dans le protocole d'accord technique (PAT) joint au présent document, qui définit les critères de réalisation quantitatifs et les obligations de comptes rendus découlant de la FEC. La deuxième revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de réalisation à fin juin 2022 et devrait se tenir le 15 octobre 2022. Le troisième examen semestriel sera basé sur les données et les critères de performance à la fin décembre 2022 et devrait avoir lieu après le 15 avril 2023.

42. Nous renforcerons les mécanismes de suivi interne afin de garantir la bonne mise en œuvre du programme. Le gouvernement a créé un comité de suivi du programme, chargé de recueillir des informations auprès des organismes responsables de la mise en œuvre des mesures du programme et d'évaluer leurs performances à intervalles réguliers. Nous tiendrons la société civile informée régulièrement de nos performances au cours de la mise en œuvre du programme. Nous relancerons pour ce faire la publication des tableaux relatifs au suivi et à la mise en œuvre du programme, élaborés en consultation avec les services du Fonds, sur les sites Web du gouvernement, en particulier le site de ministère des Finances. Ces tableaux comprennent les résultats et prévisions budgétaires trimestriels, les taux d'inflation mensuels, l'encours trimestriel de la dette publique et le service trimestriel de la dette.

Table 1. République du Congo : Critères de réalisation quantitatifs (CR) et objectifs indicatifs (OI), 2022–23
(en milliards de FCFA, cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire)¹

Type de critères	Fin fév. 2022		Statut (Prél.)	Fin mars 2022		Fin juin 2022		Fin sept. 2022		Fin déc. 2022		Fin mars 2023	
	CR Programme	Prél.		OI Programme	PC/IT Program	CR Programme	OI Programme	CR Programme	OI Programme	CR Programme	OI Programme		
Plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole ²	PC	-128	-62	Atteint	-159	-309	-321	-459	-510	-131			
Objectif ajusté (plancher)			-126										
Ajustement à la hausse (à la baisse) pour des transferts liés au pétrole plus élevés (plus bas) que prévu			0										
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette et des recettes pétrolières plus élevées (plus faibles) que prévu			1										
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale	PC	168	106	Atteint	210	289	217	331	-262	209			
Objectif ajusté (plafond)			169										
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette et des recettes pétrolières plus élevées (plus faibles) que prévu			1										
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ³	PC	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0			
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de \$EU) ^{3,4,5,7}	PC	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0			
Plafond de la nouvelle dette extérieure contractée par ou au nom de l'administration centrale et garantie par des livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) ^{3,6}	PC	0	0	Atteint	0	0	0	0	0	0			
Plancher pour les revenus non pétroliers	IT	96	113	Atteint	120	289	298	495	758	182			
Plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté	IT	61	38	Non atteint	76	152	152	228	379	96			
Plafond des décaissements des prêts extérieurs pour les projets d'investissement	IT	17	16	Atteint	21	56	56	111	143	25			
Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de \$EU) ^{4,7}	IT	15	0	Atteint	19	37	36	52	69	43			
Plancher du remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale	IT	16	20	Atteint	20	30	60	161	402	21			
Recettes pétrolières ⁸		161	222		201	439	680	1082	1546	236			
Aide budgétaire extérieure attendue, nette ⁹		-118	-182		-149	-299	-409	-614	-870	-67			
- Aide à la balance des paiements (FMI-FEC)		51	53		51	102	106	106	158	0			
- Prêts et dons budgétaires (hors FMI)		9	0		9	19	19	29	103	92			
- Variation des arriérés extérieurs hors programme		0	-15		0	0	0	0	0	0			
Paiements au titre du service de la dette extérieure courante dus après allègement de la dette		127	167		159	318	428	643	974	160			

¹ Les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs sont définis dans le TMU. Lors de la première revue de l'accord FEC, les critères de performance quantitatifs sont fixés pour fin février 2022 et fin juin 2022 ; Les chiffres à fin mars 2022 et à fin septembre 2022 sont des cibles indicatives. Les critères de performance spécifiques à la date sont toujours considérés comme continus.

² Défini comme les recettes intérieures non pétrolières moins les dépenses totales à l'exclusion des paiements d'intérêts, des transferts payés avec le pétrole brut et des investissements financés par l'étranger.

³ Ces plafonds sont fixés à zéro et doivent être respectés en continu à compter de la date d'approbation du programme.

⁴ À l'exclusion de toutes les sources de soutien budgétaire identifiées dans le programme.

⁵ À l'exclusion de tous les types de financement mentionnés au paragraphe 10 du TMU.

⁶ Sous réserve de l'exception permise au paragraphe 11 du TMU.

⁷ Cumulatif à compter de la date d'approbation du programme et sur une base contractuelle conformément à la politique de limites d'endettement du FMI :

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/PP/2021/English/PPEA2021037.ashx>

⁸ Hors opérations de troc pétrolier pour le règlement des virements.

⁹ Tel que défini aux paragraphes 18 et 22 du TMU.

Tableau 2. République du Congo : Proposition de repères structurels

Mesures	Date cible	Logique macroéconomique
Publier sur le site internet du gouvernement l'audit (effectué par un cabinet d'audit ayant une réputation internationalement reconnue) sur les dépenses liées à la COVID-19 réalisées en 2020.	Fin juin 2022	Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Publier sur le site Internet du gouvernement les rapports de rapprochement des données sur le pétrole, élaborés par un cabinet d'audit ayant une réputation internationalement reconnue et un tableau où figurent tous les détenteurs de concessions minières, forestières et pétrolières.	Fin juin 2022	Améliorer la transparence et protéger les ressources publiques.
Élaborer un modèle de plan de passation des marchés publics consolidé et sectoriel qui soit exhaustif et conforme aux meilleures pratiques internationales.	Fin juin 2022	Améliorer la gestion de l'investissement public, la crédibilité et la transparence budgétaires, et la gestion de la trésorerie.
Formuler une stratégie complète de gestion de l'endettement à moyen terme.	Fin juillet 2022	Gérer les risques liés à la dette et favoriser la viabilité budgétaire.
Publication d'un décret clarifiant les règles et procédures relatives aux conflits d'intérêts.	Fin juillet 2022	Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Mettre intégralement en fonction les modules restants (comptabilité, gestion de la trésorerie, informations budgétaires, trésor, passation des marchés) du nouveau logiciel de suivi des dépenses (SIGFIP).	Fin décembre 2022	Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Procéder à l'estimation de tous les arriérés fiscaux, afin de les recenser avec précision, et déterminer la probabilité de leur recouvrement.	Fin décembre 2022	Améliorer l'administration fiscale et la mobilisation des recettes intérieures.
Mettre en fonction le modèle de planification de la passation des marchés en l'intégrant à la loi de finances de 2023.	Fin décembre 2022	Améliorer la gestion de la dépense publique (notamment de l'investissement public), la crédibilité et la transparence budgétaires, et la gestion de la trésorerie.
Établir un registre public ou un système de cadastre dans les secteurs minier et forestier.	Fin mars 2023	Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Publication sur le site Web du gouvernement du rapport annuel sur la dette 2021, qui comprend des précisions sur la dette garantie et non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques.	Fin mars 2023	Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.

Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique

I. INTRODUCTION

1. Ce Protocole d'Accord Technique (PAT) définit les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs établis par les Autorités Congolaises et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour le suivi du programme appuyé par l'arrangement sous la Facilité Élargie de Crédit (FEC). Il détermine également la nature des données et informations à fournir au FMI pour le suivi du programme, ainsi que la périodicité et les délais de transmission de ces données.

2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés dans le Tableau 1 du Mémoire de Politiques Economique et Financière (MPEF).

II. DEFINITIONS PRINCIPALES

3. **Le gouvernement.** Sauf indication contraire, l'état ou le « gouvernement » est défini comme l'administration centrale de la République du Congo qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques de 2001 (MSFP 2001 ; paragraphes 2.48-50). Cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'Etat dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

4. **Sauf indication contraire,** les entités publiques sont définies dans ce PAT comme les sociétés à participation financière publique majoritaire.

5. **Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des objectifs indicatifs (OI) sont fixés.**

A. Les critères de performance (CP) comprennent :

- Un plancher sur le solde primaire de base hors pétrole ;
- Un plafond sur le financement intérieur net du gouvernement central ;
- Un plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central ;
- Un plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central ;

- Plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures garanties par les livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) et contractées par le gouvernement central ou pour son compte ;

B. Les objectifs indicatifs (OI) comprennent :

- Un plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté ;
- Un plafond pour les décaissements sur prêts extérieurs liés à des projets d'investissement ;
- Un plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central ;
- Un plancher sur les recettes non-pétrolières ;
- Un plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale.

6. **Les CP, les OI et les ajusteurs sont calculés** (i) pour 2022, en variation cumulée à partir du 1er janvier 2022 pour les objectifs et critères de 2022 sauf ceux dans paragraphes 5A(c), 5A(d), 5A(e) et 5B(c) qui seront à partir d'approbation de l'arrangement de FCE (Tableau 1 du MPEF) ; et (ii) pour 2023, en variation cumulée à partir du 1er janvier 2023.

Critères de performance

7. **Le solde primaire de base hors pétrole**, et hors les transferts payés en pétrole brut, est calculé comme la différence entre les recettes du Gouvernement, excluant les recettes pétrolières et les dons, et les dépenses totales du Gouvernement hors paiements des intérêts sur la dette extérieure et intérieure, les transferts payés en pétrole brut, et les dépenses d'investissement financées par des ressources extérieurs. Les dépenses du gouvernement incluent les prêts nets et sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor.

8. **Le financement intérieur net au gouvernement central** est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de la CEMAC, les emprunts auprès de la BEAC (y compris concours du FMI et utilisation de l'allocation de DTS) et des Etats membres de la CEMAC (sauf BDEAC), la dette contractée dans le cadre de l'apurement des arriérés via le Club de Brazzaville, ou de toute autre dette contractée auprès de ces créanciers.

Le **financement intérieur net** se décompose en financement bancaire net et financement non bancaire net.

- Le *financement bancaire net ou crédit intérieur du gouvernement auprès des banques* se définit comme la variation de la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire (BEAC et banques commerciales) y compris le remboursement au FMI. Le

financement bancaire net au gouvernement est calculé sur base des données fournies par la BEAC. Ces données devront faire l'objet de réconciliation mensuelles entre le Trésor et la BEAC.

- Le *financement non-bancaire net du gouvernement* inclut : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional non détenus par le système bancaire congolais ; (ii) l'amortissement de la dette publique intérieure non-bancaire ; et (iii) les recettes de privatisations. Le financement non-bancaire net du gouvernement est calculé mensuellement par le Trésor.

9. **Les arriérés de paiement extérieurs de l'État comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure** (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par le gouvernement central, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de performance, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée comme un arriéré « programme ». Ce critère de performance s'applique à toute dette correspondante aux critères définis aux paragraphes 19 à 21. Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de performance, ou arriérés « non-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur les obligations sur le service de la dette extérieure pour laquelle les autorités ont annoncé publiquement qu'elles sollicitent une restructuration de la dette et pour laquelle elles ont approché les créanciers ; et/ou (ii) les montants des obligations de service de la dette faisant l'objet de litiges.

10. **Pour le plafond relatif à la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central** (concessionnelle et non-concessionnelle), la dette extérieure est définie comme toute dette contractée ou garantie par le gouvernement central en devises étrangères avec les exceptions suivantes : (i) les dettes commerciales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an, (ii) les opérations de gestion de la dette (OGD)— définis comme le remboursement ou le refinancement du principal de l'encours de la dette publique extérieure avant ou à leur date d'échéance, ou les économies en valeur actualisée des OGDs seront déterminées par un différentiel positif entre les éléments de subvention de la titre de créance nouvellement émis (en tenant compte de tous les coûts liés à l'opération) et de l'instrument de dette qu'il remplace, à l'aide du calculateur de concessionnalité du FMI (<https://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>)— qui entraînent une réduction de la valeur actualisée (économies de valeur actualisée) de l'ensemble de la dette extérieure publique et/ou l'amélioration du profil global du service de la dette extérieure publique ; et (iii) toutes les sources de prêts budgétaires identifiées dans le programme. Pour les besoins de programme, les prêts de la BDEAC sont considérés comme dette extérieure. La dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée, contient un élément don d'au moins 35 pour cent) calcule comme suit : l'élément don d'une dette est la différence entre sa valeur nominale et la valeur actuelle (VA) de la dette, exprimée en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée est calculée en actualisant les flux de paiement futurs du service de la dette.¹ Pour les

¹ Le calcul de la concessionnalité prend en compte tous les aspects de l'accord de dette y compris l'échéance, la période de grâce, la maturité, les commissions d'acompte et les frais de gestions. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est le taux de discount unifié de 5 pourcent établi par la décision du Conseil d'Administration no. 15248-(13/97).

dettes comprenant un élément don inférieur ou égal à zéro, la VA serait équivalente à la valeur nominale de la dette. Pour les besoins du programme, toutes les sources d'emprunts budgétaires contractés auprès de la Banque mondiale dont l'élément don est inférieur à 35 % ne seront pas incluses dans les calculs du plafond de contracter de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles. Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie lorsque toutes les conditions pour son entrée en vigueur sont remplies, y compris l'approbation de l'arrangement par le gouvernement de la République du Congo (le Conseil des ministres) ou les autorités législatives, si nécessaire. La dette garantie fait référence à toute obligation légale explicite incombant au gouvernement de rembourser cette dette en cas de défaillance du débiteur (que les paiements soient en espèces ou en nature).

11. La dette extérieure liée aux ressources naturelles (y compris le pétrole) est une dette extérieure qui est contractée par le gouvernement central ou pour son compte et qui donne au créancier un intérêt sur les ressources naturelles (y compris le pétrole), y compris un collatéral d'intérêt. Le préfinancement est défini comme une dette liée au pétrole qui est remboursée, en totalité ou en partie, par la vente de pétrole dans l'avenir. Le préfinancement n'inclut pas le prépaiement. Un prépaiement est défini comme un paiement effectué en avance par l'acheteur au titre d'une cargaison spécifique de ressource naturelle. Les opérations de prépaiement doivent être remboursées dans un délai de six mois et, dans tous les cas, dans l'année civile au cours de laquelle elles ont été contractées. Un nouveau préfinancement par ou au nom du gouvernement est strictement interdit dans le cadre du programme. Le refinancement et/ou le report du stock existant de dette de préfinancement et/ou les échéances ne tomberaient pas dans le plafond de la valeur nominale de la nouvelle dette extérieure contractée par ou pour le compte de l'administration centrale et garantie par des ressources naturelles futures (y compris les livraisons de pétrole), si : (i) la transaction est discutée à l'avance avec les services du FMI ; et (ii) au minimum, entraîne une réduction de la valeur actualisée (économies en valeur actualisée) de la dette extérieure publique globale et/ou une amélioration du profil global du service de la dette extérieure publique. Les économies en valeur actualisée résultant d'une telle opération de gestion de la dette seront déterminées par un différentiel positif entre les éléments de don de l'instrument de dette nouvellement émis (en tenant compte de tous les coûts associés à l'opération) et de l'instrument de dette qu'il remplace, à l'aide du calculateur de concessionnalité du FMI. (<https://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>).

Objectifs Indicatifs

12. Les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté sont des dépenses publiques des secteurs sociaux prioritaires jugés favorables à la lutte contre la pauvreté. La liste détaillée desdites dépenses est présentée dans le Tableau 1 ci-dessous. Les objectifs indicatifs trimestriels figurent au Tableau 1 du MPEF. Si des coupes supplémentaires de dépenses sont nécessaires, les dépenses sociales prioritaires seront réduites proportionnellement moins que les autres dépenses primaires financées sur ressources intérieures, de façon que leur proportion dans le budget révisé augmente par rapport au budget original.

13. Les décaissements sur prêts extérieurs liés à des projets d'investissement sont un objectif indicatif du programme dont les plafonds sont fournis dans le Tableau 1 du MPEF. Cet

objectif indicatif s'applique aux nouveaux décaissements, y compris ceux relatifs à des engagements contractés avant la date d'approbation du programme.

14. **Les nouvelles dettes extérieures concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central** dont les montants sont fournis dans le Tableau 1 du MPEF, sont un objectif indicatif du programme. Cet objectif indicatif s'applique aux nouveaux emprunts extérieurs tels que définis au paragraphe 10.

15. **Les recettes non-pétrolières** incluent les recettes (fiscales et non-fiscales) à l'exception des recettes pétrolières définies dans le paragraphe 17 du PAT. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est enregistrée nets des remboursements de la TVA.

16. **Les paiements des arriérés intérieurs de l'État** comprennent les arriérés sur toutes les obligations au titre du service de la dette intérieure (principal et intérêts) échues et impayées découlant de prêts arrangés ou garantis par l'administration centrale, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à l'échéance et comprennent les arriérés résultant de non-paiements pour les biens et services achetés par le gouvernement. Pour les exigences des critères de performance, les obligations de paiement échues et impayées après 30 jours seront considérées comme des arriérés de « programme » et excluent l'apurement des arriérés par le Club de Brazzaville.

Indicateurs pour Mémoire

17. **Les recettes pétrolières** sont définies comme les recettes nettes tirées par le gouvernement de la vente de pétrole, y compris la provision pour investissements diversifiés, les redevances versées par les compagnies pétrolières et la part du gouvernement dans la production de pétrole brut. Elles excluent toutes les formes de prépaiement, de préfinancement et de troc pétrolier dans le cadre d'accords spéciaux qui confèrent des droits sur la part du gouvernement aux compagnies pétrolières. Les prévisions de recettes pétrolières tiennent compte du décalage de 45 jours entre la date d'expédition et la date de réception du produit de la vente par le Trésor.

18. **L'assistance extérieure nette**, telle que définie au paragraphe 22 ci-dessous, est un indicateur pour mémoire du programme. Cette assistance budgétaire qui est également reprise dans le Tableau 1 du MEFP reflète les indications de financement des partenaires extérieurs de la République du Congo.

Dettes extérieures

19. Le terme de « **dette** » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8 (a) des directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration adoptée le 5 décembre 2014, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un

échancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts.

20. **La dette peut prendre plusieurs formes**, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédit-fournisseur, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

21. Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. **Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette** aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas de dette.

III. AJUSTEMENT DES CRITÈRES DE PERFORMANCE

22. **Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de** (1) l'assistance extérieure nette ; (2) des recettes pétrolières ; et (3) des transferts liés au pétrole. Aux fins du programme, **l'assistance extérieure nette** est définie comme la différence entre : a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés « non-programme » ; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement, pour les prêts où l'allègement est acquis. **La variation nette des arriérés « non-programme »** est le cumul des « arriérés non-programme » au titre des échéances du service courant de la dette, moins le cumul des paiements comptant en vue d'apurer ces arriérés.

23. **Le plancher sur le solde primaire de base hors pétrole excluant les transferts liés au pétrole et le plafond pour le financement** intérieur net du gouvernement seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, les recettes pétrolières, et/ou les transferts liés au pétrole diffèrent des montants projetés.

24. **Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette, aux recettes pétrolières et aux transferts liés au pétrole :**

- *Lorsque le cumul de l'assistance extérieure nette dépasse les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole sera ajusté à la baisse d'un montant égal à la moitié du surplus (permettant l'utilisation de la moitié de l'excédent pour*

des dépenses supplémentaires). Le plafond du financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la baisse de la moitié du surplus. Une moitié au moins des ressources additionnelles disponibles pour les dépenses (devront être utilisées dans les secteurs sociaux (pour les dépenses courants et/ou de capitaux) et le reste pour repayer les arriérés intérieurs. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la hausse par les ressources supplémentaires utilisées dans les secteurs sociaux. Le plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la hausse par les ressources supplémentaires utilisées pour payer ces arriérés. Le montant supplémentaire pour le financement intérieur net servira à renforcer les dépôts de l'État auprès de la BEAC. La seule exception à l'application de cet ajustement est lorsque le financement des subventions pour le programme de transferts sociaux en espèces du gouvernement en 2022 dépasse les projections du programme. Dans ce cas, si les dépenses de transferts sociaux en espèces augmentent du même montant que le don, le plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole de base restera inchangé ; et dans le cas contraire, il sera ajusté à la hausse du montant total de l'excédent avec une réduction correspondante du plafond du financement intérieur net.

- *Lorsque les recettes pétrolières dépassent les prévisions du programme, elles doivent être entièrement épargnées en tant que dépôts de l'État à la BEAC, avec une réduction correspondante du plafond du financement intérieur net.*
- *Lorsque les transferts liés au pétrole dépasseront les prévisions du programme de plus 30 milliards de FCFA, le plancher sur le solde primaire de base excluant les transferts liés au pétrole sera ajusté à la hausse par le montant dépassant la valeur programmée des transferts liés au pétrole moins 30 milliards de FCFA. Les coupes dans les dépenses devront se faire prioritairement en dehors des secteurs sociaux. Au minimum, le ratio des dépenses sociales dans les dépenses totales devrait s'améliorer après ces coupes de dépenses. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la baisse par des coupes dans les dépenses dans les secteurs sociaux.*
- *Lorsque le cumul de l'assistance extérieure nette est inférieur aux prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors pétrole sera ajusté à la hausse d'un montant égal à la moitié du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à la moitié du manque à gagner). Le plafond du financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la hausse de la moitié du manque à gagner. En cas de réduction des dépenses sociales et de réduction de la pauvreté, le plancher correspondant sera ajusté à la baisse par des réductions des dépenses dans les secteurs sociaux. En cas de réduction des remboursements des arriérés intérieurs, le plancher de remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la baisse.*
- *Lorsque les recettes pétrolières sont inférieures aux projections du programme, en 2022, le plancher du solde budgétaire primaire non pétrolier de base sera ajusté à la hausse d'un montant égal à la moitié du déficit (nécessitant un ajustement budgétaire équivalent à la moitié du déficit). Le plafond du financement intérieur net à l'État sera ajusté à la hausse de*

la moitié du déficit. Les coupes de dépenses correspondant à la moitié du manque à gagner devront se faire prioritairement en dehors des secteurs sociaux et ne peut pas être appliqué aux transferts sociaux en espèces. Au minimum, le ratio des dépenses sociales dans les dépenses totales devrait s'améliorer après ces coupes de dépenses. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la baisse par des coupes dans les dépenses dans les secteurs sociaux. S'il y a des coupes dans les paiements des arriérés intérieurs, le plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la baisse.

IV. SUIVI DU PROGRAMME ET DONNÉES À COMMUNIQUER

25. Le suivi des CP, OI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles du programme sera également communiqué aux services du FMI dans les mêmes délais.

26. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au Tableau 2 ci-dessous suivant les délais de communication indiqués. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

27. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Elles informeront les services du FMI de la signature de toute nouvelle dette extérieure ainsi que des conditions de cette dette.

Table 1. République de Congo : dépenses sociales dans le Budget 2022

(Milliards de francs CFA)

POSTES	2022					
	2021	T1	T2	T3	T4	Total
Santé de base et lutte contre les maladies	162	35	44	61	35	174
Programme d'achat et de gestion des médicaments essentiels et génériques	4.4	1.2	1.5	2.2	1.2	6.2
Programme des traitements gratuits contre le VIH-SIDA	18.0	3.6	4.5	6.3	3.6	18.0
Campagne d'éducation et de vulgarisation pour la lutte contre le VIH-SIDA	0.3	0.1	0.1	0.2	0.1	0.5
Programme de maîtrise du paludisme	11.6	3.0	3.8	5.3	3.0	15.1
Programme de vaccination élargi	12.5	2.6	3.2	4.5	2.6	12.9
Riposte aux épidémies	18.8	3.5	4.4	6.1	3.5	17.6
Programme de gratuité des césariennes	2.4	0.5	0.6	0.8	0.5	2.4
Programme de maîtrise de la tuberculose	0.5	0.1	0.1	0.2	0.1	0.5
Programme de lutte contre les maladies non transmissibles, dont la trypanosomiasie et l'onchocercose	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.7
Revitalisation des districts sanitaires par l'achat d'équipements médicaux et techniques	68.3	14.6	18.3	25.6	14.6	73.0
Construction et réhabilitation d'hôpitaux généraux et de base et de centres de santé dans les villes et les centres ruraux	22.9	4.6	5.8	8.1	4.6	23.2
Santé des femmes et des adolescents	2.2	0.8	1.0	1.5	0.8	4.2
Enseignement primaire	84.1	20.5	25.6	35.9	20.5	102.6
Construction et réhabilitation de bâtiments scolaires	2.7	1.3	1.6	2.3	1.3	6.5
Programme de gratuité des fournitures scolaires, des manuels et du matériel didactique dans l'enseignement primaire, secondaire général, technique et professionnel	22.9	4.9	6.1	8.5	4.9	24.3
Renforcement des capacités du système d'éducation et de recherche	23.6	5.4	6.8	9.5	5.4	27.0
Construction, réhabilitation des infrastructures et équipements universitaires, recherche scientifique et innovation technologique	0.0	1.8	2.3	3.2	1.8	9.2
Bourses d'études, aides scolaires et universitaires	30.5	6.1	7.6	10.7	6.1	30.5
Programme de cantines scolaires	4.5	1.0	1.3	1.8	1.0	5.1
Infrastructures	35.4	18.9	23.6	33.1	18.9	94.6
Construction et réhabilitation des routes rurales et agricoles par le biais du Programme d'appui au développement de l'agriculture commerciale (PDAC)	3.1	1.1	1.3	1.8	1.1	5.3
Entretien, dragage et étiquetage des rivières	3.1	0.5	0.7	0.9	0.5	2.7
Construction et réparation des infrastructures d'accès (routes, ponts, etc.)	0.0	8.7	10.9	15.2	8.7	43.5
Assainissement urbain, routes urbaines	29.2	8.5	10.6	14.8	8.5	42.4
Projets communautaires et revitalisation du tissu villageois	0.0	0.1	0.2	0.2	0.1	0.7
Électricité, eau et assainissement	27.4	5.5	6.9	9.6	5.5	27.4
Programme « Eau pour tous » pour poursuivre le fonctionnement de l'approvisionnement en eau potable dans les centres urbains et ruraux	10.7	2.1	2.7	3.7	2.1	10.7
Travaux électriques pour l'accès des populations à l'énergie	16.7	3.3	4.2	5.9	3.3	16.7
Protection sociale et emploi	53.3	11.8	14.7	20.6	11.8	58.9
Actions caritatives et aide sociale	0.7	0.1	0.2	0.3	0.1	0.7
Intégration et réinsertion sociale et économique des personnes handicapées et des minorités	0.4	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4
Prise en charge des personnes vulnérables et des enfants des rues	23.6	5.6	7.0	9.8	5.6	28.1
Travail indépendant et formation aux petits métiers par des activités génératrices de revenus au profit des jeunes en général et des jeunes chômeurs en particulier	1.6	0.5	0.7	1.0	0.5	2.7
Mise en œuvre de l'assurance maladie universelle	27.0	5.4	6.7	9.4	5.4	26.9
Agriculture, pêche et élevage	7.5	3.4	4.2	5.9	3.4	16.9
Programme de maraîchage dans les centres urbains et ruraux	2.7	2.0	2.5	3.5	2.0	9.9
Programme de distribution de semences améliorées	0.5	0.1	0.1	0.2	0.1	0.5
Programme de vulgarisation et de démonstration des techniques agricoles	3.0	0.5	0.7	0.9	0.5	2.7
Programme de démonstration des techniques d'élevage	1.1	0.7	0.9	1.3	0.7	3.7
Programme de métayage bovin	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Promotion des femmes	4.3	1.0	1.2	1.7	1.0	4.8
Questions relatives à l'égalité hommes-femmes	2.4	0.6	0.7	1.0	0.6	2.9
Travail indépendant et formation aux petits métiers par des activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes mères	1.9	0.4	0.5	0.7	0.4	2.0
TOTAL	374.1	95.9	119.9	167.8	95.9	479.5

Tableau 2. Données à transmettre pour le suivi du programme

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Indices des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Indicateurs de conjoncture (Note DGE)	Trimestriels	Fin du trimestre + 90 jours
	Estimation des comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 3 mois
Finances Publiques	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Estimation des recettes fiscales de l'État	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	État statistique de synthèse des exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Dépenses pro-pauvres	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation consolidée des restes à payer du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Arriérés Intérieurs de l'Administration centrale	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Rapport d'exécution budgétaire	Trimestriels	Fin du trimestre + 45 jours
Dette intérieure	Situation détaillée de la dette intérieure	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation détaillée des bons du Trésor (BTA) en circulation et des nouvelles émissions	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation détaillée sur l'encours des prêts et obligations	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts intérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Prévision détaillée du service de la dette intérieure	Trimestriels	Fin du trimestre + 45 jours
	Situation des émissions et remboursements des bons et obligations du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Tableau sur les détenteurs des bons et obligations du Trésor présentant les montants détenus à la fin de chaque mois par les banques congolaises, les banques de la CEMAC, et le secteur non bancaire	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	L'état de la dette et les projections du service de la dette des 10 plus grandes entreprises publiques	Semestriel	Fin du semestre + 45 jours
	États financiers détaillés des 10 plus grandes entreprises publiques	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
Dette extérieure	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts extérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Tableau des décaissements des nouveaux emprunts	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Prévisions du service de la dette extérieure	Trimestriels	Fin du mois + 30 jours
	Situation détaillée des engagements extérieurs (garantis ou non par l'Etat) et actifs détenus à l'extérieur par les entreprises publiques et projections du service de la dette	Trimestriels	Fin du trimestre + 45 jours
Balance des Paiements	Balance des paiements provisoire	Annuelle	Fin de l'année + 4 mois



RÉPUBLIQUE DU CONGO

9 juin 2022

PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

République du Congo : Analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	<i>En situation de surendettement</i>
Risque de surendettement global	<i>En situation de surendettement</i>
Décomposition de la notation du risque	<i>Viable</i>
Élément d'appréciation	<i>Non</i>

Approuvé par
Vitaly Kramarenko et Gavin Gray (FMI) et Marcello Estevão et Abebe Adugna (AID)

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) a été établie conjointement par les services du FMI et de l'Association Internationale de Développement, en concertation avec les autorités, en s'appuyant sur le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu approuvé par les conseils d'administration des deux institutions.

Au regard de sa dette globale et extérieure⁶, la République du Congo est considérée comme étant « en situation de surendettement », en attendant l'apurement des arriérés de paiement envers la banque indienne Exim, des créanciers commerciaux chinois ainsi que dix fournisseurs (pour un total de 157 millions de dollars). Cependant, la dette est jugée « viable ». À fin janvier 2022, toutes les négociations de restructuration de dette entamées en 2019 avec les principaux créanciers commerciaux extérieurs avaient abouti. Des accords de principe ont été conclus sur le paiement d'arriérés au Brésil et à la Russie.

⁶ L'essentiel de la dette extérieure est défini sur la base de la devise, sauf pour les créanciers dont la résidence peut être localisée, la définition reposant alors sur la résidence. La banque régionale de développement, la BDEAC, en est un exemple.

Selon les projections, la restructuration de la dette, la discipline budgétaire, la hausse des cours du pétrole et une meilleure gestion de la dette, y compris en limitant les nouveaux financements extérieurs à ceux assortis de conditions concessionnelles, permettront à tous les indicateurs de la liquidité extérieure et de la solvabilité de passer en dessous des seuils d'ici 2026, dans le scénario de référence⁷. Les hypothèses relatives au cours du pétrole (fondées sur les hypothèses des PEM d'avril 2022) et les projections de croissance du secteur non pétrolier, conjuguées à un amortissement accru de la dette (lié aux cours élevés du pétrole), devraient réduire le ratio dette publique/PIB et empêcher toute nouvelle accumulation d'arriérés intérieurs. Néanmoins, il existe des risques majeurs liés à la dette extérieure et globale, comme le montrent le ratio VA de la dette publique/PIB, qui dépasse son niveau de référence jusqu'en 2030, et le ratio service de la dette extérieure/recettes, qui dépasse son seuil jusqu'en 2025 dans le scénario de référence. Même si la valeur actuelle du ratio dette publique globale/PIB dépasse largement son niveau de référence, il est jugé viable étant donné que les risques de liquidité sont atténués par i) la baisse régulière et sensible des ratios pertinents à l'avenir et ii) la disponibilité des financements sur les marchés financiers congolais.

Plusieurs risques pèsent sur la viabilité de la dette. L'évaluation de la viabilité de la dette est fortement exposée aux chocs négatifs sur les cours du pétrole. Le resserrement des conditions sur les marchés régionaux (systèmes bancaires de la CEMAC) pourrait constituer un risque de dégradation si les besoins de financement de l'État sont supérieurs aux projections de référence actuelles.

À l'avenir, les autorités sont encouragées à poursuivre l'assainissement des finances publiques, à adopter des politiques de diversification afin de réduire les risques et de se préparer à une baisse de la production et de la demande de pétrole à long terme, à apurer les arriérés intérieurs et à continuer d'améliorer la gestion de la dette

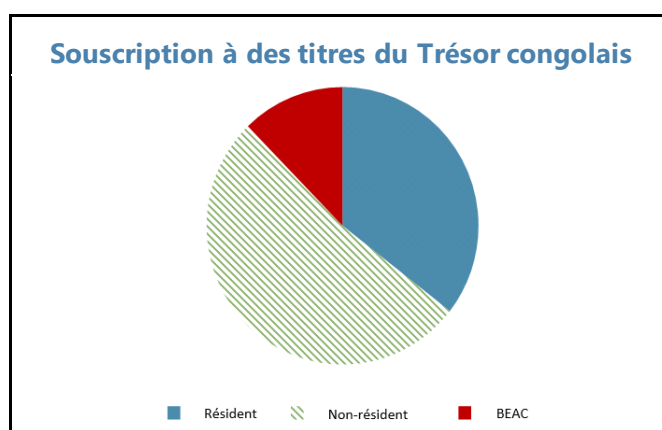
COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Dans la présente AVD, la dette publique se limite à la dette de l'administration centrale et aux emprunts adossés au pétrole contractés par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), qui est la plus grande entreprise publique du pays. En République du Congo, les collectivités locales et territoriales ne sont pas autorisées à emprunter. Elles dépendent des impôts locaux et des transferts de l'administration centrale. Les emprunts liés à des accords de préfinancement adossés au pétrole conclus avec des négociants en pétrole par l'intermédiaire de la SNPC et garantis par l'administration centrale sont pris en compte dans l'analyse. La dette d'autres entreprises publiques et la dette non garantie de la SNPC y sont incluses comme des passifs

⁷ L'indice composite, qui est estimé à 2,30 et repose sur la mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale d'avril 2022 et sur les données de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) par la Banque mondiale en 2020, montre que la capacité d'endettement du Congo est faible.

conditionnels¹. Des efforts sont en cours pour rassembler des informations sur les entreprises publiques en vue d'étendre la couverture de l'AVD à la dette des administrations publiques, ce qui inclurait la majorité des entreprises publiques. Cela nécessitera des données détaillées sur les recettes, les dépenses, l'endettement et le remboursement de la dette de ces entreprises publiques. Soutenues par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et par les mesures de performance et de politique publique de l'exercice 2021 appliquées dans le cadre de la politique de financement du développement durable de la Banque mondiale, les autorités s'efforcent de résoudre le problème de la couverture restreinte de la dette et des résultats financiers des entreprises publiques. Un arrêté ministériel a été récemment publié, ordonnant aux 10 plus grandes entreprises publiques de partager régulièrement les données sur l'ensemble de leur dette avec l'administration centrale (un premier ensemble de ces informations non vérifiées a été rendu [public](#)). La prochaine étape prend la forme d'un repère structurel pour mars 2023 au titre de l'accord FEC, date à laquelle les pouvoirs publics ont l'intention de publier un rapport annuel complet sur la dette, qui inclura des données détaillées sur la dette garantie et non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques. Les autorités s'efforcent également à centraliser les informations relatives à la dette des entreprises publiques dans une base de données unique sur l'endettement, gérée par l'Office de la dette publique du Congo, et à intégrer ces informations dans les rapports annuels sur l'endettement. Ces initiatives bénéficient de l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale. En outre, l'élaboration d'une stratégie complète de gestion de la dette constitue un repère structurel dans le cadre du programme FEC. S'agissant du système de sécurité sociale, deux entités coexistent : i) une Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) plus autonome qui perçoit les cotisations pour payer les pensions des retraités du secteur privé et des entreprises publiques et ii) la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF) pour les salariés des administrations publiques. Ces deux caisses sont placées sous la tutelle du ministère du Travail. Par le passé, certaines entreprises publiques n'ont pas versé leurs cotisations à la CNSS et l'État a « emprunté » auprès des deux caisses de retraite, où la CNSS a été remboursée et la dette envers la CRF demeure. La dette intérieure comprend ces « arriérés sociaux ».

2. La distinction entre la dette intérieure et la dette extérieure est principalement déterminée sur la base de la devise, par opposition au critère du lieu de résidence. La raison en est qu'une part considérable de la dette du pays est souscrite par des banques du marché régional de la CEMAC (c'est-à-dire au sein de l'union monétaire), où la BEAC n'est pas encore en mesure de connaître avec précision les détenteurs de ces titres de dette au sein de la CEMAC. Lorsqu'il est possible de connaître le lieu de résidence des créanciers,



¹ La République du Congo compte 31 entreprises publiques, la présence capitalistique de l'État étant comprise entre 50 % et 100 %.

comme dans le cas de la banque régionale de développement (BDEAC), la nature de la dette est déterminée selon ce critère. Bien que près de la moitié des adjudications de titres du Trésor fassent l'objet de souscriptions par des banques non-résidentes, le manque de données concernant la négociation des obligations du Trésor sur le marché secondaire rend difficile la déduction du volume effectif de titres de dette congolaise détenus par les banques non-résidentes.

3. Les passifs conditionnels sont élevés et présentent un risque. Le test de résistance sur les passifs conditionnels est adapté pour tenir compte des facteurs de vulnérabilité liés aux créances contestées en justice d'arriérés intérieurs, à la dette non garantie des entreprises publiques et à la dette faisant l'objet de contentieux (tableau 1 du texte). La dette non garantie des 10 plus grandes entreprises publiques est estimée à 28 % du PIB et, dans le cadre du test de résistance, on suppose qu'un tiers de ce montant pourrait apparaître au bilan de l'administration centrale (9 %), alors que le reste pourra être remboursé en liquidant des avoirs d'entreprises publiques. De plus, le stock de capital total des partenariats public-privé (PPP) du Congo est estimé à 5 % du PIB, 35 % de ce stock étant supposé figurer au bilan des administrations publiques dans le cadre du test de résistance. Pour tenir compte d'une crise du secteur financier, la valeur par défaut de 5 % est appliquée au bilan du gouvernement, au vu de la taille limitée du système bancaire. La vulnérabilité liée à la dette est aussi influencée par les créances d'arriérés intérieurs qui ont été rejetées par un audit mais qui sont légalement contestées (environ 7 % du PIB), par les demandes de paiement d'arriérés intérieurs nouvellement rejetées dans le cadre de l'audit actuel (environ 12¼ % du PIB) qui pourraient également faire l'objet d'un recours en justice, ainsi que par une demande de paiement d'arriérés extérieurs de 2¼ % du PIB qui fait actuellement l'objet d'un contentieux (et non comprise dans l'encours de la dette), venant s'ajouter à 21½ % du PIB pour les autres éléments de la dette publique.² Le test sur les passifs conditionnels est aussi calibré pour tenir compte de ces risques pouvant peser sur le bilan du secteur public.

Tableau 1 du texte. République du Congo : Périmètre de la dette du secteur public et élaboration de tests de résistance sur les passifs conditionnels¹

Sous-secteurs du secteur public		Sous-secteurs couverts	
1 Administration centrale			X
2 Collectivités locales et territoriales			
3 Autres éléments des administrations publiques			
4 dont : caisse de sécurité sociale			
5 dont : fonds extra-budgétaires			
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)			
7 Banque centrale (emprunt au nom de l'État)			X
8 Dette non garantie des entreprises publiques			

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, dette garantie par l'État		
	Par défaut	Utilisé pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1.	0 % du PIB	21,6	Créances contestées, dette intérieure contestée faisant l'objet d'un audit; arriérés intérieurs rejetés.
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 % du PIB	9,0	Dette des entreprises publiques non garantie par l'État
4 PPP	35 % du stock de PPP	1,60	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 % du PIB	5	
Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		37,2	

¹ Le graphique du périmètre de la dette publique est mis à jour pour exclure expressément les administrations infranationales du périmètre.

² Les autorités continuent à contester cette demande de paiement d'arriérés extérieurs envers une entreprise étrangère de construction. Les demandes de paiement faisant l'objet d'un contentieux ne sont pas comptabilisées dans le scénario de référence puisqu'elles sont prises en compte au moment du calibrage du test de résistance sur les passifs conditionnels (tableau 1 du texte).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

A. Évolution et composition de la dette publique

4. La dette publique de la République du Congo devrait baisser de 104 % du PIB à fin 2021 à 84 % du PIB à fin 2022. Cette diminution du ratio dette/PIB s'explique principalement par les efforts déployés par les autorités pour rester à jour dans les paiements programmés au titre du service de la dette. Les remboursements dus aux deux principaux créanciers commerciaux sont liés aux cours du pétrole et représentent des montants considérables lorsque ces derniers sont élevés. Le recours à des financements extérieurs supplémentaires est limité par le volume moins important que prévu des prêts-projets et par le fait que les décaissements au titre de l'appui budgétaire ne peuvent intervenir qu'une fois la première revue de l'accord FEC est achevée.

- La dette extérieure est passée de 66 % du PIB à fin 2020 à 59 % du PIB à fin décembre 2021. L'augmentation de l'encours de la dette extérieure à hauteur de 9 % du PIB relativement au rapport pays n° 22/49 est due au rapprochement des chiffres de la dette avec les différents créanciers : i) 0,1 % et 0,4 % du PIB pour la dette envers la Belgique et le Brésil, respectivement, dans le contexte de l'ISSD (voir ci-dessous) ; ii) 0,7 % du PIB pour la dette envers l'Arabie saoudite ; iii) 2,9 % du PIB pour la dette officielle envers la Chine et 1,4 % du PIB pour la dette à des sociétés chinoises, dans le contexte d'entretiens en vue d'une nouvelle restructuration de la dette envers la Chine ; iv) 0,9 % du PIB dans le cadre de l'accord de restructuration de la dette conclu en janvier 2022 avec un important créancier commercial extérieur (voir l'avant-dernier point ci-dessous) ; v) 2,4 % du PIB pour la dette envers un fournisseur commercial.
- Une grande partie de la dette extérieure est détenue par la Chine et par des entreprises chinoises (15½ % du PIB) et par des négociants en pétrole (10 % du PIB, cf. tableaux 1a et 1b de l'annexe). Dans le cadre du programme appuyé par le FMI au titre de la FEC, le pays ne peut contracter de nouveaux emprunts extérieurs que s'ils sont assortis de conditions concessionnelles.
- Le Congo a participé à toutes les phases de l'ISSD, ce qui lui a permis de bénéficier en 2020–21 d'aides en matière de liquidité dont il avait grand besoin. En outre, l'ensemble des arriérés de paiement dus à des créanciers ISSD et qui n'avaient pas été couverts dans le cadre de l'ISSD ont été apurés. Les autorités sont déterminées à rembourser la dette rééchelonnée au titre de la phase 1 de l'ISSD, à partir du milieu de l'année 2022. Il convient de souligner que le service de la dette pour toutes les phases de l'ISSD se poursuivra jusqu'à fin 2027.

Des accords ont été récemment conclus avec Abu Dhabi et la Libye sur le traitement des arriérés pré-initiative PPTE, y compris des décotes considérables. Des accords de principe ont également été conclus sur les arriérés dus au Brésil et sur les arriérés pré-initiative PPTE

envers la Russie. Les autorités s'emploient actuellement à apurer les arriérés de paiements dus à la banque indienne Exim (31 millions de dollars).

Les arriérés envers l'Arabie saoudite et le Koweït qui sont apparus début 2021 pour des raisons techniques ont été intégralement remboursés au second semestre de 2021. Le Congo n'a pas accumulé de nouveaux arriérés de paiement depuis le début de l'accord FEC.

Les autorités sont engagées à apurer les arriérés commerciaux extérieurs envers des sociétés chinoises (107 millions de dollars) et 10 fournisseurs (19 millions de dollars).

Les autorités contestent 275 millions de dollars d'arriérés pré-initiative PPTTE envers un fournisseur, dans le cadre d'un contentieux plus large⁸. Les autorités ont demandé à bénéficier d'un traitement PPTTE pour 96 millions de dollars d'arriérés supplémentaires antérieurs à l'initiative PPTTE, qui figurent en valeur nominale dans l'AVD.

- A fin janvier 2022, les autorités ont conclu un accord de restructuration avec un important créancier commercial extérieur afin d'apurer des arriérés à hauteur de 536 millions de dollars, à des conditions comparables à celles d'un autre accord conclu l'année dernière avec un autre créancier commercial extérieur (mentionné précédemment).
- La dette publique intérieure a diminué légèrement, passant de 48 % du PIB à fin 2020 à 45 % du PIB fin décembre 2021. La dette intérieure se composait d'emprunts auprès de banques commerciales et d'institutions commerciales non bancaires (22 % du PIB), essentiellement sous forme d'émissions d'obligations, d'arriérés commerciaux (9 % du PIB), d'avances statutaires de la banque centrale régionale (8 % du PIB) et d'arriérés de paiement des pensions de retraite et des prestations sociales non versées (5 % du PIB)⁹.

5. La présente analyse de viabilité de la dette intègre les effets de trois accords de restructuration de la dette conclus avec des créanciers commerciaux privés extérieurs (négociants en pétrole). L'accord de restructuration avec le plus petit de ces trois créanciers a été signé au cours du troisième trimestre 2020 et prévoit une décote nominale importante de l'encours de la dette, un allongement des échéances et l'apurement de 61 millions de dollars d'arriérés extérieurs. L'accord de restructuration avec le plus grand des trois créanciers a été signé au cours du 1^{er} trimestre 2021, et l'accord avec le troisième créancier a été signé au cours du 1^{er} trimestre 2022. Ces deux accords prévoient un service de la dette formulé en fonction des cours du pétrole, une décote nominale, un allongement des échéances et une réduction du taux d'intérêt.

⁸ Les créances qui font l'objet d'un litige n'engendrent pas d'arriérés dans le cadre de l'application des politiques du FMI en matière d'arriérés ou pour les critères de réalisation portant sur les arriérés.

⁹ Comme les audits des finances publiques 2019–20 seront achevés plus tard en 2022, les arriérés intérieurs partiellement audités ou pas encore audités ne sont pas inclus dans l'encours de la dette 2021 mais un montant prévu de 6,4 % du PIB est pris en compte dans la projection de l'encours de la dette en 2022.

Tableau 2a du texte. République du Congo : Tableau récapitulatif des projections concernant le programme d'emprunt extérieur 2022–23

1^{er} janvier 2022 – 31 mars 2023

Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	Volume de la nouvelle dette, du 1 ^{er} janv. 2022 au 31 mars 2023		
	Millions de USD	Milliards de FCFA	Pourcentage
Par source de financement par l'emprunt	376.1	218.8	100
<i>Dette concessionnelle, dont</i>	376.1	218.8	100
Dette multilatérale	233.8	136.0	62
Dette bilatérale	142.3	82.8	38
Autres	0.0	0.0	0
<i>Dette non concessionnelle, dont</i>	0.0	0.0	0
Semi-concessionnelle	0.0	0.0	0
Conditions commerciales	0.0	0.0	0
Par type de créanciers	376.1	218.8	100
Multilatéral	233.8	136.0	62
Bilatéral - Club de Paris	77.9	45.3	21
Bilatéral - hors Club de Paris	64.4	37.5	17
Autres	0.0	0.0	0
Utilisation du financement par l'emprunt	376.1	218.8	100
Infrastructures	193.1	112.4	51
Dépenses sociales	0.0	0.0	0
Financement budgétaire	183.0	106.5	49
Autres	0.0	0.0	0.0

Tableau 2b du texte. République du Congo : Nature de la nouvelle dette extérieure
(en millions de dollars)

1^{er} janvier 2022–31 mars 2023

	Millions de USD	Milliards de FCFA
<i>Par type de taux d'intérêt</i>		
Taux d'intérêt fixe	330.4	192.2
Taux d'intérêt variable	45.8	26.6
Prêts non conventionnels	0.0	0.0
<i>Par devise</i>		
Prêts libellés en dollars	330.4	192.2
Prêts libellés en autres monnaies	45.8	26.6

Note : tous les prêts sont sur une base contractuelle.

6. La présente analyse de la viabilité de la dette intègre aussi les effets de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20. Dans le cadre de l'ISSD, les autorités ont obtenu un allègement de 98 millions de dollars du service de la dette envers les créanciers bilatéraux entre mai et décembre 2020 (ce qui équivaut à 1 % du PIB), rééchelonné sans incidence sur la valeur actuelle nette. Pendant la deuxième phase de l'ISSD, le service de la dette a été rééchelonné à hauteur de 105 millions de dollars supplémentaires. Durant la prolongation finale de l'ISSD, le

service de la dette a été rééchelonné à hauteur de 56 millions de dollars supplémentaires. Les autorités ont consacré les ressources libérées par cette initiative à l'augmentation des dépenses visant à atténuer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les plans sanitaire, économique et social. L'AVD tient compte du rééchelonnement de toutes les dettes admissibles (selon les conditions publiées), à l'exception des dettes consécutives aux prêts accordés dans le cadre du partenariat stratégique avec la Chine, pour lesquelles un rééchelonnement a été refusé par les créanciers et des remboursements ont continué à être effectués par les autorités.

7. Des lacunes subsistent en matière de gestion de la dette publique et de communication des données. Alors que les autorités ont publié les modalités de l'accord de restructuration de la dette conclu en 2019 avec la Chine, sa mise en œuvre s'est traduite par un allègement des liquidités à court terme moindre qu'estimé au départ. En outre, les autorités ont continué d'accumuler des dépôts excédentaires sur le compte séquestre en Chine en 2020, mais ils ont été éliminés en 2021. D'importantes rectifications des données ont entraîné des révisions à la hausse de l'encours de dette extérieure pour 2021 (voir plus haut, § 4). La composition de la dette intérieure a également été révisée, en grande partie en raison de retards dans le partage des informations entre les organismes concernés en charge de la collecte des données sur la dette. Les autorités s'engagent à résoudre ces difficultés en s'appuyant sur l'assistance technique en cours du FMI et de la Banque mondiale dans les domaines de la gestion et de la déclaration de la dette. Une nouvelle créance litigieuse a augmenté le volume des passifs conditionnels. Cette créance a été prise en compte dans l'audit en cours des arriérés intérieurs.

Tableau 3 du texte. République du Congo : Situation des arriérés extérieurs

	Encours de septembre 2021			Encours de février 2022			Févr. 2022 (hors arriérés non restructurés antérieurs à l'initiative PPTE) ¹		
	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB
Total	701	1264	10.0	378	648	4.3	92	157	1.1
Créanciers multilatéraux et autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque mondiale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FIDA	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
BAID	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers bilatéraux	101.8	183.7	1.5	87.8	150.4	1.0	18.2	31.1	0.2
Club de Paris	44.3	79.9	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Brésil ²	26.5	47.7	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Belgique	17.8	32.2	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
France	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FAD	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
C2D	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Suisse	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Russie ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Hors Club de Paris	57.5	103.8	0.8	87.8	150.4	1.0	18.2	31.1	0.2
Émirats arabes unis	13.0	23.4	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Angola	41.0	74.0	0.6	66.4	113.8	0.8	0.0	0.0	0.0
Chine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Inde (Exim Bank)	13.7	24.7	0.2	18.2	31.1	0.2	18.2	31.1	0.2
Koweït	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arabie saoudite	0.3	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Turquie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette de la poste	3.1	5.7	0.0	3.1	5.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers privés	599	1080	8.5	290	497.6	3.3	73.6	126.1	0.8
CMEC et entreprises chinoises ³	67	121	1.0	62	106.6	0.7	62.2	106.6	0.7
Euro-obligation (Club de Londres)	0	0	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Afeximbank	0	0	0.0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Négociants en pétrole	304	548	4.3	0	0.0	0.0	0	0.0	0.0
Fournisseurs ⁴	228	412	3.3	228	391	2.6	11.4	19	0.1

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

¹ Cet ensemble de colonnes ne comprend pas les dettes antérieures à l'initiative PPTE qui font l'objet d'un litige (car elles sont considérées comme un sous-ensemble d'arriérés non restructurés antérieurs à l'initiative PPTE).

² Un accord de principe a été conclu pour la résolution de ces arriérés et le service de la dette correspondant est inclus dans l'AVD.

³ China Machinery Engineering Corporation, auparavant considéré comme un créancier bilatéral officiel.

⁴ Inclut les dettes litigieuses et les demandes de paiement antérieures à l'initiative PPTE.

a. Perspectives macroéconomiques

8. L'encadré 1 résume les principales hypothèses retenues pour les grandes variables macroéconomiques dans le scénario qui sous-tend l'AVD :

D'après les projections, la croissance du PIB réel devrait atteindre 4,3 % en 2022, reflétant une croissance de 3,3 % du secteur non pétrolier et un rebond de 6,1 % de la croissance du secteur pétrolier après une contraction de 11 % en 2021. A mesure que la reprise s'installe, la croissance devrait culminer à 7,1 % du PIB en 2024, principalement sous l'effet de l'accroissement de la production de pétrole. Sur le long terme, la croissance devrait s'établir à environ 3 % en moyenne, sous l'effet d'une croissance non pétrolière plus vigoureuse au fur et à mesure que la diversification de l'économie progresse, à la faveur des réformes structurelles mises en œuvre par les autorités dans le cadre du Plan National de Développement avec l'appui du programme FEC¹⁰. En parallèle, l'épuisement des réserves pétrolières entraînera la baisse des niveaux de production pétrolière.

Le gouvernement met en place un programme de vaccination qui devrait concerner 60 % de la population d'ici fin 2022. Au 14 avril 2022, 14 % de la population était entièrement vaccinée et 1 % l'était partiellement. Cependant, cet objectif sera sans doute difficile à atteindre en raison de l'hésitation d'une partie de la population à se faire vacciner.

La position budgétaire globale s'est améliorée, avec une hausse du solde global de -1 % du PIB hors pétrole en 2020 à 2,7 % du PIB hors pétrole en 2021, en raison principalement de l'augmentation des recettes pétrolières résultant de la hausse des cours du pétrole. Le déficit primaire hors pétrole s'est détérioré, passant de -15,3 % du PIB hors pétrole en 2020 à -17,3 % du PIB hors pétrole en 2021, en raison de l'augmentation des dépenses en biens et services liés à la campagne de vaccination et aux besoins de fournitures médicales, de la hausse des transferts sociaux et d'une baisse du niveau des dons. Une fois que la pandémie se sera atténuée, les autorités auront à poursuivre l'assainissement budgétaire afin de rétablir la viabilité des finances publiques à long terme et d'appuyer la constitution des réserves internationales au niveau régional.

Aucun financement de la balance des paiements et aucune aide budgétaire, en dehors des décaissements au titre de la FEC, ne sont attendus avant le second semestre de 2022 (tableau 4 du texte). En 2020 et en 2021, les décaissements ont été inférieurs aux prévisions antérieures compte tenu du retard accusé tant dans l'apport du soutien budgétaire que dans le financement des projets, le dernier étant lié à la pandémie. Le recul des décaissements au-delà de 2026 est conforme à l'engagement des autorités à faire preuve de prudence en matière d'emprunts extérieurs.

L'AVD suppose que le Congo continuera à obtenir l'essentiel de ses nouveaux financements extérieurs à des conditions concessionnelles à moyen terme. L'élément don augmentera

¹⁰ Pour une liste des repères structurels, veuillez consulter le rapport-pays n° 22/49.

progressivement pour atteindre 43 % en moyenne sur la période 2027–29¹¹. Après 2029, les nouveaux décaissements sont supposés devenir moins concessionnels, ce qui ramènera l'élément don à environ 27 % en 2030–40.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques

Secteur non pétrolier : En 2022, dans l'hypothèse d'une atténuation de la pandémie, la reprise du secteur non pétrolier devrait s'installer et afficher un taux de croissance de 3,3 %. Selon les projections, la croissance hors pétrole s'améliorera progressivement pour atteindre 5 % d'ici à 2026 (4,5 % en moyenne sur la période 2023–27), à mesure que l'investissement se redressera, que la mise en œuvre des réformes structurelles portera ses fruits (en particulier pour protéger et développer le capital humain et les infrastructures et pour améliorer le climat des affaires) et que l'économie se diversifiera, conformément aux engagements pris par les chefs d'État de la CEMAC en août 2021. Les chefs d'État de la CEMAC se sont engagés à mettre en œuvre des réformes structurelles prioritaires pour permettre une croissance plus solide, plus inclusive et plus durable en privilégiant une meilleure gestion des fonds publics et une meilleure gouvernance (par exemple en améliorant la préparation des projets d'investissements publics et en renforçant la surveillance financière des entreprises publiques), des réformes du climat des affaires et l'intégration régionale ainsi que le capital humain (par exemple en se préoccupant davantage des soins de santé primaires, de la protection sociale, ou de l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins du marché). L'accent sera mis sur l'amélioration des infrastructures (pour le transport, l'irrigation, l'eau et l'assainissement, les télécommunications et l'électricité). L'élimination des obstacles aux échanges commerciaux, l'amélioration de l'exécution des contrats, des procédures d'insolvabilité et de la protection des investisseurs contribueront à rehausser la productivité dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la sylviculture et de la transformation du bois, des TIC, du tourisme et des services financiers. Au-delà de 2027, la croissance hors pétrole s'établira à 5 % en moyenne selon les projections, soit un niveau légèrement inférieur à la moyenne historique de 5,3 % en 2008–17 mais supérieur à la croissance du PIB non pétrolier dans le rapport de 2021 au titre de l'article IV, à la faveur des réformes structurelles et des efforts de diversification. Le PIB devrait ralentir durant une courte période entre 2032 et 2036 du fait de la diminution de la production de pétrole, avant de rebondir lorsque la croissance hors pétrole, stimulée par les efforts de diversification, commencera à prendre le dessus sur la forte baisse de la production pétrolière.

Les principaux risques qui pèsent sur les perspectives sont les suivants : i) répercussions d'une aggravation des tensions géopolitiques au niveau mondial et de la tendance à la démondialisation (troubles sociaux, hausse des coûts des transports et des importations et pénuries alimentaires mondiales) ; ii) baisse des prix et de la production de pétrole ; iii) conditions météorologiques défavorables à la production agricole. À court terme, les risques baissiers sont élevés du fait des incertitudes qui entourent la pandémie, les faibles taux de vaccination et le niveau des prix et de la production du pétrole. Les risques sont nettement atténués à moyen terme, grâce aux réformes de la gouvernance et à la mise en œuvre d'initiatives visant à diversifier l'économie et à accroître sa capacité d'adaptation aux changements climatiques, ce qui devrait favoriser l'essor du secteur non pétrolier, et donc créer des emplois et augmenter les revenus.

¹¹ Par le passé, la Chine a fourni l'essentiel du financement extérieur du Congo à des conditions relativement avantageuses. L'augmentation de l'élément don à la fin des décaissements prévus au titre de l'aide budgétaire des partenaires multilatéraux reflète une hypothèse selon laquelle la Chine resterait le principal créancier du pays à long terme.

Tableau 4 du texte. République du Congo : Prévisions de décaissements de prêts

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Total bilatéraux et multilatéraux extérieurs	630	613	540	365	345	350	413	442	491	546
Financement de projets	246	293	327	365	345	350	413	442	491	546
<i>Dont :</i>										
Créanciers multilatéraux et autres	246	261	178	216	194	249	312	341	390	445
FMI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AID	66	69	71	81	52	62	71	54	60	67
BIRD	42	52	63	63	59	59	59	49	39	29
BAfD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	138	141	44	72	83	128	181	238	290	350
Bilatéraux officiels	0	32	149	150	150	101	101	101	101	101
Club de Paris	0	32	50	50	50	0	0	0	0	0
France	0	32	50	50	50	0	0	0	0	0
Hors Club de Paris	0	0	99	100	100	101	101	101	101	101
Chine	0	0	99	100	100	101	101	101	101	101
Financement du budget général	384	319	213	0	0	0	0	0	0	0
FMI	272	92	92	0	0	0	0	0	0	0
Autres partenaires pour le développement	111	228	120	0	0	0	0	0	0	0

Sources: calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques (suite)

- Vaccination** : Les autorités entendent vacciner 60 % de la population d'ici fin 2022, ce qui coûtera 88 millions de dollars (0,7 % du PIB, rapport du FMI N° 22/49, tableau 1 du texte). Au 14 avril 2022, 14 % de la population était entièrement vaccinée et 1 % l'était partiellement. La Banque mondiale et l'Union africaine se coordonnent pour financer le système EVAX, qui couvre un million de personnes, la Banque mondiale participant à ce financement à hauteur de 12 millions de dollars. La Chine et la Russie assurent la vaccination de 1,1 million de personnes.
- Production et cours du pétrole** (application des projections tirées de l'édition d'avril 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale*) : La production pétrolière en 2021 est restée modérée. Elle a en effet été marquée par un ralentissement imprévu dû aux répercussions de la pandémie sur les investissements liés à la production pétrolière qui étaient nécessaires pour maintenir ou augmenter la production par rapport à 2020. La production de pétrole en 2021¹ a donc été nettement inférieure à celle de 2020, mais devrait se redresser progressivement à mesure que les investissements retrouvent leur niveau normal. Les volumes de production devraient être plus élevés à partir de 2022 et revenir aux niveaux de 2020 en 2023. Selon les projections, la production culminera à 125 millions de barils d'ici 2024 (ce qui est comparable aux chiffres d'avant la pandémie), grâce aux nouveaux gisements qui commenceront à être exploités, puis baissera régulièrement pour atteindre environ 11 millions de barils en 2041, sauf nouvelles découvertes de pétrole. Les risques de détérioration liés aux prix du pétrole sont importants. Plus généralement, la forte volatilité des cours mondiaux du pétrole et l'incertitude entourant la production (notamment en raison de la guerre en Ukraine) constituent des risques majeurs à court terme. Cependant, la contribution du pétrole au PIB global ainsi qu'aux exportations et aux recettes devrait reculer au cours des 20 prochaines années, ce qui réduira les risques à long terme liés à l'instabilité du prix du pétrole.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques (suite)

- **Inflation** : L'inflation devrait atteindre en moyenne 3,5 % (en glissement annuel) en 2022 en raison de la guerre en Ukraine qui a fait monter les prix mondiaux des céréales, des engrais et des combustibles sur les importations de denrées alimentaires et de combustibles, les coûts de transit de toutes les importations et les prix des substituts aux importations. Elle devrait ensuite baisser à 3 % d'ici 2023 et rester proche de 3 % à long terme, ce qui est conforme aux critères de convergence de la CEMAC fixant un plafond de 3 %.
- **Solde des transactions courantes** : Un excédent du compte courant de 17,2 % du PIB est prévu pour 2022, ce qui est légèrement supérieur au solde du compte des transactions courantes de 12,6 % du PIB en 2021. L'excédent est avant tout lié aux cours mondiaux élevés du pétrole en 2022. Le compte des transactions courantes devrait rester excédentaire en 2021–24 selon les projections, compte tenu des prix élevés du pétrole, de l'augmentation de la production de pétrole et de la reprise progressive dans le secteur non pétrolier. Après 2024, avec la baisse de la production pétrolière, le compte des transactions courantes devrait devenir déficitaire. Le déficit courant devrait atteindre 2,4 % du PIB en moyenne sur la période 2028–42, en raison d'un recul à long terme de la production pétrolière. La poursuite des efforts d'investissement dans le cadre de la stratégie de diversification maintiendra les importations à un niveau élevé, qui ne seront que partiellement compensées par la hausse des exportations. La diversification de l'économie continue à soutenir la croissance prévue du PIB.
- **La politique budgétaire vise à réduire le poids de la dette et à stimuler la croissance.** Par rapport à 2020, les recettes pétrolières en 2021 ont soutenu le solde primaire tandis que le solde primaire non pétrolier s'est dégradé en raison de la hausse des dépenses liées à la pandémie (biens et services, transferts sociaux) et de l'insuffisance de dons. Les recettes non pétrolières sont restées stables, sous l'effet de l'essor progressif de l'activité économique non pétrolière et des mesures adoptées ces deux dernières années visant à accroître les recettes. Les transferts liés au pétrole demeurent aussi globalement similaires à ceux de 2020 (en pourcentage du PIB non pétrolier), le niveau élevé des prix du pétrole ayant contrebalancé les économies réalisées grâce à la poursuite des réformes concernant la compagnie publique d'électricité et la raffinerie de pétrole. L'insuffisance des dons s'est traduite par une diminution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Sous réserve que la pandémie s'atténue, les autorités prévoient un ajustement progressif du solde primaire non pétrolier à hauteur de 4 % du PIB non pétrolier (1 % du PIB) au cours de la période 2021–27 pour rétablir la viabilité des finances publiques à long terme et appuyer la constitution de réserves internationales au niveau régional. Cet ajustement repose sur des mesures appuyées par l'accord au titre de la FEC et l'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et d'autres partenaires pour le développement, notamment des mesures visant à améliorer le recouvrement des arriérés d'impôts, à élargir l'assiette fiscale (en appliquant une stratégie à moyen terme pour rationaliser les régimes d'exonération fiscale, y compris la TVA), les réformes de l'administration douanière, le relèvement des droits d'accises conformément aux directives de la CEMAC et la poursuite de la mise en œuvre des réformes des entreprises publiques du secteur de l'énergie pour réduire les transferts et améliorer la transparence des entreprises publiques (voir le rapport n° 22/49 des services du FMI pour plus de détails). Les efforts concertés que les autorités déploient déjà pour faire avancer ces mesures, en plus de la restructuration de la dette récemment achevée et les initiatives prises pour régler les arriérés restants et rembourser l'intégralité de la dette restante en temps voulu, témoignent de la forte détermination des autorités à poursuivre les réformes budgétaire et fiscale ainsi que l'accord au titre de la FEC.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques (fin)

Les excédents prévus du solde primaire sont soutenus par l'ajustement progressif du solde primaire non pétrolier ainsi que par des recettes pétrolières substantielles, conformément aux hypothèses relatives au cours du pétrole retenues dans l'édition d'avril 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale*. Les risques de baisse des prix du pétrole, leur incidence sur le solde primaire, et par conséquent sur l'AVD, sont considérablement atténués par le fait que le service de la dette envers les principaux créanciers commerciaux extérieurs est lié aux prix du pétrole et à l'accès du Congo au marché financier.

Les autorités se sont également engagées à utiliser les recettes exceptionnelles générées grâce aux prix élevés du pétrole pour réduire sensiblement l'encours des arriérés extérieurs et intérieurs à moyen terme. L'apurement progressif des arriérés intérieurs devrait procurer davantage de liquidités au secteur privé et aux banques, ce qui stimulera l'investissement privé et la croissance du secteur non pétrolier. Les autorités prévoient aussi d'élargir l'assiette fiscale en réduisant progressivement les dépenses fiscales (estimées à plus de 10 % du PIB) et en améliorant l'administration fiscale (par la mise en service du guichet unique pour le paiement des impôts et des plateformes numériques pour les déclarations fiscales). Une plus grande mobilisation des recettes fiscales, conjuguée à des emprunts extérieurs contractés à des conditions concessionnelles allégeront le service de la dette et permettront le financement de projets d'infrastructure indispensables, qui appuieront à leur tour la stratégie de diversification des autorités telle qu'elle est décrite dans le nouveau plan de développement (2022–26).

- **Paiements des arriérés intérieurs :** La stratégie budgétaire à moyen terme des autorités priorise les remboursements d'arriérés intérieurs, lesquels sont essentiels pour instaurer un climat de confiance sur les plans économique et politique, tout en préservant les dépenses sociales et d'investissement financées sur ressources intérieures, et en tenant compte des engagements pris pour renforcer la viabilité de la dette. Les autorités élaborent un nouveau système de remboursement des arriérés intérieurs qui débutera en 2023. En cas de recettes insuffisantes, les remboursements d'arriérés intérieurs seront ralentis. L'apurement des arriérés intérieurs contribue aussi à atténuer les risques macrofinanciers en réduisant les pressions sur la liquidité et les prêts improductifs.
- **Décaissements de prêts :** Le programme de réformes des autorités, appuyé par l'accord au titre de la FEC, aidera à catalyser des financements concessionnels du budget, ce qui contribuera à réduire la vulnérabilité liée à la dette tout en stimulant les investissements publics indispensables pour soutenir les mesures de diversification de l'économie ainsi que les dépenses sociales destinées à protéger les personnes les plus vulnérables. Tous ces éléments favoriseront une croissance plus soutenue, plus inclusive, solide et durable (tableau 4 du texte).

¹ Le PIB s'est contracté de 0,6 % en 2021, avec une croissance du secteur non pétrolier de 3,6 %, insuffisante pour compenser une baisse de 11 % de la production pétrolière en 2021.

9. Les outils de réalisme font apparaître que les prévisions sont sujettes à certains aléas, mais avec des facteurs d'atténuation. L'outil de réalisme relatif à l'ajustement des finances publiques et à la croissance laisse suggérer que la trajectoire projetée de la croissance globale du PIB réel pourrait être moindre, mais les services estiment que la croissance projetée et la trajectoire budgétaire sont réalistes. En effet, la croissance globale du PIB réel a deux composantes distinctes : la croissance du secteur pétrolier et la croissance du secteur non pétrolier, où l'impact de la première sur le PIB réel global domine compte tenu de la dépendance du pays à l'égard du pétrole. Il est à noter que seule la croissance du secteur non pétrolier est affectée par les politiques d'ajustement budgétaire et que la trajectoire de la croissance du secteur non pétrolier est conforme à l'outil de

réalisme. Parallèlement, la croissance du secteur pétrolier est déterminée par la production pétrolière, indépendamment des politiques d'ajustement budgétaire. Les risques, qui découlent notamment des chocs sur les cours du pétrole, sont en grande partie atténués par le fait que les remboursements au principal créancier commercial extérieur sont liés aux cours du pétrole, par une augmentation progressive des dépôts du gouvernement auprès de la BEAC et par la disponibilité des financements sur les marchés financiers congolais, où les banques affichent de hauts niveaux de liquidité, comme le montrent les ratios de liquidité élevés des banques nationales. L'AVD intègre également des taux d'intérêt pour le financement intérieur conformes aux tendances historiques et aux conditions actuelles du marché. Par ailleurs, à long terme, grâce aux réformes structurelles et de gouvernance, et après la sortie de l'état de fragilité, l'accès aux marchés internationaux des capitaux pourra être une source de financement. En outre, à moyen et long terme, les mesures de diversification de l'économie soutiendront l'activité économique. La réduction de la dette s'explique principalement par une hausse de l'excédent primaire (grâce aux recettes pétrolières à court et moyen terme et aux efforts soutenus d'assainissement) et, dans une moindre mesure, par la croissance du PIB réel (graphique 3). Les outils de réalisme révèlent un historique de fortes augmentations inexpliquées de la dette extérieure en raison de révisions des statistiques sur l'encours et du service de la dette.

Tableau 5 du texte. République du Congo : Comparaison des hypothèses entre l'AVD actuelle et l'AVD précédente

	Moyenne sur 10 ans	2020	2021	2022	2023	2024	2030	2038
Nouveaux décaissements de prêt (en milliards de FCFA)								
AVD actuelle		124	124	292	259	255	111	104
AVD FEC 2021			99.1	348.7	353.1	269.2	108.1	100.6
Éléments des nouveaux emprunts extérieurs (en points de pourcentage)								
AVD actuelle				30.2	28.4	33.3	38.1	29.3
AVD FEC 2021			35.2	32.9	32.2	33.6	38.1	29.2
Solde primaire (en % du PIB)								
AVD actuelle	-2.1	0.1	3.9	10.2	7.7	7.5	9.1	0.1
AVD FEC 2021			3.6	4.8	3.6	4.2	8.8	0.1
Croissance du PIB réel (en %)								
AVD actuelle	-1.7	-8.1	-0.6	4.3	4.6	7.1	3.8	3.2
AVD FEC 2021			-0.2	2.4	2.9	6.5	4.0	3.6
Solde des transactions courantes (en % du PIB)								
AVD actuelle	-0.1	0.0	0.1	17.2	7.9	4.6	-2.6	-5.0
AVD FEC 2021			13.4	5.5	0.3	-1.4	-2.6	-2.2
Prix du pétrole (en dollars par baril)								
AVD actuelle	69.2	41.3	69.1	106.8	92.6	84.2	76.9	90.1
AVD FEC 2021				64.5	61.3	59.0	60.9	71.4

Sources : Autorités congolaises ; calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

B. Classement du pays et élaboration des scénarios des tests de résistance

10. L'indice composite, qui est évalué à 2,3 et qui repose sur les données de l'édition d'avril 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale* et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) menée par la Banque mondiale en 2020, montre que la capacité d'endettement du Congo est faible. La méthodologie s'appuie sur le calcul d'un indicateur composite sur la base des informations issues de la note EPIN, des conditions extérieures illustrées par la croissance économique mondiale et de facteurs propres aux pays, dont la couverture des importations par les réserves. Le niveau bas de l'indice composite de la République du Congo témoigne d'une faible capacité d'endettement, qui tient principalement à une note EPIN basse et à un faible volume de réserves de change (tableau 6 du texte). L'indice composite est comparable à celui de la précédente AVD, qui s'appuie sur les données de l'édition d'octobre 2021 des *Perspectives de l'économie mondiale*. La capacité d'endettement demeure inchangée par rapport à l'AVD précédente (rapport de 2021 au titre de l'article IV).

Tableau 6 du texte. République du Congo : Indicateur composite

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
Évaluation de la politique et des institutions nationales	0.385	2.706	1.04	45%
Taux de croissance réel (en %)	2.719	-0.181	0.00	0%
Couverture des importations par les réserves (en %)	4.052	29.835	1.21	52%
Couverture des importations par les réserves^2 (en %)	-3.990	8.901	-0.36	-15%
Envois de fonds (en %)	2.022	0.000	0.00	0%
Croissance économique mondiale (en %)	13.520	3.050	0.41	18%
Score de l'IC			2.30	100%
IC : notation			Faible	

Final	Classification sur la base de l'édition actuelle	Classification sur la base de l'édition précédente	Classification sur la base des deux éditions précédentes
Faible	Faible 2.30	Faible 2.31	Faible 2.28

APPLICABLE	
Seuils de la charge de la dette EXTÉRIEURE	
VA de la dette en % de :	
Exportations	140
PIB	30
Service de la dette en % de :	
Exportations	10
Recettes	14

APPLICABLE	
Repère de la dette publique TOTALE	
VA de la dette publique totale en pourcentage du PIB	35

Source : Calculs des services du FMI. La valeur limite de l'indice composite pour la capacité d'endettement à moyen terme est de 2,69.

11. L'AVD tient compte des cours des produits de base, des catastrophes naturelles et des chocs de financement sur le marché. Comme les exportations pétrolières représentent plus de 80 % des exportations congolaises, le test de résistance adapté aux cours des produits de base est déclenché. Compte tenu de l'exposition à des catastrophes naturelles comme des inondations, le module de catastrophes naturelles est lui aussi déclenché. De même, après l'émission d'une euro-obligation (dans le contexte de la restructuration de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE), le choc de financement sur le marché est aussi activé. Ce scénario évalue les risques de refinancement résultant d'une dégradation de l'appréciation générale des risques, d'une dépréciation nominale temporaire et d'un raccourcissement des échéances des nouveaux emprunts commerciaux extérieurs.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

C. Analyse de viabilité de la dette extérieure

12. Dans le scénario de référence, les dépassements de tous les indicateurs de la dette extérieure par rapport aux seuils indicatifs du Congo sont maîtrisés dans un délai de 3 ans (graphique 1). Selon les modalités actuelles de la dette qui a déjà été restructurée, plus aucun seuil ne sera dépassé d'ici 2026 dans le scénario de référence. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB est de 40 % à fin 2022 et devrait baisser à 28 % en 2025, en dessous du seuil. Selon les projections, le ratio service de la dette/recettes, égal à 39 % en 2022, tombera à 12 % en 2026 (en dessous du seuil de 14 %), lorsque l'essentiel de la dette commerciale extérieure aura été remboursé. De plus, le ratio service de la dette/exportations est actuellement supérieur à son seuil indicatif fixé à 10 %. Toutefois, selon les projections, il deviendra inférieur à 10 % d'ici 2024 et restera en dessous du seuil au cours des années suivantes. Le ratio VA de la dette/exportations est inférieur à son seuil indicatif. D'après les projections, il diminuera pour atteindre 36 % en moyenne sur la période 2026–31.

13. Tous les indicateurs de la dette publique extérieure dépassent leur seuil indicatif dans les scénarios des tests de résistance (graphique 1). Les scénarios de chocs standardisés examinent les répercussions de divers chocs sur les trajectoires de la dette et du service de la dette, sur la base de la volatilité historique des indicateurs économiques du pays. Il en résulte de fortes hausses des indicateurs de la charge de la dette et de la liquidité dans tous les cas. Le test de résistance prévoyant un choc sur les exportations est celui qui produit les effets les plus extrêmes sur tous les indicateurs, ce qui tient à la forte dépendance de la République du Congo à l'égard des exportations de pétrole. Un recul des exportations à un niveau équivalant à un écart-type en dessous de leur moyenne historique au cours des deuxième et troisième années de la période couverte par les projections entraînerait une hausse du ratio VA de la dette/exportations, qui resterait élevé à moyen terme, tandis que le ratio VA de la dette/PIB culminerait à 108 %. Pour le ratio service de la dette/recettes, une dépréciation ponctuelle a l'incidence la plus forte. Le module de risque de financement sur le marché fait apparaître un risque modéré de pressions accrues sur la liquidité.

Cependant, un épisode de montée des tensions créées par le marché n'aurait pas un impact prononcé sur les indicateurs de la charge de la dette (graphique 5)¹².

14. En raison des arriérés extérieurs non apurés de 157 millions de dollars dus à la banque indienne Exim Bank, à des entreprises chinoises et à dix petits créanciers commerciaux extérieurs, la République du Congo est considérée comme étant « en situation de surendettement ». Dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette, tous les arriérés antérieurs à l'initiative PPTTE ayant fait l'objet d'une demande de la part du Congo ont été traités. Il serait nécessaire d'apurer les arriérés extérieurs restants pour mettre fin à l'épisode actuel de surendettement. Comme tous les ratios d'endettement seront inférieurs aux seuils d'endettement dans 5 ans, la dette est jugée viable.

D. Analyse de viabilité de la dette publique

15. Une analyse de la dette publique globale de la République du Congo fait apparaître un accroissement de la vulnérabilité liée à la dette (graphique 2). L'évolution prévue des indicateurs de la charge de la dette laisse entrevoir une vulnérabilité accrue liée à la dette publique. Dans le scénario de référence, le ratio valeur actuelle de la dette contractée ou garantie par l'État/PIB (qui englobe les arriérés intérieurs et le financement direct par la BEAC avant le lancement de l'accord au titre de la FEC) reste nettement supérieur au niveau de référence de 35 %, qui correspond à une vulnérabilité accrue pour les pays ayant une faible capacité d'endettement, jusqu'en 2030, puis se maintient en dessous du seuil pour le reste de l'horizon. Même si la valeur actuelle de la dette publique dépasse son niveau de référence jusqu'en 2030, elle est jugée viable sachant que les risques de liquidité sont atténués par i) sa tendance à la baisse à l'avenir et ii) les financements disponibles sur les marchés financiers congolais, où les banques affichent des ratios de liquidité élevés. Cette évaluation de la vulnérabilité liée à la dette est corroborée par des tests de résistance. Le test de résistance supposant un choc de croissance est le plus extrême pour les indicateurs de la charge de la dette publique, ce qui met en évidence un risque de dégradation lié à une incapacité à apurer les arriérés si la croissance reste faible. La mise en œuvre de réformes structurelles prioritaires se traduit par une croissance plus solide, plus inclusive et plus durable dans le scénario de référence. En revanche, les scénarios historiques suggèrent une hausse constante des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations (graphique 2), ce qui témoigne d'importants résidus historiques et de faibles taux de croissance.

¹² Les données EMBIG pour la République du Congo ne sont pas disponibles. L'obligation, qui arrivera à échéance en 2029, se négociait avec une décote de 19 % au-dessus du pair, avec un rendement à l'échéance de 13,06 % et un écart de 1 084 points de base au-dessus de l'obligation du Trésor des États-Unis à 7 ans au 13 mars 2022 (source : Data Stream, <https://www.federalreserve.gov/releases/h15/>).

Tableau 7 du texte. République du Congo : Comparaison des indicateurs de la dette extérieure brute contractée ou garantie par l'État, scénario de référence

	2021	2022	2023	2024	2027	2032
VA de la dette/PIB						
AVD actuelle		39.9	35.2	30.5	24.5	15.5
AVD FEC 2021	47.0	42.0	38.3	33.3	26.5	17.7
VA de la dette/exportations						
AVD actuelle		50.7	48.2	42.9	41.5	30.3
AVD FEC 2021	69.6	63.9	61.8	54.3	50.2	38.8
Service de la dette/exportations						
AVD actuelle		13.5	10.8	8.5	4.6	3.2
AVD FEC 2021	9.9	12.7	11.3	9.6	3.9	4.0
Service de la dette/recettes						
AVD actuelle		38.8	29.5	22.6	10.6	6.5
AVD FEC 2021	29.0	33.3	28.5	23.9	8.5	7.6

Sources : Autorités congolaises ; calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

NOTATION DU RISQUE ET FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

16. La dette globale et extérieure de la République du Congo est jugée viable mais le pays se trouve actuellement en situation de surendettement. Le diagnostic de surendettement découle des négociations en cours sur la restructuration de la dette avec des créanciers commerciaux chinois et des arriérés non payés envers les fournisseurs. Compte tenu de la hausse des cours du pétrole et de la tendance baissière pour l'ensemble des indicateurs d'endettement et de solvabilité, le dépassement du ratio service de la dette/recettes sera contenu d'ici 2026 et celui du ratio valeur actuelle de la dette extérieure/PIB sera inférieur à son seuil d'ici 2026. Ces éléments, combinés à l'absence de nouvelle accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs, font que la dette globale et extérieure est viable.

17. Les risques de surendettement global et extérieur demeurent élevés compte tenu des risques de liquidité et de l'exposition aux chocs négatifs sur les cours du pétrole. Les risques de liquidité, associés à un ratio dette publique/PIB élevé (supérieur au seuil jusqu'en 2030) et à un ratio service de la dette extérieure/recettes important (l'indicateur dépasse le seuil jusqu'en 2023), sont

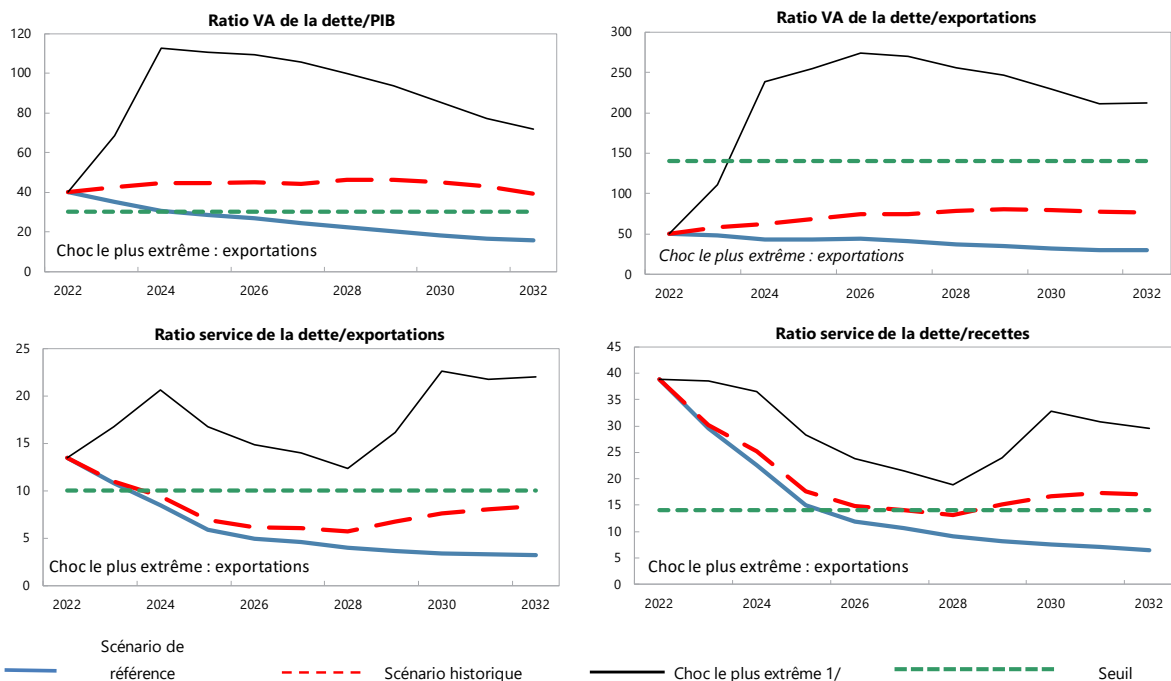
atténués par la baisse régulière et sensible de ces ratios à plus long terme, par la disponibilité des financements sur les marchés financiers congolais et par les efforts de diversification de l'économie qui aboutiront à une hausse des exportations non pétrolières et à une augmentation de la contribution des secteurs non pétroliers à la croissance du PIB. À l'avenir, les autorités sont encouragées à poursuivre l'ajustement budgétaire, à adopter des mesures de diversification afin de réduire les risques et de se préparer à une baisse de la production et de la demande de pétrole à long terme, à conclure l'accord de restructuration de la dette en suspens, à apurer les arriérés et à améliorer la gestion de la dette.

AVIS DES AUTORITÉS

18. Les autorités souscrivent à l'évaluation par les services du FMI, selon laquelle le Congo est en situation de surendettement et que sa dette est viable compte tenu des prix du pétrole favorables et des efforts de réforme et de restructuration déployés par les autorités.

Les autorités mettent en avant leur volonté de maintenir la viabilité de la dette et d'améliorer la transparence de celle-ci grâce à des politiques budgétaires et de gestion de la dette prudentes, à l'amélioration de leurs capacités de gestion de la dette ainsi qu'une meilleure qualité et un enregistrement en temps opportun des statistiques de la dette. Elles sont aussi convaincues que le pays respectera le calendrier des futures échéances du service de la dette et qu'il n'accumulera pas de nouveaux arriérés. Les autorités indiquent aussi que les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent l'AVD, dont les prévisions de production de pétrole, devraient rester raisonnablement prudentes alors que les données concernant les nouvelles découvertes de pétrole sont toujours en cours d'analyse. Elles conviennent que, malgré les risques de révision à la baisse des perspectives de croissance, l'économie congolaise peut bénéficier de l'essor de nouveaux secteurs, de l'augmentation des dépenses sociales et des mesures de diversification pour faire face aux difficultés rencontrées par le secteur pétrolier dans un contexte marqué par les changements climatiques et la transition mondiale vers une économie sobre en carbone.

Graphique 1. République du Congo : Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2022–32



Adaptation des paramètres par défaut		
	Taille	Interactions
Tests adaptés		
Passifs conditionnels combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	Non	Non
Prix des matières premières ^{2/}	Non	Non
Financement de marché	Non	Non

Note : « oui » indique tout changement apporté à la taille ou aux interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. « s.o. » signifie que le test de résistance n'est pas applicable.

Hypothèses d'emprunt pour les test de résistance*		
	Par défaut	Paramètres personnalisés
Parts de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars USD	1.5%	1.5%
Taux d'actualisation, en dollars USD	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris la période de grâce)	22	22
Période de grâce moyenne	5	5

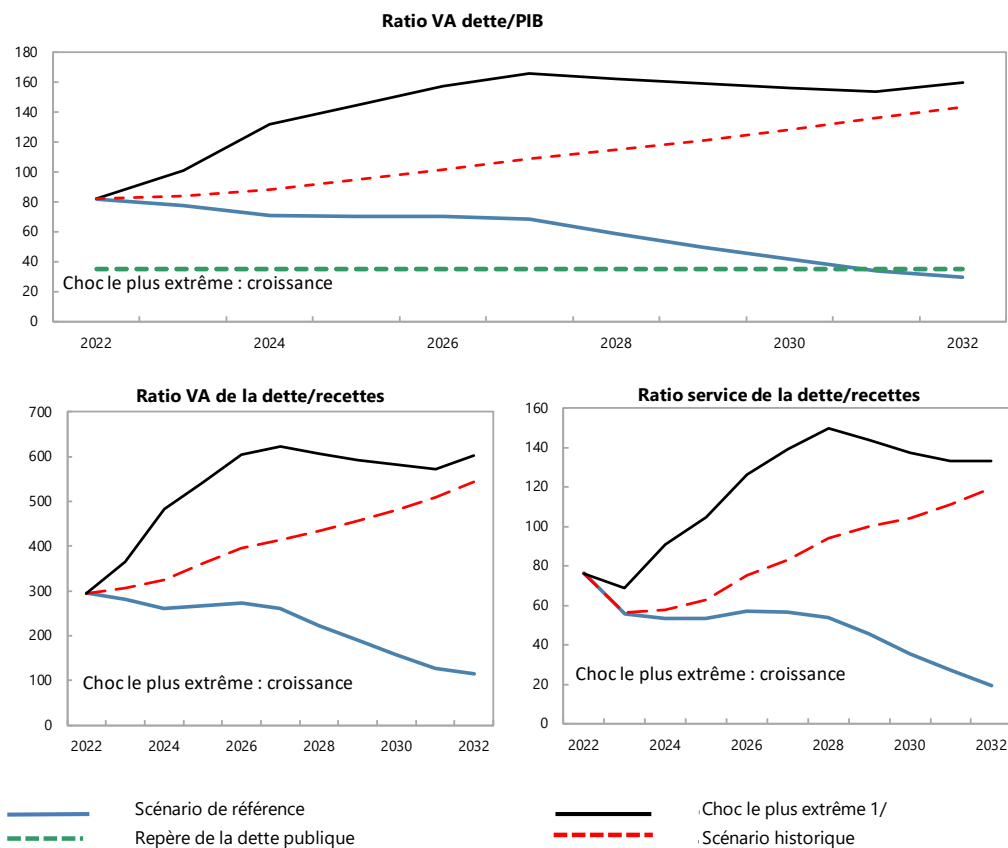
* Note : Il est supposé que l'ensemble des nouveaux besoins de financement générés par les chocs sous les tests de résistance est couvert par la dette extérieure CGE à MLT dans l'AVD extérieure. Les modalités par défaut de la dette marginale se basent sur le scénario de référence des projections pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2032 ou avant. Les tests de résistance avec des dépassements ponctuels sont également présentés le cas échéant, mais ces dépassements ne sont pas pris en compte comme signaux mécaniques. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance relatif au choc sur les cours des produits de base se fonde sur les perspectives des prix des produits de base établies par le département des études du FMI.

Graphique 2. République du Congo : Indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2022–32



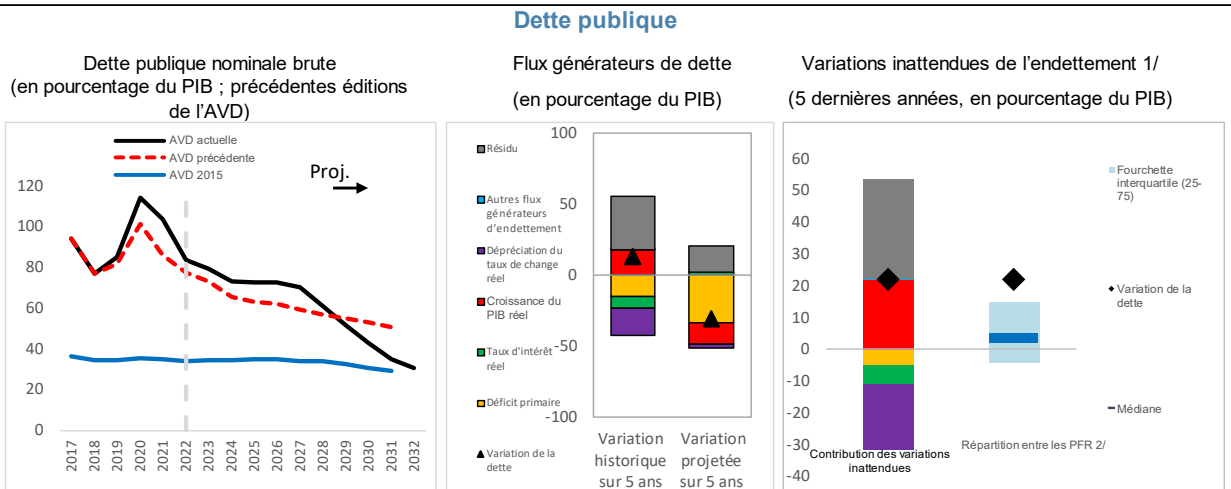
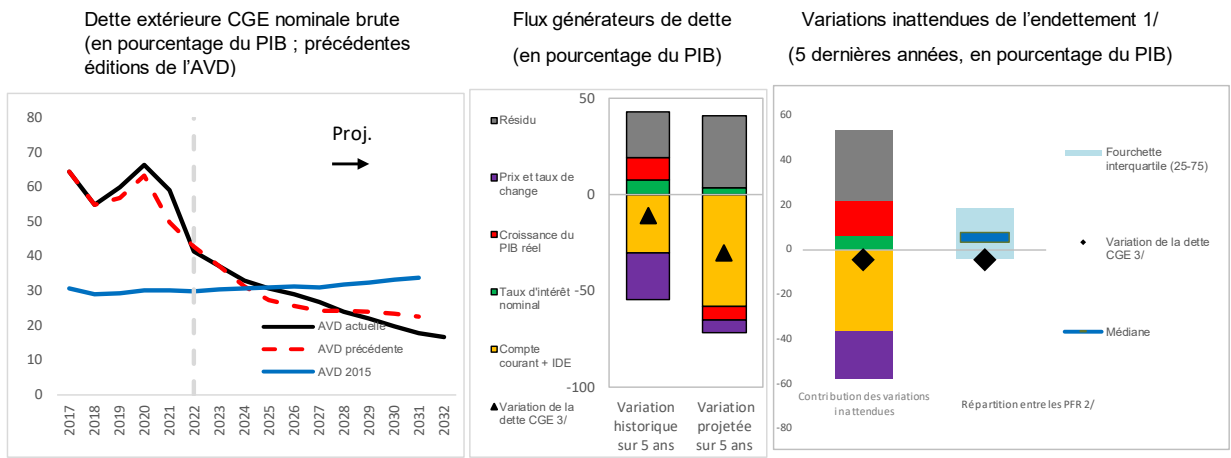
Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*	Par défaut	Paramètres personnalisés
Parts de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	31%	31%
Dette intérieure à moyen et long terme	63%	63%
Dette intérieure à court terme	6%	6%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars USD	1.5%	1.5%
Échéance moyenne (y compris la période de grâce)	22	22
Période de grâce moyenne	5	5
Dette intérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3.6%	3.6%
Échéance moyenne (y compris la période de grâce)	4	4
Période de grâce moyenne	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3.6%	3.6%

* Note : Dans ce modèle, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2032 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

Graphique 3. République du Congo : Facteurs déterminants de la dynamique de la dette – scénario de référence



Sources : Autorités congolaises ; projections des services du FMI.

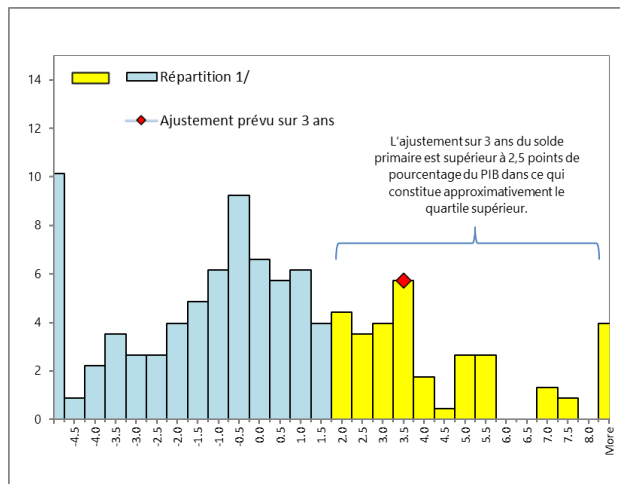
1/ Différence entre les contributions anticipées et réelles aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

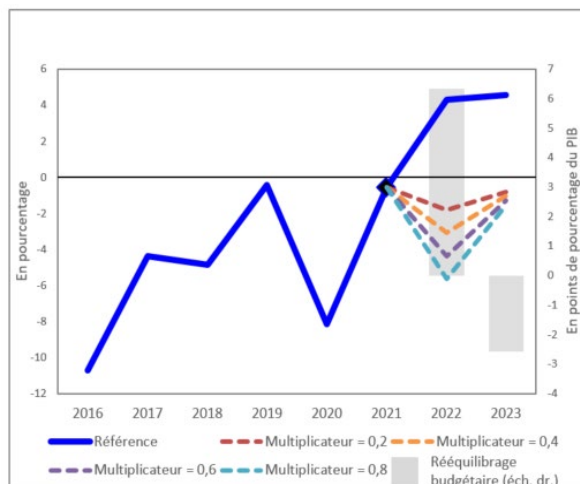
3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État devrait s'expliquer en grande partie par les facteurs de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Graphique 4. République du Congo : Outils de réalisme

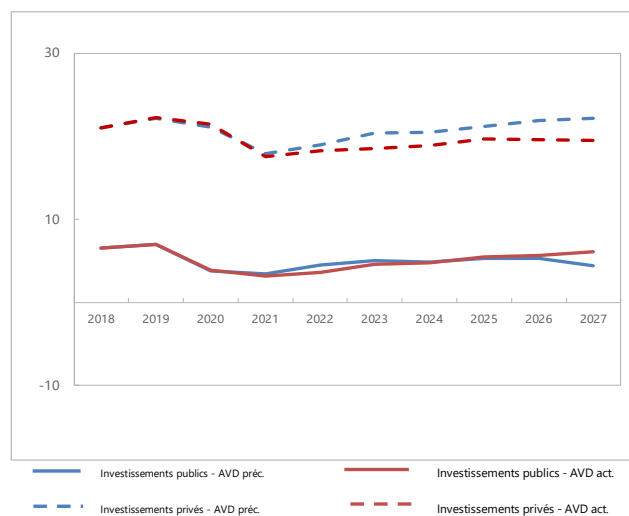
Ajustement sur 3 ans du solde primaire ^{1/}
(en points de pourcentage du PIB)



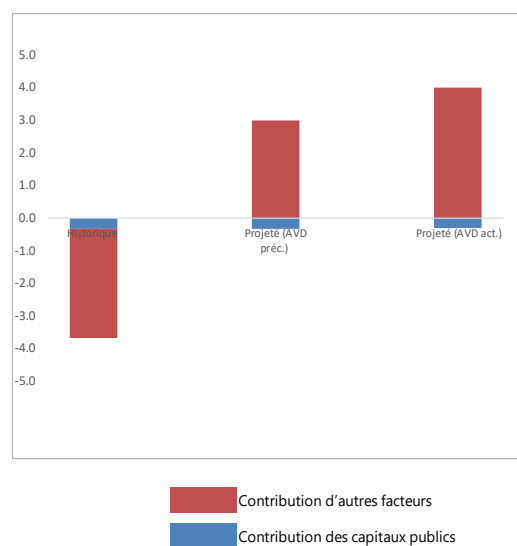
Rééquilibrage budgétaire et trajectoire de croissance possible ^{2/}



Taux d'investissement public et privé ^{3/}
(en pourcentage du PIB)



Contribution à la croissance du PIB réel
(en pourcentage, moyenne sur 5 ans)



Sources : Autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les pays à faible revenu (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur 3 ans pour le lancement du programme se situe sur l'axe des abscisses et le pourcentage de l'échantillon sur l'axe des ordonnées.

2/ Les barres correspondent au rééquilibrage budgétaire annuel prévu (échelle de droite) et les lignes aux possibles trajectoires de la croissance du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

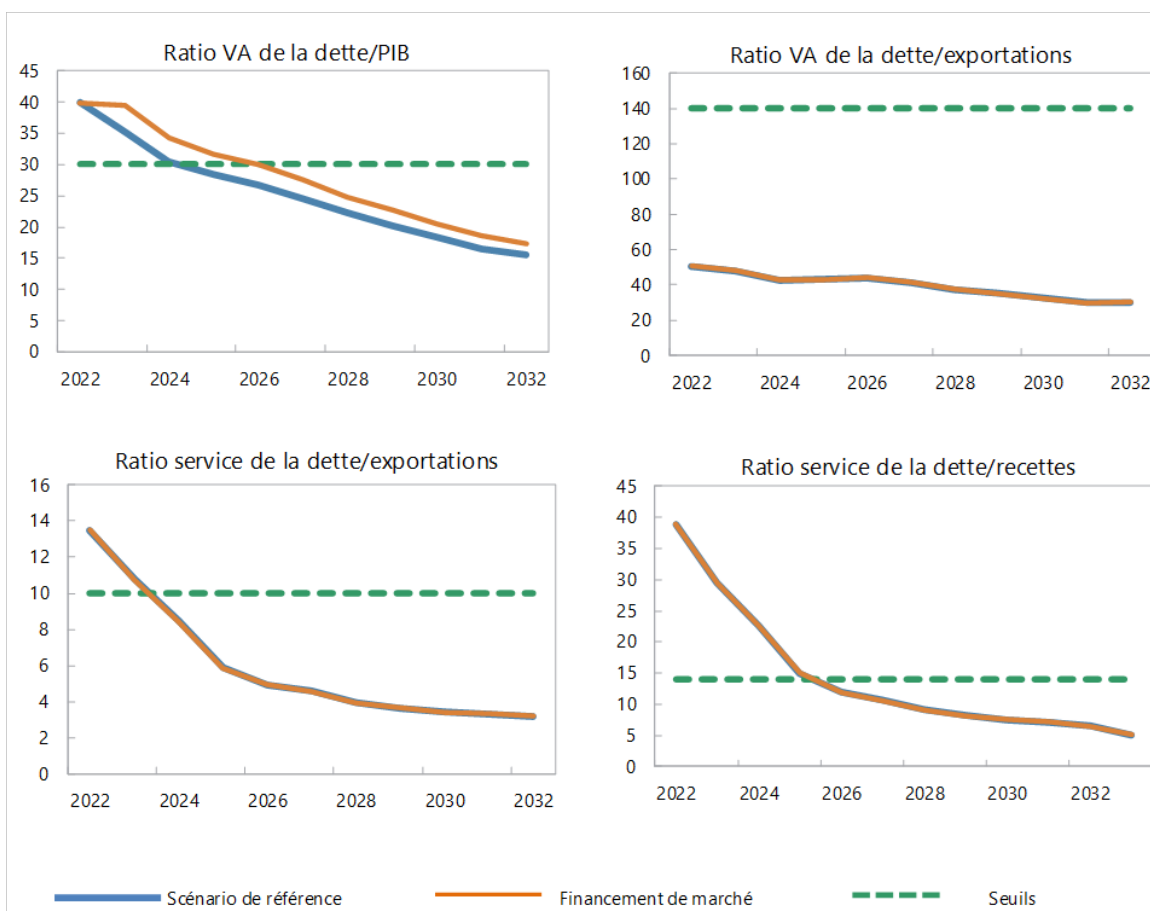
3/ Les variations de l'investissement s'expliquent par un changement de méthode de calcul de l'indice des prix utilisée pour convertir l'investissement nominal en investissement à prix constants ; cela ne traduit pas une évolution des taux d'investissement réels.

Graphique 5. République du Congo : Indicateurs du risque de financement sur le marché

	BFB	1/	EMBI	2/
Normes de référence	14		570	
Valeurs	10		n.d.	
Dépassement du repère	Non		n.d.	
Besoins de liquidité potentiellement accrus	Modérés			

1/ Besoins bruts de financement sur la période de 3 ans des projections de référence.

2/ Les écarts EMBI correspondent aux dernières données disponibles.



Sources : autorités du pays ; estimations et projections des services du FMI.

Note : Data Stream, <https://www.federalreserve.gov/releases/h15/>

Aucune donnée de l'indice EMBIG n'est disponible pour la République du Congo. L'obligation, qui arrivera à échéance en 2029, se négociait avec une décote de 19 % au-dessus du pair, avec un rendement à l'échéance de 13,06 % et un écart de 1 084 points de base au-dessus de l'obligation du Trésor des États-Unis à 7 ans au 13 mars 2022.

Tableau 1a. République du Congo : Dette publique brute par créancier, 2020–22

	2020			30 sept. 2021 ²			28 févr. 2022 ²		
	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB	Milliards de FCFA	Millions de USD	Pourcentage du PIB
Dette publique totale	6767	12555	114.0	7091	12794	101.2	7294	12498	83.6
Dette extérieure	3938	7307	66.3	3919	7071	55.9	4122	7064	47.3
dont : arriérés	744	1380	12.5	714	1289	10.2	378	648	4.3
Créanciers multilatéraux et autres	484	899	8.2	519	936	7.4	624	1070	7.2
FMI	26.0	48	0.4	25.9	47	0.4	79.5	136	0.9
AID/BIRD	185	343	3.1	217	392	3.1	230	394	2.6
BaFD	227	422	3.8	232	419	3.3	243	416	2.8
FIDA	14	26	0.2	15	26	0.2	15	26	0.2
Autres	32	59	0.5	29	52	0.4	57	98	0.7
Bilatéraux officiels	1621	3007	27.3	1608	2902	23.0	1855	3179	21.3
Club de Paris	239	443	4.0	240	433	3.4	238	408	2.7
Brésil	25	47	0.4	26	48	0.4	52	88	0.6
Belgique	86	160	1.5	87	158	1.2	59	101	0.7
France	105	195	1.8	106	191	1.5	106	182	1.2
Russie	17	31	0.3	17	30	0.2	17	30	0.2
Suisse	5	10	0.1	4	7	0.1	4	6	0.0
Hors Club de Paris	1382	2564	23.3	1368	2468	19.5	1617	2771	18.5
Chine	1139	2114	19.2	1112	2006	15.9	1355	2322	15.5
Inde	70	130	1.2	78	141	1.1	69	119	0.8
Koweït	30	57	0.5	31	56	0.4	32	55	0.4
Turquie	43	81	0.7	44	80	0.6	45	77	0.5
Arriérés antérieurs à l'initiative PPTe (non restructurés)	99	183	1.7	103	185	1.5	116	198	1.3
Créanciers privés	1833	3401	30.9	1792	3234	25.6	1643	2815	18.8
Entreprises chinoises	242	450	4.1	276	497	3.9	278	476	3.2
Club de Londres (euro-obligation)	148	274	2.5	144	260	2.1	141	242	1.6
Créances liées aux achats anticipés de pétrole	907	1683	15.3	852	1538	12.2	884	1514	10.1
Glencore	299	554	5.0	304	548	4.3	436	747	5.0
Trafigura	518	961	8.7	494	891	7.0	441	756	5.1
Orion	90	168	1.5	55	99	0.8	6	11	0.1
Afreximbank	75	138	1.3	59	106	0.8	49	84	0.6
Fournisseurs	461	856	7.8	461	832	6.6	291	498	3.3
Dette intérieure¹	2829	5248	47.6	3172	5723	45.3	3172	5435	36.4
Avances statutaires de la BEAC	572	1061	9.6	572	1032	8.2	572	980	6.6
Créances intérieures ^{2,3,4}	898	1667	15.1	1365	2463	19.5	1365	2339	15.7
Arriérés déclarés par la CCA	1358	2520	22.9	1235	2228	17.6	1235	2116	14.2
Commerciale	955	1773	16.1	832	1501	11.9	832	1425	9.5
Sociaux et pensions	403	748	6.8	403	727	5.8	403	690	4.6

Sources : Autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

¹ Données mises à jour jusque fin septembre 2021.

² Les révisions par rapport aux consultations au titre de l'article IV tiennent compte de l'élargissement de la couverture de la dette aux bons du Trésor et des révisions des données sur les obligations nationales à compter de 2020.

³ Les arriérés intérieurs n'englobent pas les arriérés ayant fait l'objet d'un audit pour 2019–20 car ils ne sont pas encore achevés.

⁴ Les emprunts sur le marché régional de la CEMAC sont considérés comme de la dette intérieure dans l'AVD mais comme de la dette extérieure dans le compte d'opérations financières de la balance des paiements.

Tableau 1b. République du Congo : Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021–23^{1/}

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette								
	2021			2021			2022			2023		
	(en millions de dollars)	(en pourcentage de la dette totale)	(en pourcentage du PIB) ^{7/}	(en dollars)			(en pourcentage du PIB)					
Total	12,181	100	96.4	1,332	1,733	2,511	12.9	13.7	16.8			
Dette extérieure	6,787	56	53.7	881	982	1,591	8.5	7.8	10.6			
Créanciers multilatéraux ^{2,3}	835	6.9	6.6	37	34	58	0.4	0.3	0.4			
FMI	45	0.4	0.4			
Banque mondiale	319	2.6	2.5			
BAfD/BID	392	3.2	3.1			
Autres créanciers multilatéraux	79	0.6	0.6			
dont : BDEAC	30	0.2	0.2			
FIDA	24	0.2	0.2			
Créanciers bilatéraux	2,793	22.9	22.1	602	364	402	5.8	2.9	2.7			
Club de Paris	412	3.4	3.3	195	24	146	1.9	0.2	1.0			
dont : France	182	1.5	1.4			
Belgique	148	1.2	1.2			
Hors Club de Paris	2,382	19.6	18.8	407	341	256	3.9	2.7	1.7			
dont : Chine	1,964	16.1	15.5			
Inde	121	1.0	1.0			
Créanciers commerciaux ²	3,159	25.9	25.0	196	540	1,068	1.9	4.3	7.1			
dont : Obligations	255	2.1	2.0	45	43	41	0.4	0.3	0.3			
dont : Trafigura			-									
Glencore			-									
Autres créanciers internationaux			-									
dont : deux principaux créanciers			-									
Liste des autres grands créanciers			-									
Dette intérieure	4875	40.0	38.6	452	752	921	4.4	5.9	6.1			
Détenue par les résidents, total												
Détenue par les non-résidents, total												
Bons du trésor ⁸			
Obligations ^{6,8}	1548	12.7	12.2	431	730	892	4.2	5.8	6.0			
Crédits	986	8.1	7.8	21	22	28	0.2	0.2	0.2			
Postes pour mémoire :												
Dette garantie ⁴												
dont : Liée	1,563	...	12.4			
dont : Non liée			
Passifs conditionnels												
dont : Garanties publiques			
dont : Autres passifs conditionnels explicites ⁵	277	...	2.2			
PIB nominal	12,641			

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux inclus. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

2/ La ventilation des créanciers commerciaux, y compris pour la dette envers les négociants en pétrole, ne figure pas au tableau en raison de contraintes de capacité ou des clauses de confidentialité.

3/ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

4/ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « *Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers* » pour une analyse des questions soulevées par les garanties et d'autres exemples d'opérations garanties liées et non liées.

5/ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

6/ Les données relatives aux bons du Trésor et aux obligations sont recueillies ensemble.

7/ Calculé avec l'encours de la dette et le PIB en unités de monnaie locale.

8/ Les données relatives aux bons du Trésor et aux obligations sont recueillies ensemble.

Tableau 2. République du Congo : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2019–42

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées			Projections								Moyenne 8/	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042	Historique	Projection
Dette extérieure (nominale) 1/	60.0	66.3	59.1	41.4	37.2	32.9	30.7	28.9	26.6	16.6	7.3	50.8	27.1
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	60.0	66.3	59.1	41.4	37.2	32.9	30.7	28.9	26.6	16.6	7.3	50.8	27.1
Variation de la dette extérieure	5.0	6.3	-7.2	-17.7	-4.2	-4.3	-2.2	-1.8	-2.3	-1.3	-0.7	-2.1	-7.6
Flux générateurs d'endettement net recensés	-0.3	11.7	-28.9	-23.6	-14.8	-12.7	-5.9	-4.4	-3.8	0.5	0.7	4.5	-2.0
Déficit courant hors intérêts	-3.3	-0.7	-13.6	-18.4	-8.8	-5.3	-0.9	-0.1	1.5	5.5	3.8	-1.9	-10.7
Déficit de la balance des biens et services	-14.3	-8.5	-22.2	-27.8	-18.1	-15.1	-9.8	-8.4	-6.5	-2.4	1.4	1.4	-0.3
Exportations	68.4	54.9	66.3	78.7	73.1	71.1	65.5	60.4	59.2	51.2	28.1		
Importations	54.1	46.5	44.1	50.9	55.0	56.0	55.7	52.0	52.7	48.8	29.6		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	2.6	-1.2	-0.1	-0.1	-0.4	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.4	-0.3		
<i>dont : officiels</i>	-0.7	-1.7	-0.5	-0.4	-0.7	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7	-0.8	-0.7		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	8.3	9.0	8.7	9.5	9.6	10.0	9.2	8.5	8.3	8.3	2.7	5.0	9.0
IDE nets (négatifs = entrées)	-3.5	-2.6	-4.1	-4.2	-5.0	-5.5	-5.1	-4.6	-4.8	-5.1	-2.8	-8.7	-5.0
Dynamique endogène de la dette 2/	6.6	15.1	-11.1	-1.0	-1.0	-1.8	0.0	0.3	-0.5	0.1	-0.3		
Contribution du taux d'intérêt nominal	2.9	0.8	1.0	1.2	0.9	0.7	0.6	0.5	0.5	0.3	0.1		
Contribution de la croissance du PIB réel	0.3	6.0	0.3	-2.2	-1.9	-2.5	-0.6	-0.2	-1.0	-0.2	-0.4		
Contribution des variations de prix et de taux de change	3.4	8.3	-12.4		
Résiduel 3/	5.3	-5.4	21.7	5.9	10.6	8.3	3.7	2.6	1.5	-1.8	-1.4	5.9	3.7
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	-2.6	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
Ratio VA de la dette extérieure CGE/PIB	54.6	39.9	35.2	30.5	28.3	26.7	24.5	15.5	7.1		
Ratio VA de la dette extérieure CGE/exportations	82.4	50.7	48.2	42.9	43.2	44.1	41.5	30.3	25.3		
Ratio service de la dette CGE/exportations	9.7	14.1	11.7	13.5	10.8	8.5	5.9	4.9	4.6	3.2	2.4		
Ratio service de la dette CGE/recettes	25.5	37.6	33.1	38.8	29.5	22.6	14.9	11.9	10.6	6.5	3.2		
Besoin brut en financement extérieur (en millions de dollars)	-32.7	456.3	-1261.5	-1795.7	-905.8	-785.0	-346.5	-303.3	-99.3	495.3	716.6		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-0.4	-8.1	-0.6	4.3	4.6	7.1	1.7	0.6	3.5	1.0	5.6	-1.7	3.4
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	-5.9	-12.1	23.1	13.7	-2.7	-0.9	0.3	1.6	1.6	2.8	2.9	1.2	2.6
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) 4/	5.0	1.0	1.8	2.4	2.1	2.0	1.8	1.8	1.7	1.5	1.9	1.9	1.8
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-9.9	-35.1	47.7	40.7	-5.6	3.3	-6.0	-5.7	2.9	-3.6	6.7	1.9	4.2
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-12.3	-30.7	16.3	36.8	9.9	8.0	1.5	-4.5	6.4	2.8	5.6	-1.4	7.4
Élément dons des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	30.2	28.4	33.3	35.7	36.1	36.1	29.3	29.3	...	34.5
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	26.0	20.6	23.4	27.3	26.7	26.6	25.7	25.0	25.5	25.2	20.6	28.0	25.9
Flux d'aide (en millions de dollars) 5/	276.1	327.3	360.6	181.8	260.4	330.0	281.8	264.4	286.0	250.8	392.4		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	1.5	1.6	1.4	1.1	1.1	1.1	1.0	0.9	...	1.2
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	38.4	42.7	43.4	54.6	58.2	59.0	64.4	74.2	...	56.1
PIB nominal (en millions de dollars)	12,791	10,330	12,641	14,989	15,243	16,174	16,500	16,876	17,735	24,062	43,376		
Croissance du PIB nominal en dollars	-6.3	-19.2	22.4	18.6	1.7	6.1	2.0	2.3	5.1	3.8	8.7	-0.5	6.1
Postes pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	54.6	39.9	35.2	30.5	28.3	26.7	24.5	15.5	7.1		
En pourcentage des exportations	82.4	50.7	48.2	42.9	43.2	44.1	41.5	30.3	25.3		
Ratio service de la dette extérieure totale/exportations	9.7	14.1	11.7	13.5	10.8	8.5	5.9	4.9	4.6	3.2	2.4		
VA de la dette extérieure CGE (millions de dollars)	6907.3	5975.4	5367.5	4931.5	4668.1	4499.3	4350.5	3727.3	3090.9		
(VA _t - VA _{t-1})/PIB _{t-1} (en pourcentage)	-7.4	-4.1	-2.9	-1.6	-1.0	-0.9	-0.5	-0.5	-0.1		
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-8.4	-7.0	-6.4	-0.7	-4.6	-1.0	1.3	1.7	3.8	6.8	4.5		

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel et p = taux de croissance du déflateur du PIB en termes de dollars.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations des prix et du taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Par définition, dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent dons inclut les dons accordés directement à l'État et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VA des nouveaux emprunts).

7/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

Definition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui

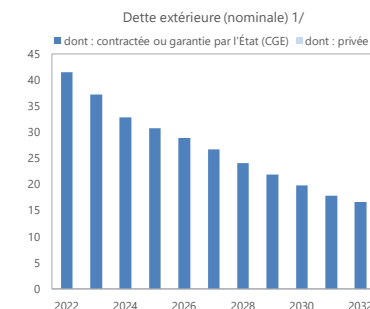
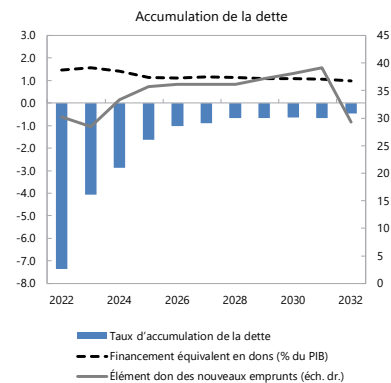


Tableau 3. République du Congo : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2019–42
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées			Projections								Moyenne 6/	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042	Historiques	Projections
Dettes du secteur public 1/	84.8	114.0	103.6	83.7	79.5	73.1	72.6	72.4	70.3	30.8	28.9	74.5	61.2
Dont : dette extérieure	60.0	66.3	59.1	41.4	37.2	32.9	30.7	28.9	26.6	16.6	7.3	50.8	27.1
Variation de la dette du secteur public	7.7	29.2	-10.3	-19.9	-4.2	-6.4	-0.5	-0.2	-2.1	-4.2	-1.1		
Flux générateurs d'endettement recensés	-2.5	16.4	-14.9	-28.8	-6.0	-9.1	-3.4	-2.3	-4.8	-6.7	-1.5	4.8	-9.5
Déficit primaire	-7.9	-0.1	-3.9	-10.2	-7.7	-7.5	-4.9	-3.7	-3.9	-5.9	0.5	2.1	-7.2
Recettes et dons	26.7	22.2	23.9	27.8	27.4	27.1	26.3	25.7	26.2	26.0	21.4	28.5	26.5
dont : dons	0.8	1.7	0.5	0.4	0.7	0.5	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8		
Dépenses primaires (hors intérêts)	18.8	22.1	20.0	17.5	19.8	19.6	21.4	21.9	22.3	20.1	21.9	30.6	19.3
Dynamique automatique de la dette	5.5	17.0	-11.0	-18.5	1.7	-1.6	1.5	1.4	-0.8	-0.7	-2.0		
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	2.6	12.3	-7.3	-11.5	-0.5	-2.8	0.8	1.2	-0.9	-0.6	-1.9		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	2.3	4.8	-8.0	-7.2	3.2	2.5	2.1	1.6	1.5	-0.3	-0.3		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	0.3	7.5	0.6	-4.3	-3.7	-5.3	-1.3	-0.5	-2.4	-0.4	-1.6		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2.8	4.7	-3.6		
Autres flux générateurs d'endettement recensés	0.0	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Comptabilisation des passifs conditionnels (par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (initiative PPTe et autres)	0.0	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement (veuillez préciser)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Résiduel	10.1	12.8	4.5	1.8	3.9	3.8	3.7	2.3	2.8	2.3	0.3	2.1	2.5
Indicateurs de viabilité													
Ratio VA de la dette publique/PIB 2/	101.7	81.9	77.4	70.7	70.2	70.2	68.2	29.7	28.7		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons	425.8	295.1	282.1	261.2	267.1	273.7	260.1	114.3	134.3		
Ratio service de la dette/recettes et dons 3/	27.4	70.3	76.4	76.1	55.9	53.4	53.3	57.0	56.4	19.2	31.4		
Besoin brut de financement 4/	-0.6	15.0	14.4	10.3	7.1	7.0	9.1	10.9	10.8	-0.9	7.2		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	-0.4	-8.1	-0.6	4.3	4.6	7.1	1.7	0.6	3.5	1.0	5.6	-1.7	3.4
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en %)	5.2	1.0	1.7	2.5	2.1	2.0	1.8	1.8	1.7	1.5	1.9	1.9	1.8
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	2.1	18.1	-13.5	-14.3	8.3	6.5	5.5	4.2	3.8	-1.0	-1.5	0.6	1.6
Dépréciation du taux de change réel (en %, + dénote une dépréciation)	5.0	7.2	-5.6	3.3	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-0.7	-13.8	18.7	19.3	-4.0	-2.0	-0.7	0.8	1.1	2.8	2.9	2.2	2.7
Croissance des dépenses primaires réelles (corrignée du déflateur du PIB, en pourcentage)	7.9	8.2	-10.1	-8.6	18.0	6.2	11.0	3.2	5.2	18.4	4.0	-1.6	3.9
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-15.6	-29.3	6.4	9.7	-3.5	-1.1	-4.5	-3.5	-1.9	-1.7	1.6	-12.8	-0.6
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Couverture de la dette : dette de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés et des administrations locales, plus dette de la sécurité sociale, de la banque centrale, et dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fonde sur la monnaie.

2/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

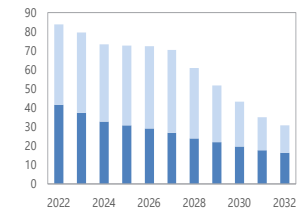
5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui

Dettes du secteur public 1/

■ dont : libellée en monnaie nationale
■ dont : libellée en monnaie étrangère



■ dont : détenue par les résidents
■ dont : détenue par les non-résidents

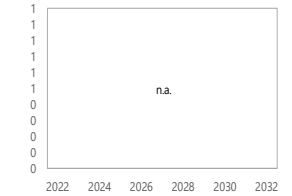


Tableau 4. République du Congo : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2022–32

(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	40	35	30	28	27	25	22	20	18	17	15
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2032 2/	40	42	45	45	45	44	46	46	45	43	39
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	40	43	48	45	42	39	35	32	29	26	24
B2. Solde primaire	40	39	44	44	45	44	43	41	40	38	37
B3. Exportations	40	69	112	111	109	106	100	94	85	77	72
B4. Autres flux 3/	40	46	51	49	48	46	43	39	36	32	30
B5. Dépréciation	40	45	39	36	34	31	28	26	23	21	20
B6. Combinaison de B1-B5	40	61	76	73	72	68	64	59	53	48	45
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	40	43	40	39	40	40	38	37	36	35	34
C2. Catastrophe naturelle	40	38	34	32	31	30	28	26	25	23	23
C3. Prix des produits de base	40	41	41	40	39	37	34	32	29	27	25
C4. Financement de marché	40	39	34	32	30	27	25	23	21	19	17
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	51	48	43	43	44	41	38	35	33	30	30
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2032 2/	51	58	63	68	74	75	79	80	80	78	76
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	51	48	43	43	44	41	38	35	33	30	30
B2. Solde primaire	51	54	62	67	74	75	73	72	71	69	73
B3. Exportations	51	111	239	255	274	270	256	247	229	212	212
B4. Autres flux 3/	51	62	71	75	79	77	72	69	64	59	59
B5. Dépréciation	51	48	43	43	44	42	38	35	33	30	30
B6. Combinaison de B1-B5	51	82	72	109	115	112	105	99	92	85	85
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	51	59	56	60	66	67	65	64	64	63	67
C2. Catastrophe naturelle	51	53	49	50	53	52	48	47	45	43	45
C3. Prix des produits de base	51	61	62	65	68	65	59	57	53	50	50
C4. Financement de marché	51	48	43	43	44	41	38	35	33	30	30
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio du service de la dette aux exportations											
Scénario de référence	13	11	8	6	5	5	4	4	3	3	3
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2032 2/	13	11	9	7	6	6	6	7	8	8	8
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	13	11	8	6	5	5	4	4	3	3	3
B2. Solde primaire	13	11	9	7	6	6	5	5	6	6	6
B3. Exportations	13	17	21	17	15	14	12	16	23	22	22
B4. Autres flux 3/	13	11	9	7	6	5	5	5	6	6	6
B5. Dépréciation	13	11	8	6	5	5	4	4	3	3	3
B6. Combinaison de B1-B5	13	13	13	9	8	8	7	9	9	9	9
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	13	11	9	6	5	5	4	4	4	4	4
C2. Catastrophe naturelle	13	11	9	6	5	5	4	4	4	4	4
C3. Prix des produits de base	13	12	10	7	6	5	5	5	5	5	5
C4. Financement de marché	13	11	8	6	5	5	4	4	3	3	3
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio du service de la dette aux recettes											
Scénario de référence	39	29	23	15	12	11	9	8	7	7	6
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2032 2/	39	30	25	18	15	14	13	15	17	17	17
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	39	36	36	24	19	17	14	13	12	11	10
B2. Solde primaire	39	29	24	18	15	14	12	12	13	12	12
B3. Exportations	39	39	36	28	24	21	19	24	33	31	30
B4. Autres flux 3/	39	29	23	17	14	12	11	12	14	13	13
B5. Dépréciation	39	38	29	19	15	14	12	10	10	9	8
B6. Combinaison de B1-B5	39	36	35	25	20	18	16	20	21	20	19
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	39	29	23	16	13	12	10	9	9	8	8
C2. Catastrophe naturelle	39	29	23	15	12	11	9	9	8	8	7
C3. Prix des produits de base	39	33	26	18	14	13	11	11	11	11	10
C4. Financement de marché	39	29	23	15	12	11	9	8	7	7	6
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités du pays ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en fonction du dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

Tableau 5. République du Congo : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2022–32^{1/}
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
VA de la dette/PIB											
Niveau de référence	82	77	71	70	70	68	59	50	42	34	30
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2032 2/	82	84	88	95	102	109	115	121	128	136	143
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	82	101	132	144	157	166	162	159	156	154	159
B2. Solde primaire	82	94	109	110	110	108	97	87	77	68	64
B3. Exportations	82	94	114	115	116	113	102	91	79	68	61
B4. Autres flux 3/	82	88	91	91	92	89	79	69	59	50	44
B5. Dépréciation	82	85	76	73	72	68	58	48	38	30	24
B6. Combinaison de B1-B5	82	91	106	112	118	120	113	106	100	94	94
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	82	111	102	102	101	98	88	78	69	60	56
C2. Catastrophe naturelle	82	88	81	81	81	79	69	60	52	44	40
C3. Prix des produits de base	82	82	89	104	120	131	130	127	125	123	129
C4. Financement de marché	82	77	71	70	70	68	59	50	42	34	30
Repère de la dette publique	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes											
Niveau de référence	295	282	261	267	274	260	224	189	158	128	114
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2032 2/	295	306	326	361	396	414	434	456	481	509	545
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	295	365	482	542	604	623	606	593	582	573	603
B2. Solde primaire	295	344	403	417	431	410	367	328	292	257	245
B3. Exportations	295	344	421	436	451	432	388	346	300	257	236
B4. Autres flux 3/	295	320	336	346	357	340	301	262	224	188	171
B5. Dépréciation	295	310	280	279	280	260	219	181	145	112	94
B6. Combinaison de B1-B5	295	330	392	424	457	456	427	402	378	355	361
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	295	403	377	386	395	375	333	296	260	227	216
C2. Catastrophe naturelle	295	320	298	306	315	301	263	229	197	167	155
C3. Prix des produits de base	295	328	359	434	498	519	501	481	473	466	495
C4. Financement de marché	295	282	261	267	274	260	224	189	158	128	114
Service de la dette/recettes											
Niveau de référence	76	56	53	53	57	56	54	45	35	27	19
A. Autres scénarios											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2022–2032 2/	76	56	58	63	75	83	94	100	104	111	119
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	76	69	91	105	126	139	150	144	137	133	133
B2. Solde primaire	76	56	73	94	102	104	97	80	68	58	50
B3. Exportations	76	56	55	57	61	60	57	53	49	40	32
B4. Autres flux 3/	76	56	54	55	59	58	56	49	42	33	25
B5. Dépréciation	76	57	58	55	57	56	53	45	35	27	19
B6. Combinaison de B1-B5	76	59	68	76	87	91	95	88	79	72	67
C. Tests sur mesure											
C1. Passifs conditionnels combinés	76	56	84	85	95	98	82	70	58	47	37
C2. Catastrophe naturelle	76	57	63	64	70	71	65	55	45	36	27
C3. Prix des produits de base	76	62	61	73	93	105	118	115	110	107	108
C4. Financement de marché	76	56	53	53	57	56	54	45	35	27	19

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du niveau de référence.

2/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, Administrateur pour la République du Congo ; M. Régis N'Sonde, Administrateur suppléant ; et M. Mohamed Sidi Bouna, Conseiller principal de l'Administrateur

Réunion du Conseil d'Administration

Le 24 juin 2022

Introduction et aperçu général

Au nom des autorités congolaises, que nous représentons, nous remercions les services du FMI pour les entretiens constructifs tenus dans le contexte de la première revue du programme appuyé par la FEC.

Les effets de la pandémie de COVID-19 et de la chute des cours du pétrole, aggravés par l'absence de soutien financier de la part de la communauté internationale, ont fait de 2021 une année difficile pour la République du Congo, marquée par une nouvelle récession économique. Si les perspectives du pays se sont améliorées depuis, à la faveur de la hausse des cours du pétrole, de la reprise des investissements dans le secteur pétrolier et de la poursuite du redressement du secteur non pétrolier, l'économie congolaise demeure fragile dans l'ensemble et continue de se heurter à des difficultés considérables. Le Congo a des besoins financiers non négligeables, et si la viabilité de la dette a été rétablie, le service de la dette demeure très élevé et continue de peser lourdement sur le budget et les comptes extérieurs.

Par ailleurs, les autorités ont conscience de la nécessité d'accélérer la transition vers une économie plus diversifiée et moins tributaire du secteur pétrolier, à mesure que la demande mondiale de pétrole s'amenuise en réaction aux conséquences du changement climatique. Les autorités doivent également s'employer sans relâche à se ménager davantage d'espace budgétaire, à la fois pour préserver la viabilité de la dette et pour financer la diversification de la croissance économique, tout en rassurant leurs partenaires de façon à pouvoir compter sur des financements extérieurs indispensables. Outre ces difficultés majeures à moyen terme, des préoccupations plus immédiates se sont fait jour, notamment du fait du contrecoup de la guerre en Ukraine sur les prix mondiaux des denrées alimentaires et de ses effets sur les populations pauvres, dont la situation s'était déjà détériorée à cause de la pandémie.

L'accord FEC reste compatible avec le Plan national de développement des autorités, qui a pour but de résoudre les principales difficultés de croissance et de développement du Congo. La mise en œuvre du programme appuyé par le FMI progresse de manière satisfaisante, et la FEC continue de bénéficier des assurances de la CEMAC.

En particulier, la situation des finances publiques s'améliore, grâce à la mise en œuvre de mesures visant à accroître les recettes intérieures et à renforcer la gestion des dépenses et de la dette, tandis que l'apurement des arriérés de paiements intérieurs se poursuit à un rythme régulier. Pour favoriser la diversification de l'économie, les autorités engagent des réformes visant à améliorer le climat des affaires et la gestion des affaires publiques et à accroître l'efficacité du secteur financier.

Évolution économique récente, perspectives et risques

Le redressement économique monte en puissance, mais les perspectives restent incertaines.

La situation du secteur pétrolier s'est nettement améliorée au cours des derniers mois grâce à la hausse des prix, au lendemain de la contraction survenue en 2021 en raison de la baisse des investissements dans le secteur. Les progrès amorcés en 2021 dans le secteur non pétrolier se poursuivent en 2022, à la faveur de la consolidation des secteurs agricole et minier et de l'accélération du remboursement des arriérés intérieurs. Le déficit primaire hors pétrole, qui s'est creusé entre 2020 et 2021 à cause de la pandémie, passant de 15,2 % à 17,3 % du PIB hors pétrole, devrait retrouver un niveau de 15,3 % en 2022. L'excédent des transactions courantes devrait se renforcer et atteindre 17,2 % du PIB en 2022, contre 12,6 % en 2021. L'inflation, qui est restée relativement faible et stable en 2021, à 2 % en moyenne, augmentera pour atteindre 3,5 % en 2022, du fait de la hausse des prix à l'importation. Les facteurs de vulnérabilité du secteur bancaire se sont réduits : en particulier, les prêts improductifs sont en baisse, au fur et à mesure que l'économie continue de se redresser, et les arriérés intérieurs sont remboursés.

À moyen terme, la croissance du PIB réel devrait se renforcer et atteindre une moyenne de 3,5 % sur la période 2023–27, à la faveur des bonnes perspectives du secteur pétrolier et de la poursuite de l'expansion du secteur non pétrolier, qui devrait enregistrer une croissance de 5 % en 2026 et 2027. Cependant, le pays fait face à de nombreux risques et à une incertitude considérable. En plus des effets persistants de la pandémie, l'économie congolaise pâtit de la volatilité extrême des cours du pétrole et d'une accélération de l'inflation causée par les répercussions de la guerre en Ukraine, et doit composer avec les effets du changement climatique.

Mise en œuvre du programme

Les autorités enregistrent des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du programme FEC.

L'ensemble des critères de réalisation quantitatifs au titre de la première revue ont été respectés, ainsi que tous les objectifs indicatifs, à l'exception de celui qui concerne les dépenses de réduction de la pauvreté, car certains projets dans ce domaine ont dû être reportés. En outre, sur les deux repères structurels au titre de la première revue, les autorités

n'ont pleinement atteint que celui sur les réformes en matière de GFP. Le second repère, en revanche, n'a été que partiellement atteint : si le Parlement a bien voté la nouvelle loi anticorruption, le décret sur les règles et procédures en matière de conflits d'intérêts a été reporté, car les débats parlementaires ont duré plus longtemps que prévu. Les autorités achèveront de prendre et de publier le décret d'application de la loi anticorruption sur les règles et procédures en matière de conflits d'intérêts avant la fin du mois de juillet 2022.

Les autorités demandent une modification des critères quantitatifs sur le solde budgétaire primaire hors pétrole et le financement intérieur net, qui leur permettrait d'utiliser les recettes supplémentaires engendrées par le niveau actuellement élevé des cours du pétrole et d'atténuer les effets sur la population de l'accélération rapide de l'inflation.

Mise en œuvre d'une politique budgétaire prudente

La politique budgétaire mise en œuvre par les autorités se veut équilibrée, afin de préserver la viabilité de la dette tout en augmentant les dépenses de réduction de la pauvreté et en favorisant la diversification économique.

La loi de finances 2022 réalise de nouvelles avancées en direction du rééquilibrage des finances publiques, tout en prévoyant des mesures destinées à atténuer les effets de l'augmentation rapide des prix de l'alimentation sur les plus modestes. À cette fin, les recettes pétrolières exceptionnelles attendues pour 2022 seront consacrées au financement de mesures visant à augmenter les aides sociales dans le cadre du programme de transferts monétaires d'urgence. Ce surcroît de recettes pétrolières permettra également aux autorités de maintenir des taux réduits de TVA et des droits de douane réduits sur les importations de produits alimentaires essentiels. Tout le reste des recettes pétrolières exceptionnelles sera épargné auprès de la banque centrale, la BEAC.

Par ailleurs, les autorités poursuivront la mise en œuvre des réformes lancées en 2019 afin de diminuer les transferts et subventions aux entreprises publiques, en particulier à la CORAF (Congolaise de Raffinage) et à la CEC (Centrale Électrique du Congo). Les transferts à ces entreprises seront réduits puis plafonnés en 2022 par rapport à 2021.

Les autorités augmenteront les dépenses dans la santé, l'éducation, les aides sociales et les infrastructures de base. Pour ce qui concerne les dépenses sociales, les autorités ont décidé d'étendre les transferts monétaires d'urgence liés à la pandémie aux ménages que l'augmentation rapide des prix de la nourriture a mis dans une situation d'insécurité alimentaire, ce qui fera passer le nombre de bénéficiaires du programme de transfert monétaire de 230 000 à 300 000 d'ici fin 2022.

Les dépenses en capital augmenteront à 7,3 % du PIB hors pétrole en 2022 et s'établiront à 7,6 % du PIB hors pétrole en 2023, d'après les estimations. Afin de renforcer la planification des projets, les autorités introduiront en 2022 la programmation des investissements publics à moyen terme, avec l'aide du département des finances publiques

du FMI, avec pour objectif de sélectionner les projets à l'aune des priorités établies dans le Plan national de développement 2022–26, et de promouvoir la diversification économique et le programme régional de développement économique de la CEMAC.

Préservation de la viabilité de la dette

En parallèle du rééquilibrage des finances publiques, les autorités mettront en œuvre des politiques prudentes en matière de gestion de la dette et de transparence, afin de préserver la viabilité de la dette et de réduire progressivement la dette publique totale, en la faisant passer de 104 % du PIB en 2021 à 85 % en 2022 et 67 % en 2027.

Pour y parvenir, l'administration centrale et les organismes qui agissent en son nom s'abstiendront non seulement de souscrire des emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles, mais également de procéder à toute nouvelle émission de dette extérieure garantie par de futures livraisons de ressources naturelles, y compris sous la forme d'accords de préfinancement « pétrole contre infrastructures ».

De plus, les autorités sont bien décidées à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs ou extérieurs. Elles continueront de s'attacher à rembourser les arriérés intérieurs à un rythme régulier, avec pour objectif l'apurement de l'ensemble des arriérés intérieurs à l'horizon 2031. Ces remboursements d'arriérés intérieurs s'effectueront selon les moyens disponibles (les créances du secteur privé seront assorties d'une décote, mais pas les créances sociales).

En s'appuyant sur l'assistance technique du FMI, les autorités élaborent actuellement une stratégie de gestion de la dette à moyen terme pour la période 2023–25, afin de réduire les coûts d'emprunt du secteur public tout en limitant les risques associés à l'endettement.

Mise en œuvre de réformes structurelles et amélioration de la gouvernance

La diversification économique et l'adaptation de l'économie congolaise au changement climatique, conjuguées à l'amélioration continue de la gouvernance et de la transparence, revêtent un caractère prioritaire pour les autorités.

Le Plan national de développement pour la période 2022–26 a établi une liste de secteurs d'activité prioritaires pour le développement du pays, au rang desquels figurent l'agriculture, l'industrie manufacturière, le tourisme et la transformation numérique. Les autorités ont pris des mesures d'envergure pour remédier aux insuffisances en matière de gouvernance et de transparence. Une nouvelle loi anticorruption a été adoptée par le Parlement en février 2022 et promulguée en mars 2022. La loi est pleinement conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Les autorités restent déterminées à faire toute la transparence sur le recours aux dépenses d'urgence pendant la pandémie. Elles ont recruté un cabinet d'audit de renommée internationale pour vérifier l'ensemble des dépenses engagées dans le cadre de la riposte contre la COVID-19 en 2020 et 2021.

Les conclusions de l'audit pour 2020 et 2021 seront rendues publiques d'ici fin juin et fin décembre 2022, respectivement.

Les autorités vont également engager des réformes essentielles dans le secteur de l'énergie. À cette fin, elles se sont adjoint les services d'un cabinet reconnu dans le monde entier pour produire des rapports de rapprochement des flux financiers du secteur pétrolier. En outre, elles publieront, sur le site internet du ministère des Finances, la liste de l'ensemble des détenteurs de concessions dans les secteurs pétrolier, minier et sylvicole. Les rapports de rapprochement des flux financiers du secteur pétrolier et la liste des détenteurs de concessions seront rendus publics d'ici la fin du mois de juin 2022.

Conclusion

Le redressement économique en cours en République du Congo devrait se confirmer tout au long de l'année 2022. Néanmoins, la situation économique d'ensemble du pays demeure fragile, et il faudra mobiliser des moyens financiers considérables pour surmonter les redoutables difficultés qui se préparent.

Les autorités réaffirment leur détermination sans faille à mettre en œuvre des politiques adaptées de nature à préserver la stabilité macroéconomique tout en consolidant la reprise économique et portant assistance aux plus modestes. Leur programme de réformes structurelles doit permettre au pays de remédier aux facteurs de vulnérabilité existants et de jeter les bases d'une croissance plus soutenue, afin d'atteindre ses objectifs de développement.

Les autorités continuent de penser que l'aide du FMI est indispensable à la poursuite de leurs objectifs, y compris parce qu'elle permet de mobiliser l'aide apportée par d'autres partenaires. Elles demandent aux administrateurs de bien vouloir approuver l'achèvement de la première revue au titre de l'accord FEC, et sollicitent la modification des critères de réalisation.